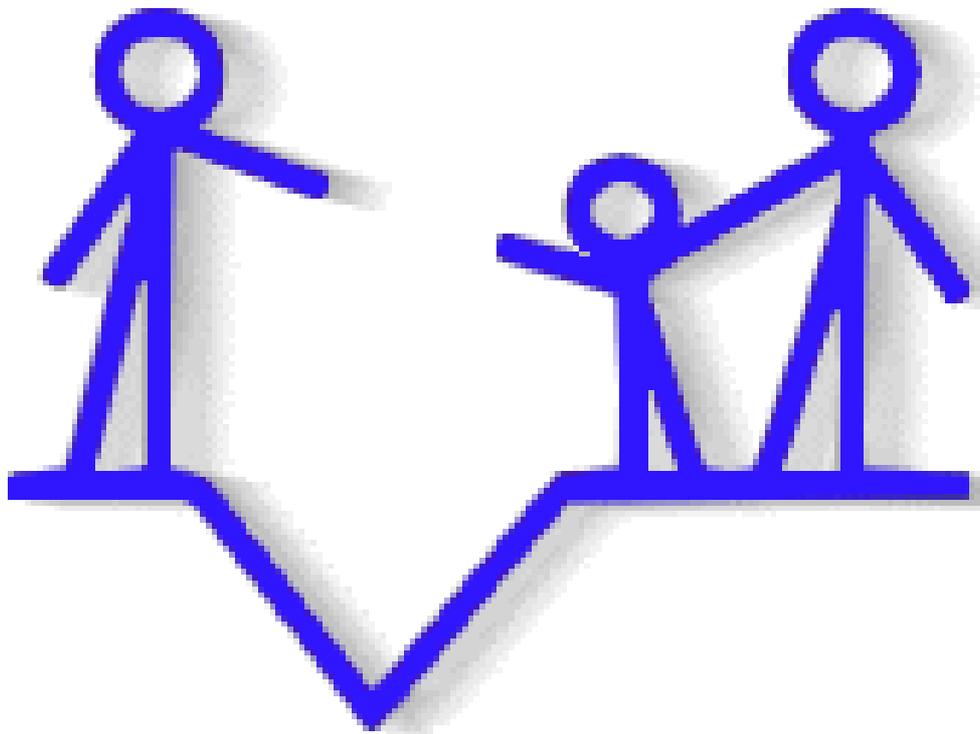


Copyright (c) Didier ERWOINE

Permission is granted to copy, distribute and/or modify this document under the terms of the GNU Free Documentation License, Version 1.2 or any later version published by the Free Software Foundation; with no Invariant Sections, no Front-Cover Texts, and no Back-Cover Texts. A copy of the license is included in the section entitled "GNU Free Documentation License".

Le Syndrome d'Aliénation Parentale



Didier ERWOINE

*Mémoire réalisé en vue de l'obtention
du titre de licencié en Psychologie*

Promoteur : Christian MORMONT

Lecteurs : Etienne DESSOY

Caroline GEUZAINÉ

Année académique 2003-2004

TABLE DES MATIERES

PREMIERE PARTIE : THEORIE

Chapitre 1 : Introduction

- 1.1. Préambule
- 1.2. Historique
- 1.3. Définitions préliminaires
- 1.4. Définition du Syndrome d'Aliénation Parentale (PAS)
- 1.5. Personnes concernées
- 1.6. Utilisation du mot « syndrome »
- 1.7. Modèles alternatifs
 - 1.7.1. L'enfant aliéné, *AC model* (Kelly & Johnston)
 - 1.7.2. L'Aliénation Parentale, *PA* (Darnall)
 - 1.7.3. Parentage Hostile-Agressif (*HAP*)
 - 1.7.4. Syndrome de la Mère Hostile (*Hostile Mother Syndrome*)
 - 1.7.5. *Divorce-related Malicious Mother Syndrome* (Turkat)
 - 1.7.6. Le Syndrome de Médée, (Wallerstein & Blakeslee)
 - 1.7.7. *High Conflict Model* (Johnston & Roseby)
 - 1.7.8. Parentectomie (Williams)
- 1.8. Controverses à propos de la définition de Gardner
- 1.9. L'intérêt de l'enfant
- 1.10. Vers la reconnaissance d'un trouble

Chapitre 2 : Tableau clinique

- 2.1. Caractéristiques diagnostiques et description du processus
 - 2.2.1. L'enfant
 - 2.2.2. Le parent aliénant
 - 2.2.3. Le parent aliéné
 - 2.2.4. Le système familial
 - 2.2.5. Autres actants
- 2.2. Niveaux de sévérité
- 2.3. Prévalence
- 2.4. Caractéristiques liées à l'âge, au sexe et au statut socio-économique
 - 2.4.1. Chez l'enfant
 - 2.4.2. Chez le parent aliénant
- 2.5. Cas particuliers
 - 2.5.1. Le rapt parental
 - 2.5.2. Les fausses allégations d'abus
 - 2.5.3. Deux parents aliénants
 - 2.5.4. PAS divisé
 - 2.5.5. PAS renversé

2.6. Syndromes associés

- 2.6.1. Syndrome de Stockholm
- 2.6.2. Syndrome du Faux Souvenir (*FMS*)

2.7. Problématiques liées au Syndrome d'Aliénation Parentale

- 2.7.1. Concepts utilisés
- 2.7.2. Abus

2.8. Co-morbidité

2.9. Diagnostic différentiel

- 2.9.1. Aliénation parentale
- 2.9.2. Tentative de *PAS* (enfants résistants)
- 2.9.3. *Parent rejection*
- 2.9.4. Réactions normales au divorce
- 2.9.5. Anxiété de séparation
- 2.9.6. Enfants en difficulté, troublés et timides
- 2.9.7. Le gardien du parent
- 2.9.8. Préférence
- 2.9.9. Accusations non fondées de *PAS*

2.10. Évolution

- 2.10.1. L'enfant
- 2.10.2. Le parent aliénant
- 2.10.3. Le parent aliéné

Chapitre 3 : Traitements

- 3.1. Recommandations générales
- 3.2. Évaluation
- 3.3. Médiation familiale
- 3.4. Thérapie comportementale
- 3.5. Thérapie familiale (thérapies individuelles combinées)
- 3.6. Thérapie systémique
- 3.7. Interventions judiciaires
- 3.8. Travail sur les réactions du parent aliéné
- 3.9. Prévention

SECONDE PARTIE : PRATIQUE

Chapitre 1 : Échantillon

- 1.1. Démarches auprès des organismes et des professionnels
- 1.2. Accès aux sujets
- 1.3. Échantillon final

Chapitre 2 : Questions et hypothèses

- 2.1. Modèle étiologique
- 2.2. Questions et hypothèses de travail

Chapitre 3 : Procédure

- 3.1. Entretien structuré
- 3.2. Inventaire de Personnalité Révisé (*NEO PI-R*)
- 3.3. Biais méthodologiques

Chapitre 4 : Résultats et discussion

- 4.1. Analyses transversales
- 4.3. Vérification des questions et hypothèses

CONCLUSIONS	102-105
ANNEXES	1-34
BIBLIOGRAPHIE	I-X
Bibliographie	I-VI
Conférences	VII
Compléments bibliographiques	VIII-X

Première partie :

Théorie

Chapitre 1 : Introduction

1.1. Préambule

La séparation des parents entraîne des changements, voire des tensions, qui agissent sur la relation parent-enfant et sur le comportement de l'enfant. Les enfants issus de familles éclatées sont plus perturbés que les enfants provenant de familles intactes, et les garçons sont davantage troublés que les filles. Cependant, le facteur pathogène ne réside pas dans la séparation elle-même mais dans la manière dont les parents interagissent entre eux. Les troubles présentés par l'enfant sont variés, ils sont de l'ordre somatique (malaises physiques, insomnie, perte d'appétit), d'ordre affectif (épisodes d'anxiété et de dépression, sentiment de culpabilité, symptômes névrotiques), et d'ordre comportemental (délits, fugues, désinvestissement scolaire) (Pelsser, 1989).

Les parents, quant à eux, peuvent se conduire de manière inadaptée vis-à-vis de l'enfant. Par exemple, ils peuvent :

- « prendre l'enfant ou l'adolescent comme confident pour lui parler des difficultés qu'entraîne la séparation ou le divorce »,
- « chercher à présenter l'image de bon parent, à s'allier à l'enfant ou l'adolescent en se montrant permissif, séducteur ou surprotecteur (faveurs, cadeaux) »,
- « se montrer agressif ou rejetant vis-à-vis de l'enfant ou de l'adolescent parce qu'il est perçu comme étant proche ou allié de l'autre parent »,
- « présenter une image dévalorisante de l'autre parent, le dénigrer aux yeux de l'enfant ou de l'adolescent »,
- « considérer l'enfant ou l'adolescent comme une propriété, en cherchant à se l'approprier et à l'éloigner de l'autre parent ».

De manière générale, certains parents ne considèrent pas le bien-être de leur enfant, mais se servent de l'enfant dans le conflit conjugal. Dans un contexte de droit de garde, on peut assister à une bataille affective entre les parents (Pelsser, 1989). En effet, dans certains cas, les parents tendent à rechercher le support de l'enfant dans les critiques du parent adversaire. À l'état extrême, la motivation à obtenir l'approbation de l'enfant est si grande qu'elle en devient de la manipulation, donnant lieu à un « Syndrome d'Aliénation Parentale » (Byrne, 1989).

Pourquoi est-il si important pour l'enfant d'avoir ses deux parents ? Voici la question que pose Von Boch-Galhau (2002a). La personnalité de l'enfant se base sur ses deux parents. Aussi, l'enfant a besoin d'un tiers pour réussir son individuation et pouvoir manier suffisamment le « triangle » (sans quoi la configuration des relations est perturbée). Lorsqu'un enfant est confronté à la perte d'un parent, comme c'est le cas dans le « Syndrome d'Aliénation Parentale », sa personnalité se retrouve ébranlée (l'enfant subit une amputation psychique). Il est donc primordial que les parents apprennent à différencier leur couple conjugal de leur couple parental (qui, lui, ne doit pas disparaître).

Encore très méconnu par les professionnels, ce trouble ne reçoit pas l'attention qu'il mériterait, et ce dans les domaines juridique et psychologique. De plus, le parent à l'origine de ce trouble passe souvent inaperçu, voire reçoit le soutien de l'entourage social (tels l'avocat(e), le médecin, l'enseignant(e), ...) qui, sans vraiment s'en apercevoir, participe à une forme d'abus. Les conséquences de ce meurtre symbolique d'un parent n'en sont pas moins néfastes pour l'enfant. Pour cela, nous jugeons qu'il est nécessaire de s'intéresser de plus près à cette thématique.

Quel type de lien trouve-t-on dans les familles d'origine des parents ? Trouve-t-on des dysfonctionnements conjugaux et parentaux avant la séparation du couple ? Existe-t-il des facteurs de risque au Syndrome d'Aliénation Parental ? Existe-t-il des traits de personnalité particuliers chez le parent rejeté ?, ... Nous étudierons ces questions à travers une étude qualitative, basée sur le point de vue du parent dit « aliéné » (mis à l'écart).

1.2. Historique

Depuis la seconde guerre mondiale, une accélération au niveau du taux de divorces et des litiges de droit de garde des enfants est observée.

La période précédent 1970 est marquée par la philosophie de « l'âge tendre », qui considère la mère comme parent incontestablement préférable au père.

Dès les années '70, les hommes contestent cette supériorité maternelle et désirent investir davantage leur rôle de père. Parallèlement, les femmes conquièrent le marché du travail, et sont donc moins disponibles pour leurs enfants. La philosophie de l'âge tendre laisse place à la philosophie du « meilleur intérêt de l'enfant », où le sexe du parent n'est pas pris en compte. Les instances judiciaires accordent alors le droit de garde au (seul) parent le plus compétent.

Au début des années '80 apparaît le concept de « garde partagée ». En principe, les parents doivent être capables de communiquer et coopérer dans leurs responsabilités parentales. Or, les parents ayant recours au litige, prouvent qu'ils n'étaient pas à même de coopérer, voire de communiquer l'un avec l'autre.

En 1985, Gardner fait figure de pionner¹ en décrivant pour la première fois le *Parental Alienation Syndrome (PAS)*, une pathologie principalement rencontrée lors des litiges à propos du droit de garde.

Jusqu'à présent, très peu d'ouvrages se sont entièrement consacrés à ce syndrome.

1.3. Définitions préliminaires

Syndrome :

« Groupe bien défini de signes et symptômes qui coexistent habituellement mais ne suffisent pas à déterminer la nature d'une maladie pour la raison qu'on ne connaît pas les liens entre les éléments qui la composent ou bien parce qu'on peut l'observer dans diverses maladies » (Rycroft, 1968, p. 240).

Il est à noter que le syndrome est une « notion intermédiaire entre symptôme et entité » (Porot, 1965, p. 540).

Aliénation :

« Le concept d'aliénation s'inscrit dans l'opposition entre le Même et l'Autre, portant l'altérité au cœur même du sujet qui ne se connaît plus, ou plutôt ne peut plus se reconnaître, qu'en passant par l'autre. (...) Sur le plan psychopathologique, la psychiatrie classique l'utilise pour qualifier la folie où le sujet est devenu étranger à lui-même » (De Mijolla, 2002, p. 39).

1.4. Définition du Syndrome d'Aliénation Parentale (PAS)

« Le Syndrome d'Aliénation Parentale est un trouble chez l'enfant qui survient essentiellement dans le cadre d'un litige à propos du droit de garde. Sa première manifestation est une campagne de dénigrement de l'enfant contre un parent, campagne non-justifiée. Il en résulte, à partir d'une combinaison d'un programme d'endoctrinement du parent² (lavage de cerveau) et de la contribution de l'enfant lui-même, le dénigrement du parent aliéné. Quand un réel abus ou une négligence parentale est présente, l'animosité de l'enfant peut être justifiée et donc le Syndrome

¹ Reich (1949) avait déjà écrit à propos des « parents se vengeant de leurs partenaires en leur privant de leur plaisir d'être avec l'enfant ». Wallerstein & Kelly (1980) ont décrit des « enfants particulièrement vulnérables face à la colère d'un parent contre l'autre. Ils sont des alliés fidèles et précieux pour faire du mal à l'autre parent. Assez souvent, ils se retournent contre le parent qu'ils ont aimé et dont ils ont été proches avant la séparation conjugale ». Malgré ces descriptions antérieures, ce sont les contributions de Gardner qui ont alerté les professionnels de la santé mentale, et stimulé l'accroissement de la littérature sur le concept.

² Le parent aliénant, en l'occurrence.

d'Aliénation Parentale comme explication à l'hostilité de l'enfant n'est pas applicable» (Gardner, 1998a).

1.5. Personnes concernées

Les interactants sont donc :

- le parent aliénant³ : c'est le parent qui programme son enfant vers un dénigrement de l'autre parent⁴ ;
- le parent aliéné⁵ : c'est le parent contre qui le dénigrement est adressé ;
- l'enfant (ou les enfants) aliéné(s): l'enfant est d'une part programmé par le parent aliénant, mais d'autre part participe activement à la campagne de dénigrement du parent aliéné. Gardner (1998a) précise qu'il n'y a pas de limite d'âge : même un adulte peut être aliéné.

On peut rajouter :

- les grands-parents (et autres personnes) aliénants. Le problème du *PAS* est souvent intergénérationnel : les grands-parents soutiennent l'aliénation (Major, 2000) ;
- les grands-parents aliénés (et toute autre personne appartenant au monde du parent aliéné), qui se voient attribuer le même sort que le parent aliéné (par généralisation) ;
- le beau-parent aliénant : il peut contribuer au processus du *PAS*, et ceci de différentes manières. De toute évidence, il soutient généralement leur conjoint(e) dans ses actions. Warshak (2000) a développé une dynamique à cet égard. Quand un parent se remarie, il voudrait satisfaire la fantaisie que la relation existant entre ses enfants et son ex-partenaire n'ait jamais existé, et que l'histoire familiale soit maintenant centrée sur le nouveau partenaire. Des sentiments de compétition peuvent naître chez le beau-parent à l'égard de l'ex-conjoint(e). Cette compétitivité⁶ s'exacerbe lorsque le beau-parent n'a pas d'enfants lui-même.

1.6. Utilisation du mot « syndrome »

Certains affirment que le *PAS* n'est pas un syndrome. Cette position est généralement rencontrée chez certains opposants à Gardner, ou dans les tribunaux. S'appliquant à la définition du mot « syndrome », le *PAS* est caractérisé par un groupe de symptômes qui apparaissent généralement conjointement chez l'enfant et le parent aliénant, spécialement dans les types modérés et sévères.

Typiquement, les enfants qui souffrent du *PAS* exhibent la plupart des symptômes (si pas tous). Néanmoins, dans les cas légers, on peut ne pas les voir apparaître tous. Comme cela est vrai pour les autres syndromes, il y a dans le *PAS* une cause spécifique sous-jacente : la programmation par un parent aliénant en conjonction avec des contributions par l'enfant programmé (Gardner, 1998a).

Vu que le *PAS* n'est pas inclus dans le DSM-IV, les autorités ainsi que les tribunaux, ne reconnaissent le trouble en tant que tel (Hayward, 1999). Tout comme certains auteurs, ils parleront alors d'aliénation parentale (sans le mot « syndrome »).

Mais le fait d'utiliser « Aliénation parentale » (*PA*) à la place de « Syndrome d'Aliénation Parentale » (*PAS*) porte à confusion. L'aliénation parentale est un terme beaucoup plus large (dont le *PAS* est un sous-type). L'aliénation parentale⁷ a diverses causes : par exemple la négligence

³ Sont synonymes : aliénateur, endoctrineur, parent programmant, programmeur. Sont partiellement synonymes : parent aimé, parent favori, parent préféré, parent résidentiel, parent gardien.

⁴ La manipulation et la programmation sont en partie conscientes, en partie inconscientes (Von Boch-Galhau, 2002).

⁵ Sont synonymes : parent dénigré, parent déprécié, parent haï, parent cible, parent perdu, parent étranger, ... Sont partiellement synonymes : parent non résidentiel, parent non gardien, parent absent.

⁶ Cette compétition peut se produire à sens inverse : un parent peut se mettre à aliéner ses enfants, par crainte que ses enfants se mettent à aimer davantage le beau-parent. Si de plus, ce parent est seul, il peut appréhender le fait que les enfants préfèrent un foyer à deux parents, qui se rapproche de près à la famille intacte qu'ils ont connu avant le divorce.

⁷ L'aliénation parentale consiste donc pour l'enfant (et un de ses parents) à aliéner l'autre parent, qu'elle qu'en soit la cause (justifiée ou non). En somme, le Syndrome d'Aliénation Parentale est une aliénation parentale injustifiée.

parentale, l'abus (physique, sexuel ou émotionnel), l'abandon et toute autre forme de comportement parental aliénant⁸ (Gardner, 1998a).

1.7. Modèles alternatifs

D'autres modèles concurrents existent, sous des appellations variées⁹. La plupart d'entre eux invoquent cependant de la manipulation (ils sont alors classés comme *manipulation-driven model*). D'autres pensent que l'enfant s'aligne au parent qui ressent le plus d'empathie et qui comprend les besoins spécifiques de l'enfant selon son âge (on dit alors qu'ils s'agit d'un *empathy-driven model*) (Lampel, 1996).

1.7.1. L'enfant aliéné, AC model (Kelly & Johnston)

« L'enfant aliéné est celui qui exprime librement et de façon persistante des sentiments et des croyances déraisonnables (tels que rage, haine, rejet, crainte) envers un parent et qui sont significativement disproportionnés par rapport aux expériences réelles que l'enfant a vécues avec ce parent » (Kelly & Johnston, 2001).

Cette définition se centre uniquement sur l'enfant, et ne fait aucunement référence à l'influence du parent aliénant.

1.7.2. L'Aliénation Parentale, PA (Darnall)

Darnall définit l'aliénation parentale (plutôt que le « syndrome » d'aliénation parentale) comme « toute constellation de comportements, conscients ou inconscients, qui peuvent évoquer une perturbation dans la relation entre un enfant et l'autre parent ».

Tout parent devrait privilégier l'intérêt de l'enfant, en encourageant le lien qui unit son enfant à l'autre parent. Cependant, il se peut que l'équilibre se rompe. Dès que le parent se sent menacé par l'amour que porte l'enfant pour l'autre parent, l'aliénation s'enclenche, sans réelle intention consciente. La plupart du temps, les parents ne savent pas à quel point leurs commentaires et comportements subtils peuvent dégrader la relation enfant/autre parent.

Dans un divorce conflictuel, un parent peut avoir peur de perdre la garde de l'enfant, et ainsi mettre les enfants de son côté. En retour, il peut y avoir des représailles de l'autre parent. On obtient ainsi une lutte passionnée entre les deux parents.

Alors que la définition de Gardner se focalise sur le comportement de l'enfant et sa participation active dans le dénigrement de l'autre parent, Darnall propose une définition de l'aliénation parentale (PA) qui se centre sur le comportement du parent, car l'aliénation naît d'abord dans la haine du parent aliénant envers le parent aliéné avant de prendre place dans les croyances de l'enfant. Cette définition peut avoir un effet prophylactique chez certains parents. À partir du moment où les enfants en viennent à aller dans le sens du parent aliénant, il est trop tard pour prévenir les effets pervers de l'aliénation.

Comme le dit cet auteur, il est important de garder à l'esprit que le PAS n'est pas l'affaire d'un « mauvais parent » par opposition à un « bon parent ». Car on ne peut pas prétendre que les parents aliénés sont parfaits (« sans fautes »), ils peuvent, en quelque sorte, devenir aliénants à leur tour, quand ils rendent la pareille, à cause de leurs « blessures ». Le PAS est un processus, non une personne (Darnall, 1997 & 1999).

⁸ A prendre ici dans le sens de « comportement parental déviant », et non dans le sens de « parent aliénant ».

⁹ Warshak (2001b) reprend la conceptualisation de Gardner, et propose de surcroît une appellation synonyme au PAS : « Aliénation parent-enfant » (qui a le mérite de focaliser l'aliénation sur la relation et non sur une personne).

1.7.3. Parentage Hostile-Agressif (HAP)

Dans une synthèse publiée par le Service de Résolution de Conflit Familial du Canada (FCRS, 2003), le *HAP* (*Hostile-Aggressive Parenting*) est défini comme « un pattern général de comportement, d'actions ou de prise de décision d'un parent ou d'un gardien qui, directement ou indirectement :

- crée des difficultés indues, ou des interférences dans la relation d'un enfant avec un autre parent ou gardien impliqué dans le parentage et/ou l'éducation de l'enfant ; et/ou
- promeut ou maintient une injustice ou une inégalité injustifiée dans les arrangements entre les parents d'un enfant ou les gardiens ; et/ou
- promeut un conflit continu et inutile entre les parents ou les gardiens, ce qui affecte défavorablement le parentage, le bien-être et l'éducation d'un enfant ».

Le *HAP* se produit majoritairement dans les cas de disputes concernant le droit de garde, mais peut également avoir lieu chez des couples vivant toujours ensemble.

Le *HAP* ne se limite pas au parent biologique mais s'étend à tout gardien au sens large : grand-parent¹⁰, membre de la famille, baby-sitter, ainsi que toute personne impliquée dans l'éducation de l'enfant.

Le *PAS* constitue la conséquence la plus sérieuse chez l'enfant exposé au *HAP*.

En résumé, le *HAP* se définit par un parentage dysfonctionnel, un abus émotionnel de l'enfant, et une forme de discrimination envers le parent cible.

1.7.4. Syndrome de la Mère Hostile

Le terme *Hostile Mother Syndrome* est également utilisé en Amérique du Nord, pour les mères qui aliènent les enfants contre les pères (Hayward, 1999).

1.7.5. Divorce-related Malicious Mother Syndrome (Turkat)

Turkat (1995) introduit la notion de « Syndrome de la mère malveillante ayant rapport au divorce ». Rand (1997a) précise que l'auteur aurait mieux fait de ne pas se référer à son expérience personnelle et d'appeler le trouble *Malicious Parent Syndrome*.

1.7.6. Le Syndrome de Médée (Wallerstein & Blakeslee)

En 1989, Wallerstein et Blakeslee¹¹ introduisent le terme *Medea Syndrome* pour définir les parents vindicatifs qui détruisent la relation que leurs enfants ont avec leur ex-époux(e). Le Syndrome de Médée débute lorsque les parents perdent de vue que les enfants ont des besoins séparés (et qu'ils ne sont pas une extension d'eux-mêmes). L'enfant est employé comme objet de vengeance contre l'autre parent. Ces parents agissent leur colère d'une façon désorganisée, utilisent leurs enfants comme des armes, plus qu'ils ne les protègent.

En 1998, Gordon décrit le complexe de Médée¹² (*Medea Complex*). Il s'agit de la vengeance d'une mère contre son ancien partenaire qui consiste à le priver de ses enfants.

1.7.7. High Conflict Model (Johnston & Roseby)

Ces auteurs voient le phénomène comme résultant d'une mauvaise adaptation de l'enfant à un divorce hautement conflictuel. Ce modèle (décrit en 1997) accepte l'utilité d'une classification particulière pour les enfants aliénés. Les termes d'« alliances affreuses », et de « formes

¹⁰ Il se peut qu'un parent dirige le *HAP* vers son propre parent (le grand-parent de l'enfant).

¹¹ Ces auteurs indiquent que sept ans après le divorce, seulement vingt pour cent des pères ont gardé contact avec leurs enfants.

¹² Dans la mythologie grecque, Jason abandonna Médée pour une autre princesse. Pour se venger, elle tua ses enfants (Gordon, 1998).

extrêmes d'aliénation parentale » sont employés à la place du *PAS*. Cette conceptualisation diffère de celle de Gardner, par l'importance accordée aux vulnérabilités psychologiques de l'enfant et à la contribution de l'ensemble du système familial dans l'aliénation de l'enfant. Ces alliances sont une manifestation de l'échec du processus de séparation-individuation (processus dans lequel l'enfant doit développer son indépendance psychique vis-à-vis de ses parents).

1.7.8. Parentectomie (Williams)

Selon Williams (1990), « la parentectomie est la suppression, l'effacement ou la diminution sévère d'un parent dans la vie d'un enfant, à la suite d'une séparation ou d'un divorce. La parentectomie recouvre un large champ de suppression parentale allant de la parentectomie partielle (« Tu peux rendre visite à papa ou maman tous les autres dimanches ») à une parentectomie totale comme dans le Syndrome d'Aliénation Parentale ou l'absence complète d'un parent. Les parentectomies sont psychologiquement létales pour les enfants et les parents. »

1.8. Controverses à propos de la définition de Gardner

Cartwright (1993) pense que le *PAS* ne se limite pas au contexte de droit de garde. D'autres facteurs peuvent intervenir (les finances, un héritage, un soutien à l'enfant) et conduire à un climat émotionnel favorable au *PAS*.

La définition de Gardner établit que la critique du parent aliénant peut être injustifiée ou exagérée. Darnall (1997) pense que ce n'est pas nécessaire. Un parent peut aliéner ses enfants contre l'autre parent simplement en ressassant toujours les mêmes fautes qui peuvent être réelles. Cependant, sachant que les enfants ont besoin de leurs deux parents, ils peuvent aider leurs enfants à faire ressortir chez l'autre parent les points positifs plus que les fautes.

Warshak (2001a) rappelle que la définition de Gardner implique trois éléments indissociables : 1) le dénigrement d'un parent ; 2) ce dénigrement est injustifié ; et 3) il est le résultat partiel de l'influence du parent aliénant. Si l'un des éléments est absent, le terme *PAS* n'est pas applicable. Certaines des controverses à propos du *PAS* concernent les deuxième et troisième éléments, considérés comme non nécessaires (l'enfant souffrirait uniquement sur base du premier élément).

On ne retrouve pas le troisième élément (l'influence du parent aliénant) de la conception de Gardner dans la définition de Kelly & Johnston. L'influence du parent aliénant est insuffisante pour expliquer l'aliénation vu qu'il existe des enfants qui résistent. Donc, pour Kelly & Johnston, d'autres facteurs doivent intervenir, comme par exemple l'histoire des parents, le contexte du divorce, le tempérament de l'enfant, les relations fraternelles, etc.

Selon Warshak (2001a), pour conceptualiser un nouveau trouble, il faut : 1) que le phénomène existe, 2) que ce soit une déviation de la norme, 3) que ces symptômes garantissent une entité séparée (ne se recouvre pas avec une entité préexistante). La plupart des professionnels de la santé remarquent que certains enfants développent, dans un contexte de divorce, une animosité injustifiée envers un parent (et soutenue par l'autre parent). Que ce type d'enfant existe ne fait pas l'objet de désaccords dans la littérature. La question est plutôt de savoir si ce trouble nécessite une entité nouvelle, et si oui, si le concept de *PAS* convient.

Major (2000), pose la question de la déviation par rapport à la norme. Au moment de la séparation se produisent souvent des manifestations du *PAS* (« *Si tu as peur, tu m'appelles directement, ok ?* »). Habituellement, ces attitudes aliénantes meurent après que les parents se sont habitués aux changements induits par la séparation. Cependant, dans certains cas, l'anxiété ne s'apaise pas, au contraire elle s'aggrave.

Les critiques générales concernant le *PAS* affirment ceci : 1) il simplifie les causes de l'aliénation, 2) il mène à la confusion dans le travail clinique avec les enfants aliénés, 3) il manque d'une base scientifique pour être considéré comme un syndrome (Warshak, 2001a). Certains auteurs

vont jusqu'à contester l'existence même du *PAS* (notamment Faller, 1998)¹³. Il arrive que le *PAS* soit considéré non comme une réalité mais comme une invention (une « *Gardner's theory* »)¹⁴.

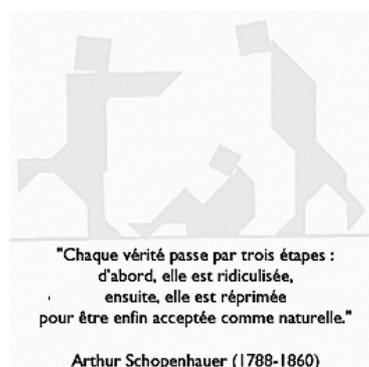
1.9. L'intérêt de l'enfant

Selon Pelsser (1989), la séparation parentale amène inévitablement à questionner l'intérêt de l'enfant en ce qui concerne la garde et les droits de visite. Certains parents donnent la priorité au bien-être de l'enfant ; d'autres se servent de leurs enfants pour régler leurs conflits conjugaux. L'intérêt de l'enfant nécessite que les décisions juridiques prennent en compte les aspects bénéfiques du développement de l'enfant ainsi que ses besoins psychologiques. Cela ne signifie pas que cet intérêt se superpose avec le désir exprimé par l'enfant, car celui-ci peut être influencé par les parents. Là se situe le risque : au nom des droits de l'enfant, on donne crédit aux desiderata de l'enfant, alors que ceux-ci peuvent aller à contre-sens de ses propres besoins.

Ainsi, Pelsser (1989) cite la législation de l'État de Michigan en matière de garde, concernant l'intérêt de l'enfant. Les facteurs en lien direct avec le *PAS* sont :

- « la probabilité que l'enfant puisse maintenir les relations familiales existantes (par exemple grands-parents) et l'unité familiale (frères, sœurs) » ;
- « la nature de la relation affective entre les parents séparés et la probabilité que le parent ayant la garde permette facilement l'accès à l'autre parent et renvoie une image positive de celui-ci en tant que conjoint » ;
- « le choix et le désir de l'enfant dans la mesure où ceux-ci sont suffisamment raisonnables et exprimés sans influence » ;
- « la capacité de chaque parent de respecter les besoins et le développement de l'enfant et de laisser un accès suffisamment libre à l'autre parent et à ses apports possibles ».

1.10. Vers la reconnaissance d'un trouble



Le *PAS* est reconnu comme un pattern comportemental, mais non comme une maladie dans la CIM-10. L'aliénation en cas de rupture de la vie familiale suite à la séparation ou le divorce est reprise sous le code Z 63.5 (Van Boch-Galhau, 2002a). Toujours en référence à la CIM-10, Andritsky (2002) cite l'Abus psychique (T74.3), la Perte d'un parent proche ou d'un gardien durant l'enfance (Z61.0), le Changement de la structure des relations durant l'enfance (Z61.2), l'Abus émotionnel et négligence de l'enfant (Z62.4), et la Rupture familiale via séparation ou divorce (Z63.6).

Le coordinateur du DSM-V a informé Gardner qu'un dossier avait été ouvert pour le Syndrome d'Aliénation Parentale. En effet, le nombre d'articles sur le *PAS* a sensiblement augmenté depuis 1994, date de parution du DSM-IV. En cas d'introduction du *PAS* dans le DSM-V, Gardner précise que son appellation pourrait être modifiée en *Parental Alienation Disorder* (Trouble d'Aliénation Parentale). (Gardner, 2001b et 2003b).

¹³ « Le Syndrome d'Aliénation Parentale est un syndrome non diagnostic. Il explique seulement le comportement de l'enfant et de la mère, si l'enfant n'a pas été abusé sexuellement » (Faller, 1998, p. 111).

¹⁴ Les arguments les plus courants sont que le *PAS* n'existe pas parce qu'il ne se trouve pas dans le DSM-IV, qu'il n'est pas un « syndrome », qu'il blâme un parent et exonère l'autre, ... (Gardner, 2003b).

Chapitre 2 : Tableau clinique

2.1. Caractéristiques diagnostiques et description du processus

2.1.1. L'enfant

Les huit manifestations symptomatiques (« critères décisionnels ») repérées par Gardner (1998a) chez l'enfant sont¹⁵ :

(1) Campagne de dénigrement (diffamation)

L'enfant médite continuellement l'autre parent, dit le haïr et ne plus vouloir le voir :

« *Je le déteste, et je ne veux plus le voir de toute ma vie* ».

L'enfant crée une distinction entre les objets (notamment les jouets) en provenance de la maison du parent aliénant et ceux du parent aliéné. Ces derniers ne sont plus ramenés dans la maison du parent aliénant, car l'enfant les considère comme « contaminés ».

(2) Rationalisations faibles, frivoles, et absurdes

L'enfant donne des prétextes futiles, peu crédibles, ou absurdes pour justifier sa dépréciation du parent aliéné. Cette hostilité est non crédible, car non reliée à des événements significatifs :

« *Il fait du bruit en mangeant* », « *Il me parle de foot* », « *Il m'oblige à sortir les déchets* », « *Il n'y a jamais de lait pour mes céréales* ».

L'enfant peut se référer à des altercations mineures et passées avec le parent aliéné :

« *Il criait très fort quand il me demandait de me laver les dents* ».

Généralement, le parent aliénant considère ces rationalisations comme valables.

Parfois, l'enfant ne donne pas de raisons du tout :

« *C'est ainsi, je le sais* ».

(3) Absence d'ambivalence

Un parent est adoré par l'enfant, l'autre haï. L'enfant est absolument sûr de lui et son sentiment exprimé à l'égard du parent aliéné est sans équivoque : c'est de la haine :

« *Mon père est le plus mauvais du monde* ».

Lorsqu'on l'interroge, l'enfant n'a aucun souvenir d'interaction positive avec le parent aliéné.

(4) Phénomène du penseur indépendant (ou du penseur libre)

Il s'établit un consensus sur le fait que le rejet vient de l'enfant. L'enfant aliéné ne reconnaît jamais qu'il a été l'objet d'une influence.

L'enfant dira « *C'est ma décision de ne plus aller chez papa* ».

Le parent aliénant : « *Je veux bien qu'il aille chez son père mais c'est lui qui ne veut pas. Et je vais me battre jusqu'au bout pour que mon enfant soit respecté* ».

(5) Soutien au parent aliénant

L'enfant prend la défense du parent aliénant dans le conflit, se perçoit comme un soutien au parent gardien, qui serait « persécuté » par le parent aliéné. Il devient son « petit soldat ». Par exemple, il volera de sa propre initiative des documents appartenant au parent aliéné, qu'il ramènera au parent aliénant.

(6) Absence de culpabilité

L'enfant n'éprouve aucune culpabilité par rapport à la mise à mort du parent aliéné. Ce processus est plus actif que le manque d'ambivalence. On observe une coloration sadique :

¹⁵ Plus il y a de symptômes, plus le niveau de gravité du PAS augmente (léger, modéré, sévère).

« Je suis bien débarrassé depuis que je ne le vois plus » ; « C'est bien fait pour lui » ; « Ça ne me sert à rien de le voir ».

(7) Présence de scénarios empruntés

L'enfant relate des faits qu'il a manifestement entendu raconter. Il emploie un langage d'adulte emprunté au parent aliénant (voire au grand-parent aliénant).

À six ans, il dira : « Il a demandé la baisse de la pension alimentaire » ; « Elle m'importune tout le temps » ; ou « Elle viole ma vie privée ».

(8) Animosité étendue à l'ensemble du monde du parent aliéné

L'enfant généralise son animosité à l'ensemble du monde du parent aliéné : grands-parents, oncles, cousins, amis, ..., mais aussi pays, religion, culture ... L'étendue de l'animosité peut même concerner un animal domestique autrefois affectivement investi par l'enfant.

Gardner (1998a) développe la dynamique sous-jacente chez l'enfant :

- Crainte de perte du lien psychologique primaire : la peur de perdre l'amour du parent aliénant (souvent la mère) est le facteur principal à l'origine des symptômes chez l'enfant.
- Formation réactionnelle : la haine obsédante n'est qu'une forme déguisée d'amour pour le parent aliéné.
- Identification à l'agresseur : l'enfant peut s'allier au parent aliénant dans le but de se protéger contre l'hostilité de ce dernier.
- Identification à une personne idéalisée : l'enfant s'identifie à un parent vu comme parfait.
- Décharge de l'hostilité : le PAS permet à l'enfant de décharger sa colère vis-à-vis de la séparation parentale.
- Pouvoir : évacuer sa rage donne à l'enfant une impression de pouvoir. L'enfant peut se permettre d'être inconvenant avec le parent aliéné, sachant qu'il est « couvert » par le parent aliénant.
- Contagion des émotions : la rage du parent aliénant se transmet rapidement à l'enfant.
- Rivalité sexuelle : avec un parent de sexe opposé, l'enfant engage des attitudes de séduction, et désire être en relation unique avec ce parent.

2.1.2. Le parent aliénant

Warshak (2001b) explicite différentes catégories de comportements chez le parent aliénant (qui se répercutent sur l'enfant) :

Jeu du nom

Trois tactiques se retrouvent dans cette manipulation des noms. La première consiste à étiqueter péjorativement le parent aliéné (en parlant de lui sous la nomination « l'imbécile », « la sorcière », ...).

Toujours dans le but d'induire l'irrespect, la deuxième manifestation est plus subtile : le parent aliénant fait référence à l'autre parent en utilisant son prénom (au lieu de dire « Ta mère est au téléphone », il dira « Gloria veut te parler »). Le parent aliéné perd alors son autorité de parent.

La troisième stratégie est le changement de nom de l'enfant : la mère attribue à l'enfant le nom de son nouveau conjoint ou si elle est seule, son nom de jeune fille. Le changement peut aussi porter sur le prénom de l'enfant¹⁶.

Répétition

Le message aliénant est répété. Telle une propagande politique, ce message finit par être familier pour l'enfant. La répétition intervient également dans l'implantation de faux souvenirs.

¹⁶ Dans un contexte de garde alternée, l'enfant continue à être appelé par son vrai prénom chez le parent aliéné, et par un pseudo-prénom chez le parent aliénant (situation confuse pour l'enfant) (Warshak, 2001b).

Attention sélective

Le parent aliénant s'appuie sur l'ambivalence naturelle de l'enfant envers ses parents. Il attire l'attention de l'enfant sur les seuls traits négatifs du parent aliéné. À l'inverse, les éléments positifs, pouvant équilibrer l'ambivalence, ne sont pas mentionnés. Il existe également une attention sélective subtile : le parent aliénant n'émet aucun commentaire négatif, mais pose des questions qui amène l'enfant à constater des failles chez le parent aliéné.

Jugement hors-contexte

Le parent programmeur juge des comportements du parent aliéné en les tirant de leur contexte. Parfois ce parent provoque délibérément une scène (où il exacerbe la rage du parent aliéné) dans le but de prouver à l'enfant la dangerosité de ce parent (« Regarde comme ton père est violent »).

Exagération

Le comportement de départ du parent aliéné est amplifié. Van Gijsegem (05/11/02) cite deux exemples : si le parent aliéné boit une bière, il est considéré comme « alcoolique » ; si par le passé, le parent aliéné a essayé du cannabis, il devient un « drogué ».

Mensonges

Le parent aliénant donne des fausses informations (négatives) à propos du parent aliéné. Gardner cite l'exemple suivant : au téléphone, une mère a rétorqué (en présence de l'enfant) : « C'est *ton* opinion, moi je trouve que c'est un très joli garçon ! » (laissant sous-entendre des propos négatifs de la part du parent aliéné).

Révisionnisme

L'aliénateur reconstruit l'histoire de l'enfant. L'implication du parent aliéné est minimisée ou déniée. Une sortie en week-end prévue par le couple est transformée en : « Ce jour-là ton père a insisté pour que nous vous quittions pour le week-end ». Van Gijsegem (05/11/02) cite un autre exemple : l'enfant a dit : « Tu te souviens maman, on était à Walibi ? » et la mère a rétorqué « Oui, et tu te souviens aussi qu'il ne voulait pas te payer de barbe à papa ? ».

Théorie du changement total

Parfois, la relation entre l'enfant et le parent aliéné fut tellement positive que toute tentative pour revisiter l'histoire relationnelle est vaine. L'endoctrineur s'attaque alors au présent (plutôt qu'au passé), arguant que le parent aliéné n'est plus le même qu'avant.

Suggestions et allusions

Le parent aliénant n'a pas forcément besoin d'utiliser le mensonge ou la critique pour émettre un message négatif à l'enfant. Si l'enfant exprime son enthousiasme au téléphone, à propos d'une activité qu'il est en train de réaliser chez le parent aliéné, le parent aliénant peut par exemple répondre : « J'espère que tu ne t'es pas fait mal », signifiant à l'enfant son non-intérêt pour le temps que celui-ci passe chez l'autre parent.

Exploitation

Le parent aliénant encourage l'enfant à exploiter l'autre parent, c'est-à-dire à exiger de sa part de l'argent, des objets de valeur, etc.

Piété hypocrite

La rectitude peut servir de levier à l'aliénation. Le parent aliénant pointe du doigt l'atteinte à la morale. Un commentaire typique est « Je ne peux m'attendre qu'à cela de sa part ».

Religiosité

La droiture est davantage efficace lorsqu'elle est combinée à la religion. Le parent aliénant, sans spécialement exprimer ses convictions religieuses, dénonce des déviations de la part du parent aliéné (« C'est une pécheresse »). Si le parent aliéné dort avec une autre personne, il « viole les lois de Dieu ». La religion a force de loi ; quand le parent aliénant énonce un principe religieux, l'enfant doit l'accepter sans poser de questions.

Concept de « vérité »

L'endoctrineur nomme de façon répétée sa version déformée de la réalité comme étant « la vérité ». Le parent aliénant se sert de « la vérité » pour justifier son dénigrement et montrer sa volonté d'être juste honnête envers l'enfant.

Indulgence excessive

Le parent aliénant est volontairement plus permissif que le parent aliéné afin de séduire l'enfant. Il peut aussi montrer son soutien à l'enfant lorsque celui-ci se plaint du parent aliéné (par exemple en ne le forçant pas à manger).

Empiètement

Le parent aliénant perturbe le temps de garde alloué à l'autre parent. Une technique particulière est de téléphoner et de dire d'emblée, sans tenir compte de l'état de l'enfant, « Qu'y a-t-il ? Est-ce que ça va ? ». Une autre méthode (toujours au téléphone) consiste à culpabiliser l'enfant (« Comme tu me manques ! »). Enfin, il existe la manœuvre dont le principe est d'organiser un événement (fête avec les camarades, journée dans un parc d'attraction, ...) qui se déroule sur le temps de garde du parent écarté.

« Cape et épée »

L'aliénateur donne des directives à l'enfant telles que garder des secrets, espionner le parent aliéné, de dire des mensonges, et voler des documents. Darnall (1999) considère que les secrets, les codes, les rendez-vous clandestins placent l'enfant dans une relation exclusive (avec le parent aliénant) qui exclut l'autre parent.

Conspiration

Le parent aliénant promeut l'aliénation en cherchant le soutien de la part de personnes de son entourage, qui deviennent des co-programmeurs. Quand le co-programmeur est un enfant déjà aliéné antérieurement, il surveille l'enfant cible au niveau de la loyauté envers le parent aliénant.

Conditionnement à la résistance

À l'instar de suggestions posthypnotiques, le parent aliénant prévient les enfants que les personnes qui les questionnent à propos des relations familiales sont des gens qui essaient de les manipuler. Les enfants sont alors encouragés à couper la communication.

Projection¹⁷

Les sentiments, impulsions et pensées que le parent aliénant ne reconnaît pas en lui-même sont projetés sur le parent aliéné. Par exemple, le parent aliénant accuse le parent aliéné d'être cruel ; de ce fait, il évite l'aperception de sa propre cruauté.

Rationalisation

Le parent aliénant convainc les autres et se convainc lui-même qu'il ne fait rien de mal¹⁸. Aussi, on peut voir le « respect du choix de l'enfant » (de ne plus voir le parent aliéné) comme une rationalisation (qui curieusement ne concerne pas l'obligation d'aller à l'école, ou d'aller chez le médecin).

Parmi les comportements saboteurs listés par Gonçalves (2003, p. 253) et non développés par Warshak, on retrouve :

- refuser de passer les communications téléphoniques,
- intercepter le courrier et les paquets envoyés aux enfants,
- présenter le nouveau conjoint aux enfants comme leur nouvelle mère ou leur nouveau père,
- parler d'une manière désobligeante du nouveau conjoint de l'autre parent,
- refuser d'informer l'autre parent au sujet des activités dans lesquelles les enfants sont impliqués (matchs de sport, représentation théâtrale, activités scolaires, ...),
- empêcher l'autre parent d'avoir accès aux dossiers scolaire et/ou médical des enfants,
- « oublier » de prévenir l'autre parent des rendez-vous importants (dentiste, médecin, psychologue, ...),
- prendre d'importantes décisions concernant les enfants sans consulter l'autre parent (choix de la religion, choix de l'école),
- raconter aux enfants que les vêtements que l'autre parent leur a achetés sont laids et leur interdire de les porter,
- reprocher à l'autre parent la mauvaise conduite des enfants,
- menacer de punir les enfants s'ils appellent, écrivent ou essayent de contacter l'autre parent de n'importe quelle façon.

Van Gijsegem établit une distinction entre :

- le lavage de cerveau (*brainwashing*)¹⁹ : termes choisis, perturbation des communications téléphoniques, création d'une alliance par l'utilisation du « nous », destruction et reconstruction des souvenirs de l'enfant, sarcasmes et interrogations orientées (après la visite chez l'autre parent) ;
- le conditionnement subtil (*programming*) : abstention (insinuation non développée quant à l'autre parent), présence non nécessaire d'un tiers lors des transitions, aspect de neutralité, obligations créées afin de justifier l'absence de l'enfant aux visites, remarques culpabilisantes, croyances transmises.

Le divorce, en tant que crise dans la vie réveille des sentiments archaïques d'angoisse, de colère, de tristesse et de danger. Le parent projette d'anciennes blessures sur le partenaire et la relation actuelle. Si le parent en vient à endoctriner son enfant, c'est qu'il n'a pas réussi à intégrer de manière structurante l'expérience sensible de la séparation. Se développe ainsi une peur panique de perdre l'enfant, après avoir déjà perdu le conjoint (Von Boch-Galhau, 2002a).

¹⁷ Le parent aliénant se présente comme victime, disant par exemple qu'il est à bout de nerfs, que le parent aliéné veut le détruire, ... (Andritsky, 2002).

¹⁸ « La raison pour laquelle l'abus psychique ou narcissique est souvent difficile à identifier est qu'il ne se produit pas dans l'intention de faire du mal, mais est revêtu de l'apparence de l'amour » (Von Boch-Galhau, 2002, p. 28).

¹⁹ Clawar et Rivlin (1991) décrivent les techniques de lavage de cerveau : juger l'autre parent d'immoral, menacer l'enfant d'un retrait d'amour, exprimer à l'enfant la chance qu'il a d'être sain et sauf après une visite chez l'autre parent, réécrire la réalité, etc.

Les peurs du parent aliénant sont profondément ancrées, et présentes dès la formation du couple (Kodjoe, 21/11/03).

Suite à une séparation, il arrive que le parent gardien se plaigne continuellement de ses souffrances et transforme son enfant en aide-soignant (substitut maternel) sans tenir compte des besoins de l'enfant. L'identification au parent qui se désigne comme lésé est « une des formes que Ferenczy (1933) a nommé le "terrorisme de la souffrance". Dans ce processus, un parent, père ou mère, s'attache à l'enfant en en faisant le réceptacle forcé de son malheur » (Berger, 1997, p. 23).

Major (2000) établit que le parent aliénant peut avoir été bloqué aux premiers stades du développement, au niveau de l'individuation. Pour ce parent, il est impératif d'avoir la maîtrise absolue de son enfant. Il ne considère pas son enfant comme un être séparé. Face à une demande de garde alternée, il (elle) a l'impression de devoir se fracturer d'une partie de son corps. Le parent aliénant n'a pas de conscience morale et est incapable de ressentir de l'empathie, ou de considérer un autre point de vue que le sien propre. Il est aussi incapable de faire la part des choses entre la réalité et ses désirs. Il peut décrire un événement fabulé dans le détail (dans son esprit, cet événement a eu lieu). Dans le cas du complexe de Médée (Gordon, 1998), la mère est incapable de gérer la séparation. Dans son inconscient, le père et les enfants représentent la même chose, et elle désire leur destruction à tous les deux. Une telle mère présente probablement une structure borderline ou psychotique.

Les motivations du parent aliénant sont très variables. Le PAS peut être motivé par la perte de l'identité parentale, la perte de la famille, l'envie, la rage et la vengeance (envie de punir l'autre parent), la réaction « d'allergie psychologique » à l'autre parent (se référant au besoin de briser la dépendance) (Williams, 1990). Aussi, on peut retrouver comme motivation le préjudice narcissique, la rivalité fraternelle centrée sur le contrôle et l'amour de l'enfant, la dépendance pathologique à l'enfant (servant à combattre les sentiments de perte). Ces motivations ne sont pas conscientes chez le parent aliénant, et elles apparaissent sous des formes socialement acceptables (Dunne et Hedrick, 1994). Le facteur économique est susceptible d'intervenir (un parent divorcé, souvent la mère, peut souffrir des privations financières qu'impose la séparation et devenir aliénant). Il arrive également que le parent aliénant soit surprotecteur et, voyant le monde comme menaçant, conçoive mal qu'une autre personne puisse s'occuper de ses enfants (Chaplier, 2003). D'autres facteurs motivationnels possibles sont la jalousie, la peur de perdre l'enfant, le maintien de la relation maritale, le désir de contrôle et de dominance (Clawar et Rivlin, 1991). Il arrive que le parent aliénant veuille se déculpabiliser de l'échec du couple et cicatrifier la blessure narcissique induite par la séparation. Il peut également s'appuyer sur l'enfant pour contrecarrer un état dépressif en l'empêchant d'investir d'autres domaines que le foyer monoparental (Samalin-Amboise, 1994). Lorsqu'un parent dévalorise l'autre et gomme ses propres faiblesses, il tente de sauver son estime de soi. D'autres parents vont investir leur nouveau(elle) partenaire comme un parent pour leur enfant (le réel autre parent devant disparaître). Enfin, certains parents, après s'être sentis humiliés, loin de considérer l'autre parent comme dangereux, estiment tout simplement que l'autre parent doit payer pour ce qu'il a fait (Poussin et Martin-Lebrun, 1997).

Un chapitre du livre de Warshak (2001b) est consacré aux motifs de l'aliénation (chez le parent aliénant) :

- limites pauvres : le parent aliénant ne fait pas la distinction entre ses propres besoins et celui de l'enfant ; il ne considère pas ses comportements comme destructifs pour l'enfant.
- vengeance : certains parents aliénants se sentent rejetés ; une façon de se venger est de priver l'autre parent de ses enfants.
- narcissisme : beaucoup de parents se sentent inférieurs ; une manière de se convaincre de sa supériorité est de médire l'autre parent.
- culpabilité : certains parents divorcés tolèrent mal la culpabilité vis-à-vis de la séparation, et se focalisent sur les failles de l'autre parent.

- insécurité : certains parents doutent de leur capacité à maintenir l'affection de leurs enfants et considèrent l'autre parent comme un concurrent qui risquerait de gagner la compétition.
- recherche de confirmation : certains parents cherchent à être écoutés et validés dans leur ressenti.
- paranoïa : les individus paranoïaques ont tendance à catégoriser leur entourage comme étant « pour » ou « contre » eux ; les enfants subissent donc la pression pour dénigrer totalement l'autre parent.
- reproduction : un grand pourcentage de parents aliénants ont une relation pauvre ou absente avec au moins l'un de leurs parents ; ce phénomène peut être analysé comme étant une forme de compulsion à la répétition où le parent aliénant inflige à quelqu'un d'autre ce qu'il a subi autrefois lui-même.

2.1.3. Le parent aliéné

Selon Kopetski (1998b), la caractéristique la plus prégnante chez le parent aliéné est la passivité, la complaisance à l'excès, et le submergement émotionnel. Avant la séparation, et en réponse à l'autorité du partenaire, le parent (bientôt aliéné) accepte la critique et les accusations, mais en vient aussi à se questionner sur lui-même. Pour préserver la relation, ce parent se soumet. D'après Gardner (2002c), la passivité du parent aliéné peut jouer un rôle dans le renforcement du PAS. Ayant peur d'imposer des règles strictes, il laisse les enfants devenir davantage antagonistes.

Selon Lamontagne (1998), le parent aliéné peut présenter une légère défaillance du parentage, due aux contraintes de la vie quotidienne (maladie, retour aux études, exigences professionnelles). Par contre, quand Waldron et Joanis (1996) décrivent des parents aliénés comme partiellement responsables (négligence, rejet, ...), Gardner (1998a) pose que le diagnostic de PAS n'est plus applicable.

Stahl (1999) décrit deux groupes de parents aliénés :

- dans le premier groupe, les parents aliénés ont bénéficié d'une bonne relation avec l'enfant avant la séparation. Ils peuvent avoir une tendance à la passivité et une difficulté à gérer leurs émotions. Ces parents aliénés sont dépassés et ne savent que faire face au parent aliénant. Ils ont alors tendance à se détacher, ce qui permet au parent aliénant de renforcer l'aliénation (mettant en évidence « l'abandon »).
- dans le second groupe, les parents sont moins centrés sur l'enfant, sont moins empathiques, et généralement se sont peu occupés de l'enfant avant la séparation (par exemple en tant qu'« accrocs au travail »). Ils reconnaissent difficilement leur propre rôle dans la situation du PAS. Le blâme est communément utilisé par ces parents.

Un parent a davantage de risques de devenir aliéné s'il est perçu par l'autre parent comme étant le responsable de la séparation. Le risque augmente encore si ce parent a été impliqué dans une infidélité ou s'il est engagé dans une nouvelle relation immédiatement après la séparation (Rand, 1997b).

Le vécu du parent aliéné est qu'il est plus difficile de perdre un enfant par le PAS que par la mort (Gardner, 2001c). Cet auteur (1998a) décrit les caractéristiques du parent aliéné :

Confusion et culpabilité

Le parent aliéné, autrefois en bonne relation avec l'enfant, se retrouve maintenant face à un enfant haineux. La plupart des parents se reconnaissent comme victimes. Leur confusion touche à la non-compréhension de la cause du dénigrement. Certains parents se blâment eux-mêmes, ce qui leur permet d'avoir une sensation de contrôle (c'est le mécanisme du contrôle de l'incontrôlable). Lorsque le parent identifie la manipulation du parent aliénant et le communique à l'enfant, cela ne fait qu'accroître l'aliénation (car l'enfant ne peut admettre qu'il ne pense pas par lui-même). Le parent aliéné n'a généralement pas conscience du fait que

l'opposé de l'amour n'est pas la haine mais l'indifférence, et que le comportement de l'enfant aliéné n'est qu'une manière de faire face à la perte forcée d'un parent.

Sentiments de rage impotente

Le parent aliéné sait ne pas pouvoir corriger les fausses informations, le dénigrement, ... infligé par le parent aliénant sur l'enfant aliéné. Cela mène à une énorme frustration.

Situation du non-gagnant

Le parent aliéné est critiqué quand il intervient, et il est critiqué quand il ne fait rien. S'il tente d'avoir un contact avec l'enfant, il est considéré comme harceleur. S'il se retire, espérant que l'enfant vienne de lui-même, il est considéré comme abandonneur. Quoi qu'il fasse, le parent aliéné agit toujours mal !

2.1.4. Le système familial

Dans le cas du PAS, l'intérêt du parent aliénant pour l'autre parent décroît après la naissance de l'enfant et celui-ci devient un partenaire substitutif (Andritsky, 2002)

Selon Waldron & Joanis (1996), il faut se garder d'imputer la responsabilité du PAS au seul parent aliénant. C'est une dynamique familiale où chaque membre joue un rôle, et a ses propres motivations dans l'aliénation. Le PAS est un mécanisme de défense familial dont les fonctions ne sont pas toujours évidentes. Celles-ci peuvent, par exemple, être de maintenir la dépendance symbiotique de l'enfant vis-à-vis du parent aliénant, ou d'aider la famille à s'adapter à la tendance du parent aliénant à se retourner contre tout qui marque son désaccord. Dans ces cas, il s'agit de s'interroger sur ce que vivrait la famille sans ce processus défensif.

Dans les familles recomposées, décrites comme des systèmes fragiles (Andritsky, 2002), une façon de maintenir la cohésion familiale est de s'unir autour d'un but commun, et notamment de désigner un ennemi commun.

Les membres d'une famille développent leurs propres règles et limites, sur la manière de se comporter les un vis-à-vis des autres. Ces règles évoluent avec les changements progressifs subis au fil du temps. Lorsque les changements sont brutaux (tel un divorce), la famille peut se trouver incapable de se restructurer elle-même. Cette impasse crée un système en soi, avec ses propres règles et limites. L'enfant membre de ce nouveau système (d'impasse), est pris dans une alliance exclusive avec un parent (Ward & Harvey, 1993).

Major (2000) pointe le problème du double lien subi par l'enfant aliéné. D'une part, l'enfant reçoit « l'interdiction » d'avoir des contacts enrichissants avec le parent aliéné. D'autre part, l'enfant peut ressentir l'envie d'établir ce type de lien positif avec ce parent. Aussi, il ne peut exprimer l'idée qu'il reçoit un bon traitement de la part du parent aliéné, et qu'il peut avec lui partager des moments agréables. Il peut encore moins exprimer ses sentiments d'affection envers ce parent. Ce double lien est (Von Boch-Galhau, 2002a) : « *Pars avec ton père/ta mère* (message verbal), *mais n'ose pas y aller* (message non-verbal) ».

Au niveau sévère du PAS, Lamontagne (1998) note que « l'enfant est souvent adultifié ». Selon Major (2000), le parent aliénant fait de l'enfant son propre thérapeute, en lui faisant part de toute l'expérience négative vécue avec le parent aliéné. L'enfant joue le rôle de protecteur du parent aliénant. Rand (1997b) considère que l'enfant aliéné peut être un enfant « accablé ». L'enfant vivant avec un parent troublé est chargé de responsabilités. Sa croissance émotionnelle et sociale ainsi que ses besoins développementaux sont estropiés par les besoins du parent troublé.

D'autre part, l'enfant est encouragé à maintenir sa dépendance (le parent dort avec l'enfant, le nourrit, ... plus longtemps que les besoins développementaux de l'enfant ne le demandent) (Major, 2000). Aussi, la reconnaissance de l'enfant en tant que personne indépendante ayant ses

propres droits et préférences est inexistante. L'enfant est infantilisé, et vu comme trop immature pour avoir ses propres désirs (Andritsky, 2002).

L'enfant prend le pouvoir sur les deux parents (Kodjoe, 21/11/03). La fonction parentale et la barrière intergénérationnelle sont nécessairement détruites (Van Gijsegem, 05/11/02).

Ribicki (2000) cite la description de Minuchin à propos des familles dans lesquelles les individus se perdent dans le système tant l'autonomie individuelle est très faible. Ce type de configuration peut se retrouver dans le *PAS*. L'ambiance fusionnelle de ces familles empêche l'enfant d'avoir une identité séparée du parent. L'enfant est alors victime d'un renversement de rôles, et son identité ainsi que ses propres besoins sont effacés au profit de ceux du parent. Un adulte, dont la famille d'origine ne comprenait pas de frontières personnelles claires, aura tendance à mettre la distance avec le partenaire parental et rejouer la dysfonction familiale. Le phénomène est potentiellement transgénérationnel.

On observe fréquemment une tradition transgénérationnelle d'aliénation des pères, accompagnée d'une symbiose mère-enfant comme relation dominante dans la famille (Andritsky, 2002).

De même, comme dans les cas de maltraitance, l'enfant peut reproduire le syndrome (Chaplier, 2003).

2.1.5. Autres actants

D'autres personnes (grands-parents, nouveau partenaire, amis, instituteurs, médecins, etc.) interviennent généralement dans le *PAS*, en renforçant la rupture de contact entre l'enfant et le parent aliéné : refuser au parent aliéné la communication téléphonique avec l'enfant, ne pas mettre le parent aliéné au courant sur l'évolution (médicale, scolaire, ...) de l'enfant, etc. Ces actants, croyant sincèrement le parent aliénant, et pensant ainsi protéger l'enfant, deviennent des contributeurs indirects du *PAS* (FCRS, 2003).

2.2. Niveaux de sévérité

Darnall (1997 & 1999) décrit trois niveaux de sévérité (mais uniquement par rapport au parent aliénant) :

- l'**aliénateur naïf** est le parent qui, en règle générale, encourage la relation de l'enfant avec l'autre parent mais qui, occasionnellement, dit ou fait quelque chose de l'ordre de l'aliénation (« Dis à ton père qu'il a plus d'argent que moi, donc laisse-le acheter tes chaussures »). Tous les parents sont de temps en temps des aliénateurs naïfs. Les aliénateurs naïfs font une distinction entre leurs propres besoins et ceux de leurs enfants (notamment en ce qui concerne le contact avec l'autre parent).
- l'**aliénateur actif** a du mal à contrôler sa frustration. Dès qu'un élément exacerbe ses sentiments douloureux, il renforce l'aliénation, pour ensuite regagner le contrôle de lui-même et se sentir coupable. Il oscille entre impulsions aliénantes et attitudes réparatrices.
- l'**aliénateur obsédé** a une « cause » (détruire la relation avec l'autre parent), il manipule la personnalité et les croyances de ses enfants. Ses croyances sont irrationnelles, voire délirantes (« Même s'il n'a jamais abusé de mes enfants, je sais que ce n'est qu'une question de temps »). Personne (pas même le tribunal) ne peut le convaincre qu'il a tort (tout qui essaye est un ennemi).

Gardner (2001c) a construit un tableau différenciant les trois niveaux de sévérité, sur base des manifestations symptomatiques. Ces distinctions sont capitales dans la mesure où Gardner propose un traitement différentiel selon le niveau de gravité.

	<u>Manifestations symptomatiques</u>	<u>Léger</u>	<u>Modéré</u>	<u>Sévère</u>
Manifestations symptomatiques primaires	Campagne de dénigrement	Minimale	Moyenne	Extrême
	Rationalisations faibles, frivoles et absurdes	Minimale	Moyenne	Nombreuses rationalisations absurdes
	Absence d'ambivalence	Ambivalence normale	Pas d'ambivalence	Pas d'ambivalence
	Phénomène du penseur indépendant (ou du penseur libre)	Habituellement absent	Présent	Présent
	Soutien au parent aliénant	Minimale	Présent	Présent
	Absence de culpabilité	Culpabilité normale	D'une culpabilité minimale à inexistante	Pas de culpabilité
	Présence de scénarios empruntés	Minimaux	Présents	Présents
	Animosité étendue à l'ensemble du monde du parent aliéné	Minimale	Présente	Extrême, souvent fanatique
Manifestations symptomatiques additionnelles	Difficultés dans les échanges lors des droits de visite/sortie	Habituellement absentes	Moyennes	Extrêmes, ou visite non possible
	Comportement durant la visite	Bon	Par mouvements antagonistes et provocateurs	Absence de visite, ou visite destructrice et comportement continuellement provocateur
	Lien émotionnel avec l'aliénateur	Fort, sain	Fort, légèrement à moyennement pathologique	Sévèrement pathologique, souvent paranoïde
	Lien émotionnel avec le parent aliéné avant la séparation	Fort, sain, ou minimalement pathologique	Fort, sain, ou légèrement pathologique	Fort, sain, ou légèrement pathologique

Au **niveau léger** : peu des huit symptômes (chez l'enfant) sont présents. Les visites et transitions se passent sans trop de difficultés. Chez le parent aliénant, des manifestations de programmation peuvent néanmoins apparaître.

Au **niveau modéré** : le niveau modéré représente la majorité des cas de PAS. Généralement, les huit symptômes sont généralement présents chez l'enfant, des problèmes se produisent lors des transferts, mais après un certain temps l'enfant retrouve son calme. On retrouve également chez le parent aliénant la rage et le désir de vengeance. Le parent aliénant développe une variété de techniques de manipulation.

Au **niveau sévère**²⁰ : à ce stade l'enfant aliéné et le parent aliénant sont fanatiques, sont liés dans une relation de folie-à-deux dans laquelle ils partagent des fantaisies paranoïdes à propos du parent

²⁰ 5 à 10% des cas de PAS selon Gardner (1998b).

aliéné. Les huit symptômes sont également présents chez l'enfant mais avec davantage d'intensité. Les visites sont rendues impossibles par le comportement de l'enfant (peur morbide, provocation, destruction). Le parent aliénant fonctionne sur un mode paranoïde qui, soit se concentre sur le parent aliéné seul, soit constitue son mode de pensée.

Le *PAS* est un continuum. Beaucoup de cas ne correspondent pas parfaitement à l'un de ces niveaux, mais l'identification de la gravité est primordiale quant aux implications thérapeutiques et légales (chaque type implique une approche différente) (Gardner, 1998b et 2001a).

Ward et Harvey (1993) décrivent un continuum entre le divorce typique et l'aliénation. Divorce difficile n'est pas forcément synonyme d'aliénation. Le facteur à prendre en considération n'est pas la colère exprimée, mais le fait d'inclure les enfants dans le conflit. L'aliénation dépend à la fois du niveau de détresse du parent aliénant, de la vulnérabilité de l'enfant, et des réponses du parent aliéné. Ces auteurs distinguent quatre niveaux de sévérité (léger, modéré, manifeste et sévère), mais qui ne se superposent pas avec les classifications graduelles de Gardner ou Darnall (le niveau léger étant d'emblée plus problématique).

2.3. Prévalence

Selon Van Gijsegem, le *PAS* se manifesterait dans un divorce sur dix. Le niveau sévère concernerait 5% de ces cas (dont 1% incluant une allégation d'abus). Von Boch-Galhau observe un accroissement du phénomène (Bertels, 2002).

2.4. Caractéristiques liées à l'âge, au sexe et au statut socio-économique

2.4.1. Chez l'enfant

Selon Gardner (1998a), plus l'enfant est jeune, plus il est suggestible, et donc plus facilement aspiré dans le *PAS*. Ceci contraste avec l'avis de Johnston (2003) qui considère que les adolescents sont plus enclins à rejeter un de leurs parents, étant donné leur rébellion face à l'autorité.

2.4.2. Chez le parent aliénant

Les statistiques de Gardner montrent que la majorité des parents aliénants sont des mères (85 à 90 %). Les mères ont souvent la garde principale de l'enfant. Et, de fait, plus un parent passe de temps avec son enfant, plus son programme d'endoctrinement joue en sa faveur (Major, 2000). Néanmoins, Gardner (2001b et 2002d)²¹ a observé ces dernières années, un renversement qui ramène le ratio à 50/50.

Gardner (1998a) a décrit un certain nombre de techniques de manipulation que peuvent utiliser aussi bien les mères que les pères. Mais il a aussi explicité des techniques aliénantes typiquement maternelles ou paternelles.

Clawar et Rivlin (1991) ont listé une série de techniques aliénantes. Dans leur échantillon, les parents qui manipulent leurs enfants (via les techniques décrites par ces auteurs) sont le plus souvent issus de la haute bourgeoisie et ont un niveau d'études relativement haut.

2.5. Cas particuliers

Le *PAS* se rencontre également sous des formes plus complexes.

2.5.1. Le rapt parental

Chaque année en Belgique, 250 enfants sont kidnappés par l'un de leurs parents vers un pays étranger. Souvent, la situation est bloquée, et le parent délaissé n'a plus aucun recours pour

²¹ Un certain nombre d'articles écrits avant cette constatation schématisent en parlant de la mère comme étant le parent aliénant.

revoir son enfant. Bien que la coopération internationale se soit développée en la matière, elle reste encore fort peu efficace (Ruidant, 2001). Le kidnapping parental est une méthode d'ultime détachement. Cela peut se produire lorsque l'enfant s'aperçoit de l'intentionnalité du parent aliénant (Feinberg et Loeb, 1994). Le rapt parental, tout comme le PAS, augmente en fréquence (Byrne, 1989).

2.5.2. Les fausses allégations d'abus

Les fausses allégations d'abus peuvent être de tout type (sexuel, physique, négligence, ...), mais les plus courantes sont d'ordre sexuel. Poussin et Martin-Lebrun (1997), relatent une montée spectaculaire des allégations d'attouchements sexuels ces dernières années. Ils reprennent les estimations de Van Gijseghem (1992) selon lesquelles 60 à 80% des familles en séparation sont touchées par des fausses allégations, contre 1 à 5% dans les familles intactes.

Hayward (1999) cite les *Sexual Allegations in Divorce (SAID)* et les allégations de violence du père, envers l'enfant ou la mère, ainsi que toute fausse allégation que la mère promulgue à propos du père. Barudy (1996, p. 146) dit à ce propos : « Des adultes manipulent leurs enfants, en leur faisant proférer cette accusation, ils jouent une carte ultime, de loin la plus efficace, pour régler des comptes avec le conjoint devenu ennemi ». Néanmoins, bien que la plupart des allégations sont calculées, d'autres proviennent d'interprétations anxieuses et erronées (Williams, 1990).

Plus de 90% des allégations d'abus sexuel exprimées dans un contexte de litige relatif au droit de garde ne se confirment pas (Von Boch-Galhau, 2002a).

Selon Warshak (2001b), certains enfants sont conscients d'inventer des faits, selon leur propre chef, ou sous l'influence du parent aliénant ; d'autres enfants amplifient un acte isolé pour en faire un abus ; et d'autres enfin, à travers le questionnement suggestif et la manipulation du parent aliénant, croient réellement avoir été victimes d'abus. Aussi, les enfants réellement abusés continuent à avoir des sentiments positifs à l'égard du parent abuseur. Ceci n'est pas le cas chez l'enfant aliéné, pour qui le parent aliéné est entièrement mauvais.

L'enfant réellement abusé rapporte des souvenirs précis, détaillés, invariables, et utilise des mots adéquats compte tenu de son âge ; sa plainte est antérieure à la séparation. L'enfant impliqué dans des fausses allégations d'abus relate des faits flous, variables, peu cohérents, et n'emploie pas un vocabulaire de son âge ; sa plainte apparaît après la séparation (Chaplier, 2003). Un chapitre entier de livre ainsi qu'un article (Gardner, 1998a et 1999a) sont consacrés à différencier les réels cas d'abus versus les cas de PAS.

Centrées sur la négligence, les fausses allégations peuvent s'associer au Syndrome de Munchausen. En effet le parent hostile-agressif peut rendre l'enfant malade (ou prétendre qu'il l'est) afin d'empêcher l'accès à l'autre parent, insinuant de la négligence de la part du parent cible (FCRS, 2003).

2.5.3. Deux parents aliénants

Van Gijseghem (05/11/02) cite le cas du PAS double, où chaque parent dénigre l'autre parent. Dans ce cas, le conflit de loyauté est à son paroxysme, mais l'enfant, paradoxalement, n'est pas aliéné. Selon Lodge (1998), le scénario dans lequel un parent toxique dresse l'enfant contre le « bon » parent est une simplification. Le processus aliénant est, selon lui, mutuel.

2.5.4. PAS divisé

Dans certaines familles, un parent aliénant réussit à aliéner un (ou des) enfant(s) mais ne parvient pas à aliéner l'autre (ou les autres) enfant(s).

Dans d'autres familles, un parent réussit à programmer un (ou des) enfant(s), et l'autre parent arrive à programmer un autre (ou les autres) enfant(s) (Gardner, 1999b).

2.5.5. PAS renversé

Dans une minorité de cas, les tentatives du parent aliénant d'aliéner l'enfant contre l'autre parent, peuvent se retourner contre lui. Un enfant peut se rendre compte que l'attitude du parent aliénant (consistant à le priver de ses droits et libertés) est mauvaise, et après un certain laps de temps, développer des sentiments hostiles envers ce parent.

2.6. Syndromes associés

2.6.1. Syndrome de Stockholm

Dans le processus du PAS, on peut retrouver des mécanismes présents dans les systèmes sectaristes ou dans le Syndrome de Stockholm, où le captif, sous l'effet de l'angoisse et de la dépendance, s'identifie à son agresseur et rejette toute aide extérieure (Von Boch Galhau, 2002a). L'enfant perçoit la menace comme venant de l'extérieur (le parent aliéné) (Lamontagne, 1998).

2.6.2. Syndrome du Faux Souvenir (FMS)

Des croyances peuvent avoir été induites par un parent (« Te souviens-tu lorsque qu'il m'a poussé dans les escaliers et que j'étais couverte de sang ? ») (Kodjoe, 21/11/03). Le cas se présente précisément lors de fausses allégations d'abus (sexuel ou autre), initiées par le parent aliénant (Hayward, 1999).

2.7. Problématiques liées au Syndrome d'Aliénation Parentale

2.7.1. Concepts utilisés

Plusieurs concepts sont utilisés, parfois indistinctement, en parlant du PAS : conflit, influence, manipulation, ... Il s'avère nécessaire d'établir une distinction entre ces diverses notions et leur lien respectif avec le PAS.

Selon Bayada et al. (1997, p. 11), le **conflit** est « le résultat de l'interférence entre forces opposées, qu'il s'agisse de divergence de besoins, d'intérêts ou de valeurs. Plus simplement, on peut dire que le mot conflit exprime un désaccord entre deux ou plusieurs parties, personnes ou groupes, lorsque ce désaccord est vécu par l'une ou l'autre des parties comme un rapport de forces. Si un conflit est toujours le signe d'un désaccord, un désaccord n'évolue pas systématiquement en conflit ». Enfin, l'auteur distingue la notion de conflit et de **violence** (qui peut être physique comme psychologique). Le PAS peut être considéré comme un conflit entre parent aliéné et parent aliénant dans lequel le rapport de forces est à l'avantage de ce dernier. Cependant, Andritsky (2002) considère que le PAS correspond davantage à une relation agresseur-victime qu'à un conflit parental. Quant à la notion de violence, nous y reviendrons dans le paragraphe suivant à propos de la notion d'abus.

Chalvin (2001) définit les termes de communication, d'influence et de manipulation. La communication est l'« action de transmettre quelque chose à quelqu'un » ; l'**influence** est l'« ascendant de quelqu'un sur quelqu'un d'autre qui lui permet d'orienter son comportement » ; la **manipulation** est l'« action d'orienter le comportement de quelqu'un dans le sens que l'on désire et sans qu'il s'en rende compte ». Entre communication et influence, les seules différences concernent la puissance (l'ascendant) sur l'autre. (...) L'influence serait claire et sans mystère, alors que la manipulation serait occulte » (p. 23). Selon Forward (1991), les parents toxiques manipulateurs « sont si experts dans l'art de cacher leurs véritables motivations que leurs enfants vivent dans un monde de confusion ». (p. 70). Enfin, Nazare-Aga (1997) a établi une liste de 30 critères à propos du manipulateur : si au moins 10 des critères se vérifient chez l'individu, celui-ci est diagnostiqué comme manipulateur, si au moins 20 des critères sont positifs, il est diagnostiqué comme relevant de la **perversité**. Dans le cas du PAS, lorsque le

dénigrement du parent aliénant est ouvert, on parlera d'influence. Par contre, lorsque le parent aliénant n'extériorise pas ouvertement sa médisance, mais s'arrange pour influencer subtilement le point de vue de l'enfant sur le parent aliéné, on parlera de manipulation. Certains comportements du parent aliénant décrits par Waldron et Joanis (1996) peuvent être considérés comme relevant de la manipulation : induire la culpabilité, intimider, faire peur, jouer la victime, mentir, etc. Les techniques de manipulation du parent aliénant sont parfois tellement omniprésentes qu'on pourra s'interroger sur l'existence de perversité chez cet individu.

En dernier lieu, nous parlerons de la notion d'*emprise*. Couchard (2003) analyse l'emprise maternelle et rappelle combien la limite entre attachement pour l'enfant et emprise violente est ténue. En effet, la mère peut ne pas supporter que l'enfant lui échappe ou ne lui ressemble pas suffisamment. Selon Samalin-Amboise (1994), toute mère doit accomplir le deuil de sa position de toute-puissance sur l'enfant. « La mère doit faire le deuil de l'enfant imaginaire pour qu'il passe du statut de l'enfant-pour-soi, agent du processus de réparation de la souffrance maternelle à celui de l'enfant-en-soi, sujet de son désir et non aliéné au désir de la mère. Avant qu'advienne ce travail, et même après, dans les résurgences du vécu infantile maternel, la mère exerce une emprise sur l'enfant. L'emprise (...) implique que le jeune se modèle à l'image de sa mère » (p. 181). Par ailleurs, Lamontagne (1998) considère le *PAS* comme « une relation d'emprise, liée à la puissance de la conviction, qui soulage l'enfant de l'ambivalence de ses sentiments à la suite de la rupture, de l'anxiété qui s'ensuit et de la peur de l'abandon ». Pour l'enfant, « sa survie devient liée à sa dépendance au parent aliénant » (p. 196). On observe également, tel que le décrit Pelsser (1989) que certains parents aliénants exercent un contrôle sur l'enfant et se l'« approprient ».

À la frontière entre les notions d'influence et de manipulation d'une part, et d'emprise d'autre part, se trouve la notion d'*endoctrinement*. En effet, Gardner (2000) compare le système parent aliénant/enfant à une secte.

2.7.2. Abus

Insistons sur l'importance de la notion d'abus émotionnel/psychologique dont le *PAS* est une forme.

Selon Haesevoets (2003), les abus physiques et sexuels sont reconnus par les systèmes médico-légaux et judiciaires, ce qui n'est pas le cas des maltraitances psychologiques. Dans le DSM-IV, il n'existe aucune catégorie prévue pour la maltraitance émotionnelle. Black et al. (2001) affirment que « l'abus émotionnel ou psychologique est l'une des formes les plus insaisissables de maltraitance. Il s'est avéré un construct difficile à définir et à mesurer » (p. 189). Aussi, Hamarman et Bernet (2000) rappellent l'abus émotionnel peut exister en l'absence d'agressions physiques ou sexuelles. Par ailleurs, la violence psychologique et les autres formes d'abus psychologiques sont, selon Garbarino et al. (1986) la catégorie la plus fréquente de maltraitances d'enfant dans le contexte familial.

Garbarino (1986) propose différentes catégories de maltraitances psychologiques : rejeter, isoler, terroriser, ignorer, corrompre, agresser verbalement, opprimer. Bien que l'auteur exclue la pression psychologique et le chantage affectif présents dans les contextes de droits de garde, il arrive que le parent aliénant en vienne à « terroriser » l'enfant par des menaces (dans le cas du *PAS*, il s'agit de menaces de retrait d'amour et de punitions), par intimidation, ou en lui faisant peur. Par ailleurs, en incitant l'enfant à mentir, à être hostile, à défier l'autorité du parent aliéné, à lui voler des objets, ... on peut considérer que le parent aliénant corrompt l'enfant. Pelsser (1989) décrit également l'attitude de rejet d'un parent face à un enfant qu'il perçoit comme proche de l'autre parent. Selon Andritsky (2002), les cinq types d'abus émotionnel précédemment cités sont présents dans le *PAS*.

Associant abus émotionnel et négligence, Glaser (2002) en décrit cinq catégories : indisponibilité, non-réponse émotionnelle et négligence, attributions négatives et erronées à

l'enfant, interactions inappropriées et contradictoires avec l'enfant, échec dans la reconnaissance de l'individualité de l'enfant et la limite psychologique, défaut dans la promotion de l'adaptation sociale de l'enfant. Dans le cas du *PAS*, on peut retrouver chez le parent aliénant une indisponibilité émotionnelle lorsque celui-ci est préoccupé par ses propres difficultés (telle qu'une réaction dépressive). Mais plus encore, la non-reconnaissance de l'individualité de l'enfant est très présente chez le parent aliénant. Cette forme d'abus consiste pour le parent à utiliser l'enfant pour l'accomplissement de ses propres besoins psychologiques, de même que de ne pas distinguer la réalité de l'enfant de ses propres croyances et désirs.

En résumé, et selon Garder (1998a), le *PAS* constitue une forme d'abus émotionnel : ses effets sur la personnalité de l'enfant sont aussi graves que ceux d'un abus sexuel²².

2.8. Co-morbidité

Gardner a explicité les diagnostics du DSM qui peuvent intervenir lors d'un *PAS*. Les diagnostics applicables à l'enfant aliéné sont Le Trouble des conduites (312.8), l'Anxiété de Séparation (309.21), et le Trouble Dissociatif (300.15). Le parent aliénant peut quant à lui être touché par le Trouble Délirant (297.71) de type persécutoire, le Trouble de la Personnalité Paranoïde (310.0), le Trouble de la Personnalité Borderline (301.83), ainsi que le Trouble de la Personnalité Narcissique (301.81)²³. Parent aliénant et enfant aliéné peuvent être concernés conjointement par la Trouble psychotique partagé (297.3) et le Problème relationnel parent-enfant (V61.20) (Gardner, 2002b)²⁴.

2.9. Diagnostic différentiel

2.9.1. Aliénation parentale

Pour Gardner (2002b), l'aliénation parentale²⁵ se réfère à une grande variété de symptômes :

- maltraitance physique, avec ou sans abus sexuel,
- abus émotionnel parental, qui peut recouvrir l'abus verbal ou la négligence,
- abandon parental,
- acrimonie parentale continue, notamment quand elle est associée à de la violence physique,
- comportement exhibé par un parent qui pourrait être aliénant pour la plupart des gens, par exemple : narcissisme, alcoolisme, et comportement antisocial,
- défauts de parentage.

Ces comportements parentaux peuvent provoquer le rejet par l'enfant. Le terme de *PAS* n'est applicable que lorsque le parent n'exhibe pas de comportements qui puissent justifier l'animosité de l'enfant. Il se peut parfois que ce parent ait des défaillances mineures mais c'est l'exagération de ces faiblesses et déficiences qui signe le *PAS*. Warshak (2001b) cite d'autres caractéristiques pouvant être à l'origine d'une aliénation justifiée : accès de fureur, traitements pauvres dus à une colère chronique, un style sévèrement punitif, l'intimidation, une centration sur soi extrême, ou l'abus de substances.

²² « Il y a exercice abusif de l'autorité parentale et exploitation de la dépendance de l'enfant » (Von Boch-Galhau, 19/03/03).

²³ L'auteur mentionne également le Trouble de Personnalité Antisociale (301.7).

²⁴ Van Gijsegem (05/11/2002) quant à lui, pense qu'aucun parent n'est à l'abri du *PAS*, et que la présence de croyances irrationnelles ne signe pas l'existence d'une pathologie. Selon la théorie du *HAP* (*FCRS*, 2003), un parent ayant un comportement parental hostile-agressif ne présente pas forcément de pathologie mentale, comme une personne atteinte par une psychopathologie ne s'engage pas nécessairement dans un *HAP*.

²⁵ À ne pas confondre avec la dénomination « Aliénation Parentale » utilisée par Darnall et d'autres auteurs (et qui équivalait au « Syndrome d'Aliénation Parentale » de Gardner).

2.9.2 Tentative de PAS (enfants résistants)

Certains enfants peuvent résister à l'influence du parent aliénant et maintenir leur affection pour les deux parents (Van Gijseghem, 05/11/02 et Warshak, 2001a). Ceux-ci ne participent pas aux conflits des parents et ne prennent pas position (Warshak, 2001b).

2.9.3. Parent rejection

Le refus d'un enfant de fréquenter l'un de ses parents peut avoir d'autres causes que le PAS (Von Boch-Galhau, 2002a). L'enfant peut rejeter un parent pour une variété d'autres raisons que le PAS. Le terme de *Children-driven alienation* a été proposé pour décrire les enfants dont le rejet est une manière malencontreuse de faire face à leurs difficultés (Warshak, 2001a).

Selon Lund (2001), les raisons du rejet peuvent être dues à 1) des problèmes normaux de séparation, 2) des déficits d'aptitudes chez le parent non-gardien, 3) un comportement oppositionnel, 4) un divorce hautement conflictuel, 5) des problèmes sérieux (pas nécessairement de l'abus), 6) un abus de l'enfant.

2.9.4. Réactions normales au divorce

Dans certains cas, les enfants peuvent refuser de passer du temps avec un parent, mais sans être sous l'influence de l'autre parent. Cette hostilité est temporaire, occasionnelle, contextuelle, coexiste avec l'expression de sentiments affectueux, et est dirigée vers les deux parents (Warshak, 2001a).

2.9.5. Anxiété de séparation

Un enfant peut se montrer anxieux dans les moments de transition (de la mère au père ou inversement) mais ne manifester aucune hostilité envers le parent « rejeté » lorsqu'il est en présence du parent gardien (Warshak, 2001b).

2.9.6. Enfants en difficulté, troublés et timides

Certains enfants se montrent oppositionnels lorsqu'il s'agit de passer d'un domaine (ou d'une activité) à un autre, de s'adapter à la situation nouvelle (Warshak, 2001b).

2.9.7. Le gardien du parent

Il arrive qu'un enfant doive prendre en charge un parent en difficulté émotionnelle et refuse de laisser ce parent seul. Toutefois, l'enfant aime toujours l'autre parent (Warshak, 2001b).

2.9.8. Préférence

Warshak (2001b) affirme que même dans les familles intactes, l'enfant se sent souvent plus proche d'un parent que de l'autre. L'enfant s'identifie facilement au parent du même sexe. Cette préférence n'empêche pas l'enfant de considérer positivement ses deux parents.

Lorsque la préférence devient plus forte, Warshak (2001b) appelle cela le « partenariat parent-enfant ». Selon Kelly & Johnson (2001), un enfant peut être erronément considéré comme aliéné, alors qu'il préfère significativement un parent (sans pour autant désirer couper le contact avec l'autre parent). Ces auteurs nomment ce partenariat « alignement ».

2.9.9. Accusations non fondées de PAS

Face au rejet, certains parents soupçonnent l'autre parent d'influencer leur enfant (Warshak, 2001b).

2.10. Évolution

Contrairement à l'adage selon lequel le temps guérit les blessures, le temps ne dissout pas l'aliénation. Au contraire, le temps est la meilleure arme de l'aliénateur : plus l'enfant passe du temps avec le dénigrant, plus sévère sera l'aliénation (Cartwright, 1993).

2.10.1. L'enfant

À court terme, l'enfant vit une grande perte, celle d'un parent, de deux grands-parents et de tout l'entourage de ce parent, et ce en une fois. Les effets à moyen terme concernent l'absence au jour le jour d'un parent (au niveau des interactions, du support, de l'éducation). (Cartwright, 1993). La privation d'un parent fait subir à l'enfant une perte plus dramatique que la perte réelle d'un parent par décès, car l'enfant n'a même plus l'accès aux bons souvenirs (Frost et Pakiz, 1990). La perte d'un parent ainsi que les sentiments massifs de culpabilité doivent être refoulés ou dissociés (Von Boch-Galhau, 2002a). L'enfant n'est pas traumatisé par la réalité (le parent aliéné) mais par la perception qu'il en a. En fait, il hait ce parent sur le plan conscient, mais l'aime au niveau inconscient. À l'inverse, le parent aliénant est aimé sur le plan conscient, mais craint et haï sur la scène inconsciente (Gordon, 1998).

Au niveau symptomatique, les conséquences du PAS sur l'enfant sont extrêmement variées. L'enfant peut connaître des problèmes divers tels que des troubles attentionnels à l'école, des conflits avec l'autorité, des difficultés relationnelles, et l'isolement. Durant la période de latence, l'enfant risque d'être touché par les troubles anxieux, la dépression, les troubles psychosomatiques ou les troubles de la conduite. Alors que certains enfants semblent épargnés par les troubles, ce pseudo-équilibre ne survit pas à l'adolescence : peuvent apparaître alors des troubles d'adaptation (notamment troubles d'opposition, troubles de comportement majeurs, manifestations suicidaires). « L'apothéose du clivage peut mener à la schizophrénie » (Van Gijseghem, 05/11/02).

Les complexes symbiotiques non résolus à l'intérieur du PAS sont à l'origine des maladies du Moi (toxicomanies, maladies psychosomatiques, troubles anxieux, dépression, troubles limites, troubles sexuels) (Von Boch-Galhau, 2002a).

Ayant pris le pouvoir, l'enfant apprend à exploiter l'autre sous toutes ses formes (attitude prédatrice de troubles du comportement, de délinquance ou de psychopathie) (Kodjoe, 21/11/03).

Une conséquence primordiale du PAS chez l'enfant est le clivage. L'enfant opère un clivage (bon parent / mauvais parent) qui potentiellement crée un clivage identitaire ainsi qu'une faille de l'identité (Van Gijseghem, 05/11/02). Le clivage amène l'enfant à des attitudes radicales : s'il est d'accord avec son interlocuteur le contact est aisé, tandis qu'en cas de divergence, il coupe d'emblée le contact (Kodjoe, 21/11/03).

Au niveau identitaire, l'organisation psychologique de l'enfant aliéné se focalise autour du rejet du parent aliéné. Tout enfant construit son identité via l'identification aux deux parents. Or, le rejet d'un des parents s'intériorise chez l'enfant et le mène au sentiment de dégoût pour lui-même, à la crainte d'être rejeté, à la dépression et l'idéation suicidaire. Aussi, l'enfant intériorise la rage du parent aliénant (Waldron et Joanis, 1996).

Au niveau relationnel, l'enfant perd la capacité à gérer les conflits car, pour lui, la seule solution est la coupure du lien. Il ne met jamais en faute son comportement, car dans sa vie, il y a toujours eu un personnage (le parent aliéné) responsable de tout (Kodjoe, 21/11/03). Le parent aliénant pousse l'enfant à mentir, à manipuler, à être hostile, et à concevoir ce mode de relation comme normal (Waldron et Joanis, 1996). Aussi, l'enfant rentre dans un modèle de soumission/domination (« courber l'échine vers le haut et donner des coups de pieds par le bas »). De peur de devenir à nouveau la victime de l'instrumentalisation du contact, l'enfant éprouvera des difficultés à gérer la proximité et la distance (Von Boch-Galhau, 2002a).

En ce qui concerne le complexe de Médée, le lavage de cerveau opéré par la mère a plus d'impact sur une fille. Cela est dû au processus d'identification, à la complexité et à l'ambivalence des relations mère-fille. Alors que les garçons voient leur estime de soi mise à mal (étant séparé de leur source d'identité masculine), les filles sont perturbées dans leurs aptitudes à gérer la séparation et à développer des relations matures avec les hommes. Si la mère dénigre le père aux yeux de la fille, une fixation oedipienne peut orienter celle-ci vers des partenaires maltraitants, ou des partenaires qu'elle maltraite elle-même (Gordon, 1998).

2.10.2. Le parent aliénant

À court terme, le parent aliénant jouit de sa vengeance et de sa victoire. À long terme, chaque membre (y compris le parent aliénant) souffre d'un certain degré de détresse : bien que l'aliénateur ne ressente ni culpabilité ni regret, il ne retire pas entière satisfaction de l'expérience (Cartwright, 1993). Si un changement de garde est opéré, le parent aliénant réagit très mal. Ses croyances à propos du parent aliéné ne changent pas, au contraire, elles sont renforcées par l'évitement de la dissonance cognitive (Van Gijseghem, 05/11/02).

2.10.3. Le parent aliéné

Les répercussions du PAS sur le parent aliéné sont : la perte de vie commune avec les enfants, la perte de l'identité parentale, le deuil impossible des enfants, ainsi que d'éventuels troubles (maladies psychosomatiques, suicide, accidents, dépression réactionnelle ou chronique, ...). La réaction du parent aliéné dépend de facteurs externes et de ses traits de personnalité (Kodjoe, 21/11/03). Sans soutien psychologique, le parent aliéné peut se diriger vers l'abattement et la dépression, ou bien la colère et la haine (se prêtant alors au jeu du parent aliénant) (Chaplier, 2003). De plus, le vécu du parent aliéné peut avoir un effet dévastateur sur sa nouvelle relation (le nouveau partenaire se sent dans une position périphérique) (Gardner, 1998a).

Chapitre 3 : Traitements

Les cas de *PAS* sont les plus difficiles à résoudre, même pour les professionnels en matière de divorce (Major, 2000).

3.1. Recommandations générales

	Léger	Modéré	Sévère
Mesures judiciaires	Décision judiciaire stipulant que le parent aliénant continue à exercer l'autorité parentale primaire	<p>Plan A (habituel)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Jugement pour confirmer la garde au parent aliénant 2. Désignation par le tribunal d'un thérapeute <i>PAS</i> 3. Sanctions: <ol style="list-style-type: none"> a. Engagement b. Amende c. Travaux d'intérêt général d. Probation e. Arrestation f. Incarcération <p>Plan B (parfois nécessaire)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Jugement qui accorde la garde au parent aliéné 2. Désignation par le tribunal d'un thérapeute <i>PAS</i> 3. Droits de visite au parent aliénant hautement supervisés pour prévenir l'endoctrinement 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Décision judiciaire stipulant le transfert au parent aliéné de l'exercice de l'autorité parentale 2. Décision judiciaire stipulant des lieux de transition
Mesures psychothérapeutiques	Habituellement non nécessaires	<p>Plans A et B</p> <p>Traitement par un thérapeute <i>PAS</i> désigné par le tribunal</p>	Programme de lieux de transition surveillé par le thérapeute <i>PAS</i> désigné par le tribunal

En général, les thérapeutes ne comprennent pas la sévérité du problème. Ils peuvent soutenir le parent aliénant et même témoigner de la peur dont l'enfant fait preuve à l'égard du parent aliéné (Major, 2000). Les tribunaux ordonnent traditionnellement une thérapie sans savoir qui est le

thérapeute et si ce thérapeute a de l'expérience avec le *PAS*. Or, ces situations doivent impérativement être traitées par un thérapeute connaissant le *PAS* (Gardner, 2001c). Enfin, le traitement du *PAS* n'est possible qu'avec le support du tribunal ; le tribunal étant le seul à pouvoir stopper les manipulations du parent aliénant (fonctionnant comme une épée de Damoclès) (Gardner, 2001a).

Niveau léger

L'approche légale réside dans la confirmation de la garde de l'enfant au parent aliénant. Une approche thérapeutique n'est pas nécessaire dans la mesure où la confirmation de la garde atténuée généralement les symptômes du *PAS* (cfr. apaisement du parent aliénant) (Gardner, 1998b).

Une fois l'aliénation identifiée, le tribunal doit intervenir, même s'il laisse la garde au parent aliénant. Il est impératif que la famille soit traitée par une thérapie systémique (les thérapies individuelles ne sont pas adéquates, voire augmentent l'aliénation) (Ward et Harvey, 1993).

Niveau modéré

Dans les cas modérés, Gardner présente deux types de recommandations légales dépendant de la sévérité de l'aliénation chez l'enfant et de la ténacité du parent aliénant. Dans le plan A, la garde est maintenue chez le parent aliénant. Cela vaut pour les cas où l'enfant continue à visiter le parent aliéné. Le parent aliénant reçoit des sanctions s'il ne se plie pas aux ordres du tribunal en matière de visite. Le plan B (changement de garde) s'applique lorsque l'enfant continue à visiter le parent aliéné mais la compulsion du parent aliénant est si tenace que la seule solution reste d'opérer un changement de garde (Gardner, 2001c).

L'approche thérapeutique nécessite un intervenant capable d'être autoritaire avec le parent aliénant (menaces) et l'enfant (obligations). La confidentialité doit être modifiée : le thérapeute doit pouvoir communiquer toute information nécessaire au juge. Le thérapeute qui n'est pas à l'aise avec les méthodes de la « thérapie menaçante » (et les adaptations qui en dépendent) ne devrait pas traiter des cas de *PAS*. Tout thérapeute ne sait travailler commodément avec chaque type de troubles (Gardner, 2001c). Il est important que le *PAS* soit traité par un seul thérapeute (ou groupe de thérapeutes), car le fractionnement réduit la communication et crée des sous-systèmes antagonistes à l'intérieur de la famille. En ce qui concerne le parent aliénant, les menaces, utilisées en crescendo, sont cruciales. Face à l'enfant, le thérapeute doit être capable de ne pas répondre à ses demandes explicites ; respecter les désirs d'un enfant aliéné n'est pas lui rendre service. En forçant l'enfant à voir le parent aliéné, le thérapeute le libère du conflit de loyauté : l'enfant a une « excuse » valable à donner au parent aliénant (« Je ne veux pas voir mon papa/ma maman, mais le thérapeute m'y oblige »). Le thérapeute doit également ne pas prendre au sérieux les calomnies et allégations de l'enfant à propos du parent aliéné (Gardner, 1999b). Une équipe est nécessaire pour éviter au thérapeute d'être pris dans le système. Dans des cas extrêmes, l'équipe peut avoir besoin d'un tiers extérieur ne suivant pas la famille au jour le jour (Ward et Harvey, 1993).

Niveau sévère

Au stade sévère du syndrome, une approche thérapeutique n'est généralement pas possible avec le parent aliénant, car il n'a pas conscience de ses troubles et considère le thérapeute ou l'évaluateur, ne rentrant pas dans ses schémas de croyances, comme un opposant (Gardner, 2001a).

Des mesures légales plus strictes doivent être prises. On doit envisager un transfert de garde vers le parent aliéné. Cette idée n'est pas bien accueillie par les juges et par certains professionnels de la santé (Gardner, 1998b). Un changement radical de garde n'est, dès lors, pas toujours possible. Gardner recommande, dans ces cas, des sites transitionnels comme étape intermédiaire à la résidence du parent aliéné (Gardner, 2001c).

Gardner décrit trois niveaux de sites transitionnels :

- site niveau 1 : l'enfant est placé chez un ami ou chez un proche avec qui il entretient de bonnes relations. Il peut s'agir aussi d'un home.
- site niveau 2 : lorsque le niveau 1 n'est pas possible, l'enfant peut être placé dans une habitation protégée pour enfants abandonnés, abusés, ... Ce lieu permet de surveiller le comportement de l'enfant et d'encadrer la visite avec le parent aliéné.
- site niveau 3 : si le niveau 1 et 2 n'ont pas été efficaces, l'enfant est placé dans un milieu davantage restrictif et contrôlant : l'enfant est hospitalisé.

Pour chaque site, il y a six phases :

1. L'enfant est placé dans le site. Aucun contact avec le parent aliénant n'est permis. Après quelques jours d'accommodation, une visite par le parent aliéné est organisée. Selon la tolérance de l'enfant, la fréquence des contacts avec le parent aliéné est progressivement augmentée.
2. L'enfant va visiter le parent aliéné et revient directement au site transitionnel.
3. L'enfant quitte le site et va vivre chez le parent aliéné. Les contacts en provenance du parent aliénant ne sont toujours pas permis. Si le parent est vu dans les alentours, cela est immédiatement signalé au tribunal.
4. Des conversations téléphoniques courtes sont autorisées avec le parent aliénant. S'il apparaît que le parent aliénant est capable de contrôler son obsession à manipuler l'enfant, des conversations téléphoniques plus longues sont permises.
5. Le parent aliénant vient visiter l'enfant dans la maison du parent aliéné. La fréquence et la durée de ces contacts dépend de la façon dont le parent aliénant réduit l'inculcation et l'animosité envers le parent aliéné.
6. Des visites limitées sont organisées chez le parent aliénant. Cela est rendu possible uniquement si l'animosité du parent aliénant est réduite (sans quoi tout le travail précédemment établi serait caduc) (Gardner, 1998b).

3.2. Évaluation

Le diagnostic doit précéder le traitement. Il est impératif de définir le niveau de gravité du *PAS* avant d'envisager les interventions légale et thérapeutique. L'évaluateur ne doit pas déterminer le niveau de *PAS* en fonction des tentatives programmantes du parent aliénant, mais en fonction du succès de cet endoctrinement sur l'enfant (alors que le traitement ne se base pas uniquement sur le degré d'aliénation de l'enfant, mais sur les attitudes du parent aliénant) (Gardner, 1998b). Le diagnostic de *PAS* s'établit sur base de tests, d'une étude de cas détaillée, et d'observations de l'expert (Major, 2000).

Une évaluation comparative doit être réalisée au niveau des capacités parentales respectives du parent aliénant et du parent aliéné. S'il s'avère que les habilités parentales du parent aliéné sont adéquates, et que le parent aliéné promeut également la relation de l'enfant avec l'autre parent, le tribunal considère un changement de garde, à moins que l'enfant soit à tel point perturbé qu'un changement de garde lui serait nuisible. Si le parent aliéné n'est pas adéquat, le tribunal cherche un tiers capable de prendre en charge l'enfant, et d'encourager l'enfant dans le maintien des relations avec ses deux parents (Ward et Harvey, 1993).

Il peut être utile, lors d'une déposition, de poser des questions au parent aliénant qui démontrent l'aliénation. Interroger un parent aliénant obsédé est chose facile car ce parent est loin d'imaginer qu'il fait du tort à son enfant.

Une évaluation peut être ordonnée par le tribunal. L'évaluateur doit être familier aux standards de conduite d'évaluation ; il doit en outre rester impartial et objectif durant l'évaluation. Chaque participant doit être prévenu des limites de confidentialité (Darnall, 1999).

Byrne (1991) suggère que l'évaluation ne soit pas exercée pour une partie seule (qui entraîne généralement une bataille entre experts), mais pour l'ensemble de la famille. L'examineur doit être neutre et objectif vis-à-vis de chaque sollicitant. Ceci est corroboré par Ward et Harvey (1993) pour

qui l'évaluation doit être unique (de multiples évaluations perdent de vue les interrelations à l'intérieur de la famille). L'évaluation doit identifier les motivations et comportements qui ont mené à la séparation parentale et indiquer si une thérapie individuelle supplémentaire est nécessaire pour résoudre d'éventuels problèmes psychiques. Byrne (1991) ajoute que l'intervenant se doit également de communiquer oralement les résultats de l'évaluation. Aussi, plutôt que de conduire l'évaluation en deux ou trois heures (laps de temps incompatible avec une compréhension véritable de la situation), l'examineur devrait se réserver au minimum six semaines (pour les cas de parents avec un enfant, plus une semaine supplémentaire par personne additionnelle). Enfin, l'évaluateur ne demande pas à l'enfant sa préférence (pour parent).

3.3. Médiation familiale

Un médiateur entraîne les couples aux aptitudes de résolution de problèmes et de conflits. Beaucoup de médiateurs ne sont cependant pas des professionnels de la santé, et ne connaissent pas la théorie systémique ; ils ne sont donc pas équipés pour combattre un PAS. Mais certains médiateurs sont déjà préalablement counselors, avocats ou psychologues. Aux USA, les exigences pour devenir médiateur varient d'un État à l'autre.

La médiation consiste à développer chez les parents des moyens adaptés pour dépasser des différends en matière d'éducation des enfants. La médiation est moins coûteuse en temps qu'une psychothérapie et moins onéreuse qu'un litige au tribunal.

Lors de la première phase, les parents reçoivent des explications sur le processus de médiation. Les principaux sujets de discorde sont discutés. Les parents apprennent à prendre des décisions ensemble pour ce qui concerne l'enfant. Lors des séances suivantes, les parents mettent en commun leurs points de convergence, et apprennent à régler leurs points de divergence. L'attention est dirigée vers l'intérêt de l'enfant. La médiation se termine par un accord écrit entre les parents. La médiation est de plus en plus « en vogue », ce qui s'explique, entre autre, par son efficacité. Néanmoins, certains la considèrent comme une lubie ; d'autres, comme un moyen viable d'éviter le recours récurrent au litige. Bien que la médiation ne soit pas la panacée dans tous les cas, elle est cependant efficace dans un grand nombre de situations (Darnall, 1999). La médiation exercée par un professionnel de la santé produit un résultat positif et constructif pour toutes les personnes concernées (Lowenstein, 1998).

3.4. Thérapie comportementale

Lampel décrit en 1986 (avant le concept de PAS) le rejet d'un parent par un enfant, rejet fréquemment accompagné d'une alliance avec l'autre parent. Le rejet ne se base pas sur des dysfonctions objectives (abus, négligence, alcoolisme, ...) et l'enfant manque d'ambivalence normale (alors que cette ambivalence s'observe chez les enfants envers les parents dysfonctionnels). L'approche thérapeutique consiste à traiter le rejet comme une phobie à traits hystériques. Dans un premier temps, la technique de désensibilisation est utilisée individuellement chez l'enfant et le parent allié. Le parent aliéné est traité seul afin de travailler ses comportements qui maintiennent le problème (rejet par l'enfant). Ensuite, la technique d'immersion est employée²⁶ : l'enfant est placé chez le parent rejeté pour une période allant de six semaines à deux mois, tandis que le parent aliénant continue à être suivi pour contenir son anxiété et réduire ses intentions de susciter un comportement collusif chez l'enfant. L'efficacité de ces méthodes thérapeutiques est cependant mitigée.

3.5. Thérapie familiale (thérapies individuelles combinées)

²⁶ Cette technique est semblable à la recommandation de changement de garde de Gardner dans les cas sévères.

La thérapie aide le **parent aliénant** à dépasser les sentiments causés par le divorce (perte, abandon, colère, ...) plutôt qu'à les exprimer via les enfants. La thérapie apprend au parent aliénant à séparer ses propres sentiments de ceux de l'enfant (Wharshak, 2001b). Le thérapeute doit également aider le parent aliénant à se reconstruire, à trouver de nouveaux centres d'intérêt. Le thérapeute tente de débusquer les motivations du parent aliénant étant à la source de son animosité envers le parent aliéné afin de les traiter. Enfin, lorsqu'un parent aliénant (souvent la mère) souffre de privations financières, et qu'il s'avère évident que la plainte est justifiée, le thérapeute peut transmettre, au professionnel compétent, un rapport indiquant la nécessité de réviser le problème. D'ordinaire, cela suspend le *PAS* (Chaplier, 2003).

Le thérapeute doit expliquer les circonstances d'apparition du *PAS* au **parent aliéné** : plus il connaît le phénomène, plus il est à même d'y faire face adéquatement. Le parent aliéné est aidé à ne pas prêter attention aux diffamations de l'enfant. (Gardner, 1999b). Le parent aliéné est également aidé dans l'évitement des erreurs communes, dans ses habiletés parentales, ainsi que dans les réactions adéquates face au comportement de l'enfant aliéné (Wharshak, 2001b). Le thérapeute doit soutenir le parent aliéné à résister aux séismes que cause le *PAS* sur sa vie. Le parent aliéné doit apporter son témoignage (y compris les raisons de la séparation). Enfin, le thérapeute essaie de tempérer au mieux les pulsions du parent aliéné face à ce type de conflit. Il aide également le parent aliéné à comprendre que l'enfant porte une carapace de haine, instaurée par le parent aliénant. Il faut qu'une atmosphère de liberté de pensée et de parole soit instaurée chez le parent aliéné, pour contrer le milieu du parent aliénant (Chaplier, 2003).

L'**enfant aliéné** bénéficie d'un territoire neutre où on l'aide à se détacher des querelles parentales. Il est encouragé à juger par lui-même (Wharshak, 2001b). Le thérapeute essaie de faire comprendre à l'enfant que son animosité à l'égard du parent aliéné a été l'objet d'une influence de la part du parent aliénant. Cette technique de déprogrammation est semblable à celle utilisée pour les victimes de sectes (Wharshak, 2001a). Le thérapeute ne doit pas respecter le désir de l'enfant de ne pas voir le parent aliéné (Chaplier, 2003).

3.6. Thérapie systémique

Gonçalves et Grimaud de Vincenzi (2003) comparent une situation de divorce à un « temps de guerre », où chacun des protagonistes tente de se parer du rôle de « bon parent », et à percevoir l'autre comme « méchant ». Des couples peuvent s'affronter à « armes égales », mais si l'un des deux partenaires ne s'estime pas à même de combattre l'autre ouvertement, la bataille devient plus sournoise, via une stratégie de disqualifications insidieuses et subtiles, qui signe le développement d'un *PAS*.

Une erreur, pour le thérapeute, consiste à tenir uniquement compte de l'avis de l'enfant (forcément influencé par le parent aliénant), et à entamer une thérapie familiale classique.

L'approche structurale (de S. Minuchin) vise à redonner à chaque parent un territoire propre et délimité. En effet, de nombreuses intrusions peuvent avoir lieu sur le territoire de l'autre : divergences de points de vue, de préférences, de style éducatif, qui ont des conséquences négatives sur l'enfant, étant contraint de faire alliance avec l'un des deux camps. Est importante, également, la notion de hiérarchie : noyés par leur conflit, les parents perdent la capacité d'assurer une hiérarchie compétente. La restitution de frontières claires permet à l'enfant d'avoir deux champs relationnels distincts, ainsi qu'un attachement avec son père et sa mère.

L'approche stratégique (de l'école milanaise) précise le lien entre les structures relationnelles passées, et le comportement au présent. Une rupture conjugale peut réveiller des conflits systémiques plus anciens (incluant la lutte de pouvoir). Chaque parent peut alors tenter d'établir une relation particulière avec ses enfants, afin de réparer les carences du passé. L'intervention stratégique consiste à injecter des changements dans l'homéostasie familiale, qui autorisent la création de solutions adaptées au problème présent.

Le modèle narratif (de Michael White) postule que « le psychisme humain est largement déterminé par un récit dominant sur soi-même et ses relations avec les autres ». Débloquent un problème nécessite que le thérapeute donne une version alternative au récit officiel. Pour cela, il commence par un questionnement (le *relative influence questioning*) qui consiste à trouver des exceptions (*unique outcomes*) à la description « saturée par le problème ». Des parents habituellement en conflit peuvent avoir déjà, de manière isolée, réussi à dépasser leurs querelles. Ensuite, il donne consistance à ces exceptions, et entreprend de faire partager ces nouvelles descriptions par les membres du système. Lorsque deux partenaires s'engagent dans une escalade symétrique, ils se perçoivent mutuellement comme malveillants, nuisants, et dangereux, ce qui les motive donc à protéger leurs enfants de l'autre parent, incarnant le « mal ».

Des interventions supplémentaires, et spécifiques au PAS peuvent être nécessaires. Le niveau sévère du syndrome exige une collaboration avec les instances judiciaires. La menace de sanction joue alors un rôle structurant.

3.8. Interventions judiciaires

La question de savoir si le tribunal doit imposer à l'enfant de visiter ou d'habiter chez le parent aliéné (dans certains cas modérés, et dans les cas sévères) ne fait l'objet d'aucun consensus (Gardner, 2001c). Cette recommandation est l'élément le plus controversé dans la littérature du PAS (Stahl, 1999).

Un des arguments invoqués est que l'enfant a très peur du parent aliéné et considère son lieu de résidence comme un endroit dangereux ; le transfert peut donc être potentiellement préjudiciable. Gardner répond à cette réticence en affirmant qu'en compagnie du parent aliénant, l'enfant se dirige droit vers la pathologie, y compris la paranoïa (Gardner, 1998b).

Les professionnels de la santé considèrent généralement qu'un changement de garde est anti-thérapeutique et qu'une coercition peut entraîner de la pathologie. Ceux-ci préconisent un travail lent et méticuleux (« évolution plutôt que révolution »). Malheureusement, selon Gardner, le temps joue en la faveur du parent aliénant (plus de temps est utilisé à la thérapie « lente », plus le parent programmant a du temps pour aliéner son enfant impunément).

Les juges sont réticents à l'idée de changer la garde. La tendance générale tourne autour du statu quo (Gardner, 2001c). Le « contrôle émotionnel » qu'exerce le parent aliénant sur l'enfant ainsi que son refus de donner une « permission émotionnelle » à l'enfant de voir le parent aliéné sont insidieux et difficiles à prouver (Maidment, 1998).

Turkat (1994) considère la visite forcée comme extrêmement punitive pour l'enfant (l'enfant est puni pour ses sentiments) et contreproductive (la haine se renforce). Au lieu de cela, l'auteur propose le recours à un counselor et à l'encadrement des visites. De son côté, Gardner met en garde contre la tentation de tolérer les refus de l'enfant d'avoir des contacts avec le parent aliéné. De plus, superviser une visite confirme les craintes de l'enfant à propos du parent aliéné (dont il faudrait être protégé). Renverser l'aliénation est possible en donnant à l'enfant la possibilité de vivre des expériences positives avec le parent aliéné, sans quoi ses croyances à son propos se maintiennent (Warshak, 2001a).

D'autres auteurs, comme Waldron et Joanis (1996) et Johnston et Roseby (1997), préconisent une approche plus prudente :

- un tribunal reconnaît la nécessité du maintien de contact entre l'enfant et le parent aliéné ; ensuite établit une structure pour le contact,
- un professionnel de la santé travaille avec l'enfant et la famille,
- un coordinateur fait respecter la compliance, et dénonce au tribunal le parent qui ne s'y soumet pas,
- le parent aliénant s'engage dans une thérapie qui lui fait comprendre les dommages causés sur l'enfant. Si le parent aliénant est traité par un thérapeute qui soutient le PAS, le tribunal ordonne le transfert vers un thérapeute connaissant le phénomène du PAS.

L'enfant aliéné se trouve généralement dans une relation hostile-dépendante avec le parent aliénant. Un changement de garde abrupt peut provoquer des problèmes chez l'enfant (Stahl, 1999). Au niveau sévère, l'enfant aliéné a incorporé la haine du parent aliénant, ses émotions et ses désirs (il est entièrement capturé dans les filets du parent aliénant). Le Self de l'enfant est totalement dépendant du parent aliénant, et la perte de cette relation peut mener à la destruction de son Self. Il n'est pas adéquat de punir l'enfant pour une méconduite du parent aliénant (Ward et Harvey, 1993). Plutôt qu'un changement de garde total, Stahl prône pour que l'enfant passe du temps avec chaque parent à périodes égales et pour de grands laps de temps (Stahl, 1999).

3.8. Travail sur les réactions du parent aliéné

« Je ne sais pas comment rendre la situation meilleure, mais je sais comment la rendre pire », telle est la réflexion judicieuse d'un parent aliéné (Major, 2000).

Selon Warshak (2001b), le parent aliéné doit prendre conscience de sa part de responsabilité dans le phénomène du PAS (non pas tant au niveau de son apparition mais au niveau de son maintien). Un chapitre entier de son ouvrage décrit une série d'actions à entreprendre pour le parent aliéné (mais ne concerne que les cas où le contact est toujours maintenu) :

Empathie

Quand l'enfant exprime des sentiments négatifs à propos du parent aliéné, celui-ci doit les entendre ; bien que ces sentiments aient été influencés par le parent aliénant, ils sont néanmoins bien réels. Le parent aliéné doit accepter la réalité de l'enfant avant de vouloir la modifier, faute de quoi l'enfant a l'impression de ne pas être pris au sérieux.

Communication indirecte

Les enfants et les adolescents parlent difficilement de leurs craintes et de leurs peurs. Quand les adultes essaient de les aider, ils éludent la conversation. Le parent aliéné doit donc rendre cette expression plus confortable par une communication indirecte.

Écoute provoquée

Il s'agit de laisser « accidentellement » l'enfant écouter une conversation qui le concerne. N'ayant aucune chance de corriger les distorsions de l'enfant de manière directe, le parent aliéné fait passer un message qu'il veut que l'enfant entende via une conversation « privée » (par exemple au téléphone). Le message ne doit jamais être centré sur la colère ressentie envers le parent aliénant.

« Deux pas déplacés »

L'enfant aliéné n'a pas conscience d'être influencé. Il est par ailleurs vivement déconseillé d'exprimer à l'enfant qu'il a fait l'objet d'une manipulation (ceci équivaut à lui dire que ses propres sentiments et pensées ne lui appartiennent pas). Le parent aliéné peut, au lieu de cela, approcher le problème en abordant un thème général tournant autour de l'influence. L'enfant ne peut éventuellement accepter l'idée d'une manipulation le concernant que s'il a préalablement intégré l'idée que tout individu est susceptible de tomber sous une influence.

Tiers

L'enfant n'accorde aucun crédit à la parole du parent aliéné. Il est utile de faire intervenir des tiers (respectés par l'enfant) : amis, professeurs, etc. De nouveau, ce tiers doit être capable d'entendre l'enfant, avant de le confronter trop vite à sa réalité falsifiée.

« Battre le fer tant qu'il est chaud »

Il est préférable d'aborder des sujets délicats avec l'enfant lorsque celui-ci est d'humeur réceptive. Si l'enfant s'amuse avec le parent aliéné, il est moins à même de rejeter ce qu'il lui dit.

Ponts

En s'entourant d'individus le traitant avec respect, le parent aliéné permet à l'enfant de se rendre compte que l'opinion du parent aliénant (à l'égard du parent aliéné) n'est pas partagée par le reste du monde.

Expériences correctrices

Le PAS peut être renversé par des expériences chaleureuses entre le parent aliéné et l'enfant. Les activités préconisées font intervenir l'interaction directe (par exemple, de la cuisine). Le parent aliéné ne doit pas s'attendre à ce que l'enfant participe volontairement à l'activité ; aussi, lui dira-t-il qu'il a besoin d'une aide. Durant l'activité, le parent aliéné doit focaliser son attention sur le plaisir de l'échange relationnel. De manière générale, plutôt que d'adresser à l'enfant une critique directe sur ses distorsions, le parent aliéné montre de manière indirecte qu'il n'est pas le mauvais parent qu'il imagine son enfant.

Mémorisation du positif

Le parent aliéné peut focaliser l'attention de l'enfant sur l'amusement qu'il vit sur le moment. Une autre manière de mémoriser l'expérience positive est d'utiliser les photos et la vidéo. Néanmoins, il ne s'agit pas de « prêcher », d'exagérer.

Remémoration

Se rappeler les bons moments passés autrefois ensemble constitue une puissante expérience liante. Encore une fois, cette méthode ne doit pas être employée brusquement ; à cet égard l'usage de tiers peut être utile (par exemple montrer des photos à un tiers en présence de l'enfant).

Isolements dans la fratrie

Combattre un PAS est plus accessible avec un enfant seul que face à un groupe de frères et sœurs. Un enfant se conforme à ses frères et sœurs. A l'inverse, il est plus difficile pour un enfant d'être rejetant s'il est placé dans un milieu où personne ne partage sa position. Il ne s'agit pas de créer un conflit entre les enfants ni de demander à l'enfant « conquis » de convertir les autres enfants à sa nouvelle position. Le parent peut discuter de la possibilité qu'aura l'enfant de subir la désapprobation à son retour chez le parent aliénant.

Apprentissage de la neutralité

Le parent aliéné doit tenter d'inculquer à l'enfant qu'il a le droit d'avoir une relation saine avec ses deux parents (sans prendre parti pour l'un aux dépens de l'autre).

Religiosité revisitée

Si la technique de religiosité a été utilisée pour manipuler l'enfant, le parent aliéné peut s'en défendre en utilisant la même « arme ». Par exemple dans le christianisme, un des dix commandements est « Honore ton père et ta mère » ; le mensonge est un péché, ... Dans le judaïsme, La *Lashon Hara* (« mauvaise langue ») considère qu'un discours médisant est pire qu'un vol (un objet volé peut être restitué, tandis qu'une parole malveillante ne peut être annulée).

Acceptation du désaccord

Lorsque l'enfant détient un point de vue négativiste (et probablement faussé) à l'égard du parent aliéné, l'argumentation (voire la confrontation) n'a pas de prise. Le parent aliéné ne doit pas essayer de convaincre l'enfant qu'il a tort (notamment dans le cas d'allégations d'abus sexuel) ; le mieux est d'exprimer à l'enfant le droit à chacun d'avoir sa vision des faits, et de ne plus se concentrer sur ce désaccord insoluble.

Imperfection humaine

L'enfant doit être aidé dans la compréhension du fait que les deux parents ont chacun leurs points positifs et leurs faiblesses (plutôt qu'un vilain parent *versus* un héros), et qu'il est normal d'avoir des sentiments mélangés (positifs et négatifs) envers les personnes que l'on aime.

Pensée indépendante

Il arrive à l'enfant de rapporter les dires du parent aliénant au parent aliéné. La réponse « Ce n'est pas vrai » est inefficace (car elle disqualifie le discours du parent préféré aux yeux de l'enfant). Par contre « Qu'est-ce que *toi* tu penses ? » amène l'enfant à penser par lui-même.

Media

Certaines histoires développées dans les films peuvent faire passer un message à l'enfant. Par exemple, dans *Hook*, le capitaine Crochet tente de détourner un enfant de son père ; *Mme Doubtfire* dépeint la peine que vit un père maintenu à l'écart de ses enfants. Après la vision du film, une discussion ne doit pas être entamée d'emblée, le film pourra par contre être pris comme exemple dans des conversations futures.

Meilleur parentage

Le parent aliéné peut être à tel point obnubilé par les attitudes néfastes du parent aliénant, qu'il en oublie ses propres contributions au phénomène. Des parents autocentrés ou rigides doivent apprendre les centres d'intérêt et les besoins de l'enfant. Il se peut également que le parent aliéné soit trop rude, en attende trop de l'enfant, lui accorde peu d'attention ou fasse preuve de manque de patience.

Évitement des erreurs communes

La faute générale typique du parent aliéné est de rester passif. Il ne doit pas espérer que l'enfant se dégagera seul de l'aliénation. Ceci dit, la possibilité de contact avec l'enfant ne suffit pas à elle seule, la façon dont le parent aliéné va se comporter est primordiale. Voici les erreurs à éviter :

- L'enfant aliéné dit généralement beaucoup de méchancetés. « Se battre » avec l'enfant ne résout pas le problème. De plus, toute agression servira d'argument au parent aliénant.
- Certains parents « contre-rejettent » leurs enfants, espérant un revirement de situation de leur part.
- Les sermons font rarement effet sur les sentiments négatifs.
- Ne pas accorder de crédit aux sentiments de l'enfant (« Tu ne me détestes pas vraiment ») pousse l'enfant à croire qu'il n'est pas entendu ni compris.
- Si l'enfant rapporte au parent aliéné des propos provenant du parent aliénant, le parent aliéné peut interpréter ce fait directement comme étant de l'aliénation. Or, il se peut que l'enfant relate ces propos car cela le met mal à l'aise. Il faut alors montrer à quel point il doit être difficile pour lui d'entendre de telles choses.
- Quand le parent aliéné dénigre le parent aliénant (par surenchère), cela ne produit rien d'autre qu'une bonne raison pour l'enfant de désaimer ce parent (aliéné). Au contraire, passer à côté de ce genre d'interventions permet à l'enfant de connaître un lieu à l'écart des hostilités (par opposition au lieu de vie du parent aliénant).

Selon Stuart-Mills (2002), le parent aliéné ne doit pas s'attendre à ce que ses enfants respectent son autorité. Car les enfants aliénés ont perdu tout sens de la discipline et de l'autorité. L'auteur préconise la catharsis. Lorsque les enfants insultent ou violentent le parent aliéné, la réaction spontanée de ce dernier est de vouloir les forcer à arrêter. Or, l'expression des affects négatifs est un besoin pour ces enfants. Il est nécessaire de permettre des moments de catharsis, même s'il paraissent contre-intuitifs sur le moment.

D'après Major (2000), les parents qui ont combattu avec succès le *PAS* sont ceux qui:

- ont fait des efforts dans l'amélioration de leur parentage,
- ont contrôlé leurs émotions sans jamais user des représailles,
- ont songé à renoncer mais ne l'ont jamais fait,
- ont pris un avocat de la famille ayant de l'expérience avec le *PAS*,
- se sont moins concentrés sur les douleurs subies que sur les actions à mettre en place (ils ont évité le profil de victime),
- ont tenu un journal contenant les événements clés,
- ont toujours téléphoné, sont toujours venus chercher les enfants, mêmes lorsque ceux-ci montraient de la réticence,
- se sont focalisés sur l'amusement avec l'enfant sans leur faire partager leurs peines ou parler négativement de l'autre parent,
- n'ont jamais violé les décisions judiciaires, et ont toujours payé les pensions alimentaires à temps.

3.9. Prévention

Certains comtés américains exigent aux parents impliqués dans un divorce de suivre un programme éducationnel²⁷ destiné à leur apprendre les impacts du divorce sur eux-mêmes et leurs enfants, ainsi qu'à leur faire assimiler la nécessité pour les enfants d'avoir leurs deux parents. Certains États américains²⁸ exigent une médiation mandataire afin d'éviter le recours systématique au litige. Bien qu'aucune étude n'ait mesuré l'efficacité de ces programmes, les participants en rapportent une satisfaction et recommandent l'expansion du programme (Ward et Harvey, 1993). Au Québec, lorsqu'un couple divorce, six séances de médiation sont imposées. Une attention peut être portée sur les risques de développer des croyances irrationnelles à propos de l'autre parent (Van Gijsegem, 05/11/02). Von Boch-Galhau (2002a) plaide également pour un système de conseil obligatoire post-divorce (comme un conseil obligatoire a lieu en cas d'avortement, ou qu'un stage d'entraînement peut être mis en place après une conduite en état d'ivresse).

Les avocats et les thérapeutes se doivent d'informer leurs clients qu'un divorce implique colère, rage, bouleversement, détresse, ... Les clients doivent être aidés à reconnaître la normalité de ces sentiments mais aussi à les maîtriser. Aussi, en cas d'aliénation notamment, un avocat est tenu de ne pas défendre certaines actions (Ward et Harvey, 1993).

Pour ce qui est de la prévention, Von Boch-Galhau (2002a), évoque par ailleurs les conférences, les discussions dans les écoles (du niveau maternel au niveau supérieur), ainsi qu'une formation continue, destinée aux parents et aux professionnels intervenant dans le domaine du divorce, consistant à transmettre l'information.

²⁷ *Family First* est un programme mandaté dans de nombreux comtés des États de Géorgie, de Floride, d'Indiana, du Texas, de l'Illinois, du Michigan et de la Louisiane.

²⁸ Californie, Caroline du Nord et Wisconsin.

Seconde partie :

Pratique

Chapitre 1 : Échantillon

1.1. Démarches auprès des organismes et des professionnels

L'objectif de la sélection était d'avoir accès à une population de parents aliénants, aliénés, et d'enfants aliénés. Pour ce faire, nous avons contacté différents organismes, ainsi que différents professionnels, à qui nous avons demandé d'envoyer notre lettre-type²⁹ à toutes les personnes susceptibles d'être concernées par la problématique. Cette lettre-type présentait la démarche de l'étude, à savoir un entretien structuré, sans toutefois mentionner les termes de « Syndrome d'Aliénation Parentale ».

Voici la liste des contacts établis :

- 41 avocats spécialisés dans le Droit de la famille, dans la région de Liège. Quatre d'entre eux ont répondu. Le premier s'est retiré après s'être renseigné auprès du Bâtonnier mais sans s'en expliquer. Le deuxième a invoqué une surcharge de travail et le dernier a refusé sans motifs particuliers.
- 31 médiateurs familiaux, dans la région de Liège. Cinq ont donné suite, dont trois par l'affirmative.
- 20 plannings familiaux, dans la région de Liège, Verviers et Bruxelles. Un planning familial a donné une réponse de refus (qui ne portait pas sur ma recherche mais sur une possibilité d'emploi !, demande non sollicitée dans mon courrier).
- 17 Centres de Santé Mentale, dans la province de Liège. Deux centres ont refusé, l'un sans en préciser les raisons, l'autre disant que l'organisation de leur travail ne leur permettait pas de répondre favorablement à ma demande.
- 23 Centres PMS (communaux, provinciaux, libres, et de la Communauté Française) de la région de Liège et Verviers. Un centre a donné son refus, invoquant un manque de personnel. Un autre a donné son accord.
- 4 Maisons de Justice (Liège, Bruxelles, Verviers et Huy). La Maison de Justice de Verviers a transféré la demande à la Maison de Justice de Liège. La Maison de Justice de Bruxelles a donné comme réponse que leur cadre institutionnel ainsi que celui de leur intervention n'étaient pas adaptés à ma demande.
- 12 centres de médiation / espaces-rencontre. Sept centres ont donné réponse. Trois d'entre eux n'ont pas donné de suite favorable. L'un d'entre eux a envoyé une publicité pour leurs formations en psychothérapie. Le second a considéré que les sujets ne se soumettraient pas à ma démarche. Enfin, le dernier a invoqué des raisons déontologiques (non développées).
- 4 associations en lien direct ou indirect avec le PAS (Mouvement d'Égalité Parentale Liège et Bruxelles, SOS rapt parentaux, et La Mouette Belgique). Trois réponses affirmatives sont parvenues.
- 17 institutions, associations diverses (Couples séparés mais familles heureuses asbl, le CLIF, l'accueil familial, les SPJ, etc.). Sept d'entre elles ont répondu, dont deux favorablement. Quatre réponses ont, par contre, été négatives. Une de ces réponses a été de m'informer du règlement de l'institution (ne pas impliquer les patients dans les recherches). Une autre réponse m'a informé de la non-volonté de ressortir d'anciens dossiers, ainsi que le refus d'aborder les dossiers actuels, jugés trop délicats.

Le tableau récapitulatif ci-après reprend les données concernant les démarches auprès des organismes et professionnels :

²⁹ Les lettres aux intervenants et aux parents se trouvent en annexe (annexes 1 et 2).

	Contacts	Réponses	Collaborations	Refus
Avocats spécialisés (Droit de la famille)	41	4	2	2
Médiateurs familiaux	31	5	3	2
Plannings familiaux	20	1	0	1
Centres de Santé Mentale	17	2	0	2
Centres PMS	23	2	1	1
Maisons de Justice	4	2	0	2
Centres de Médiation / Espaces-Rencontre	12	7	4	3
Associations en lien direct avec le PAS	4	3	3	0
Institutions diverses	17	7	2	5
Total	169	33 (19,5 %)	15 (8,8 %)	18 (10,6 %)

Il est à noter que ce tableau peut être quelque peu biaisé par le fait que certains professionnels ou organismes, n'ont envoyé aucune réponse, mais ont participé toutefois au recrutement (sans avertir).

Nous pouvons constater un faible pourcentage de réponses. Parmi les réponses négatives, certaines ne sont pas informatives quant à la nature du refus. Ceci dit, de manière générale, une des raisons les plus invoquées est la déontologie. Aucune notion déontologique spécifique n'est cependant développée. Nous avons parfois eu l'impression d'être confronté à une instrumentalisation de la déontologie (justifiant le refus). Nous pouvons émettre l'hypothèse que les motifs sous-jacents au refus sont de l'ordre du manque de motivation, d'intérêt, et/ou de temps. Répondre favorablement impliquait de trouver un intérêt pour ce thème (souvent inconnu), de consacrer du temps à sélectionner les personnes susceptibles d'être concernées, ainsi que de les contacter.

1.2. Accès aux sujets

En ce qui concerne les démarches effectuées auprès des avocats, d'un espace-rencontre, et de diverses associations, les intervenants ont contacté par eux-mêmes les sujets, et ceux-ci m'ont répondu spontanément. À la vue du tableau ci-dessous, on peut remarquer que certaines démarches vis-à-vis de certaines associations n'ont mené à aucune réponse de la part des sujets (peut-être certaines d'entre elles n'ont-elles tout simplement pas effectué la demande auprès des sujets ?). Dans le cas particulier de Funambule (Espace-rencontre Verviers), 37 « familles » ont été sollicitées (chacune des parties, autrement dit 37 X 2 parents). Via le Mouvement d'Égalité Parentale (Bruxelles) ainsi que La Mouette Belgique, nous avons contacté les sujets personnellement. Enfin, un recrutement spontané s'est effectué lors des différentes prises de contact (conférences, etc.).

Il est important de spécifier que, dès ce stade, les seuls participants accessibles (ayant donné réponse spontanément, ou contactés activement) ont été des parents (qui se jugent) aliénés.

Parmi les deux réponses négatives provenant de deux mères aliénées, l'une fut plutôt agressive (et hostile vis-à-vis de l'association qui m'envoyait) ; l'autre a préféré ne pas se soumettre à un tort émotionnel (« *Je ne saurais pas le supporter, je ne suis pas maso* »).

Voici le tableau récapitulatif relatif à l'accès aux sujets :

	Personnes contactées	Réponses	Acceptations	Participations effectives	Refus
Avocats	?	3	3	3	0
La Mouette Belgique	7	3	2	1	1
Espace-rencontre Funambule (Verviers)	37	2	2	2	0
Mouvement d'Égalité Parentale (Bruxelles)	8	8	7	6	1
Prises de contact	17	17	17	14	0
Couples séparés mais familles heureuses	5	0	0	0	0
Centre de recherche sur la Médiation	?	0	0	0	0
Mouvement d'Égalité Parentale (Liège)	?	0	0	0	0
...	?	0	0	0	0

1.3. Échantillon final

À la fin de l'entretien avec les participants (tous parents aliénés), une demande leur a été effectuée, à savoir l'autorisation de contacter l'autre parent (dit aliénant dans notre échantillon). Certains parents n'ont pas accepté qu'un contact soit pris avec le parent aliénant. La plupart de ces refus ont reçu pour justification la peur d'envenimer la situation.

Bien que le nombre de parents aliénants contactés soit faible (9), on peut noter un taux quasi nul de réponses. Seul un parent aliénant (une mère) a répondu par téléphone³⁰.

En résumé, le tableau suivant reprend les données relatives à l'échantillon final (à savoir 26 parents aliénés) :

³⁰ Le contenu de cette communication se trouve en annexe (annexe 3).

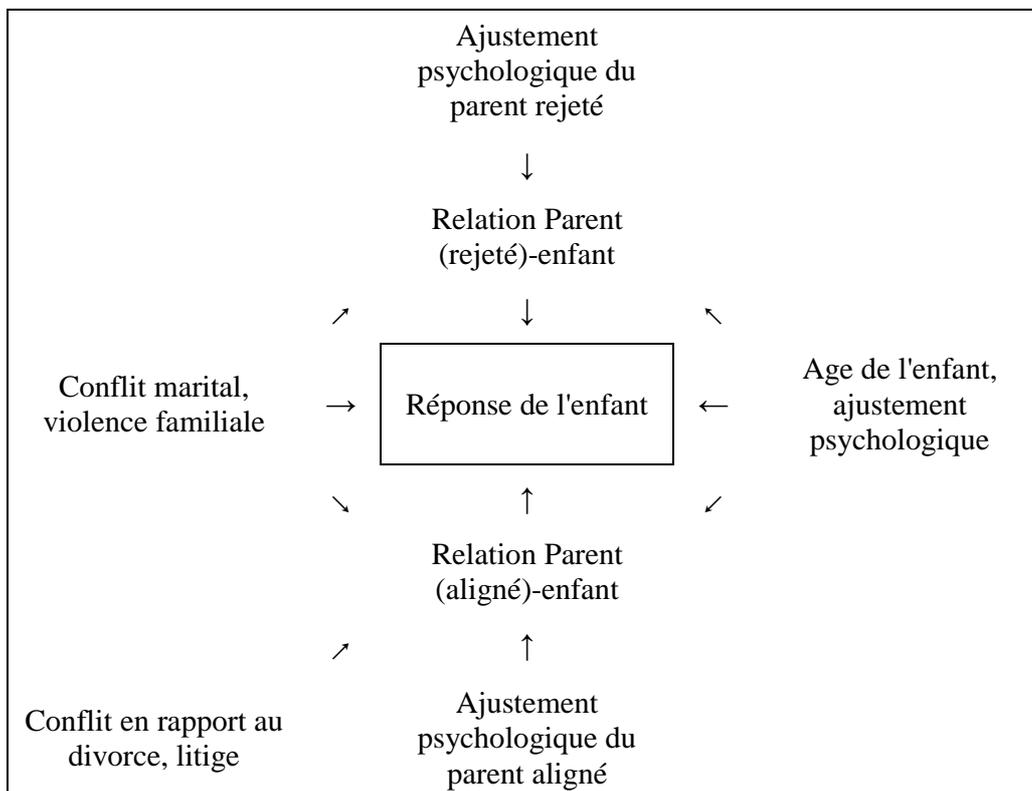
Participants parmi les parents aliénés	26
Parents aliénés acceptant l'envoi d'un courrier au parent aliénant	9
Parents aliénés refusant l'envoi d'un courrier au parent aliénant	7
Impossibilité de contact avec le parent aliénant (pays étranger, rapt, adresse inconnue)	10
Parents aliénants contactés	7
Nombre de réponse de la part des parents aliénants	1
Participants parmi les parents aliénants	0
Participants parmi les enfants aliénés	0

Sur les 26 parents acceptant de prendre part à un entretien, seuls 16 d'entre eux ont accepté de participer à un test de personnalité (*NEO PI-R*). Parmi les réponses négatives, on retrouve comme raison l'implication trop personnelle demandée pour le test, le caractère « invasif » du test, la crainte que les résultats puissent être repris entre de mauvaises mains, et la prise de position considérant que le problème ne se trouve pas du côté du parent aliéné.

Chapitre 2 : Questions et hypothèses

2.1. Modèle étiologique

Selon Johnston (2003), les relations parent-enfant subséquentes à une séparation conjugale s'inscrivent sur un continuum. La majorité des enfants ont une relation positive avec les deux parents. Certains peuvent être plus proches de l'un ou de l'autre en fonction de leur période développementale. D'autres encore ont une préférence nette pour l'un des parents. À l'extrémité de ce continuum se trouvent les enfants qui refusent tout contact avec l'un de leurs parents. Johnston propose un modèle multifactoriel prédisant la réponse de l'enfant vis-à-vis d'un parent après le divorce. En ce qui concerne les cas sévères, on trouve d'une part des prédispositions de personnalité chez le parent dit aligné (aliénant) telles qu'une vulnérabilité à la perte et au rejet qui produit des sentiments d'humiliation et de détresse émotionnelle. Conséquemment, ce parent devient vindicatif, consciemment ou inconsciemment, et se comporte de manière abusive vis-à-vis de ses enfants. D'autre part, il existe également des prédispositions de personnalité chez le parent rejeté : passivité, retrait dans le conflit, tendance à être autocentré et immature, limitations parentales (manque d'empathie et de chaleur). Enfin, un dernier facteur joue un rôle dans le rejet : les vulnérabilités de l'enfant lui-même, son âge, ainsi que son sexe (on observe des différences entre les garçons et les filles, différences en interaction avec le sexe du parent cible).



On le voit, selon ce modèle de Johnston (2003), le PAS est induit par plusieurs facteurs, directs ou indirects.

2.2. Questions et hypothèses de travail

La présente étude se veut une analyse qualitative basée sur le discours du parent aliéné.

2.2.1. Question 1

Selon Ribicki (2000), un adulte, dont la famille d'origine ne comprenait pas de frontières personnelles claires, aura tendance à mettre la distance avec le partenaire parental. Van Gijsegem (05/11/02) remarque par ailleurs l'aspect parfois transgénérationnel du PAS dans les

cas où le père est systématiquement expulsé de la famille. À l'inverse, d'après Warshak (2001b), un grand pourcentage de parents aliénants ont une relation pauvre ou absente avec au moins l'un de leurs parents. De même, selon le *FCRS* (2003), une relation pauvre entre le parent hostile-agressif et ses propres parents ou sa famille immédiate est un indicateur de risque au *HAP*.

Hypothèse : que le lien entre le parent aliénant et ses propres parents est soit indifférencié, soit perturbé avec au moins l'un des deux parents.

Domaines investigués : rapport entre l'ex-partenaire et ses parents étant jeune (1.2.1.), rapport actuel entre l'ex-partenaire et ses parents (1.2.2.), rapport entre le sujet et ses propres parents étant jeune (1.2.3.) et rapport actuel entre le sujet et ses parents (1.2.4.).

Question (1) :

Quel type de lien trouve-t-on dans les familles d'origine des parents aliénant et aliéné ?

2.2.2. Question 2

Selon Vassilou (1998), les grands-parents (parents du parent aliénant) participent et contribuent à l'aliénation, mais les raisons de cette extension demeurent non claires. D'après le *FCRS* (2003), ces mêmes grands-parents, suivant les instructions du parent aliénant, peuvent encourager le *HAP*. Hayward (1999) affirme que, lorsque le parent aliéné ne s'entend guère avec la famille du parent aliénant, ou à l'inverse, lorsque le parent aliénant ne s'entend pas avec la famille du parent aliéné, cela constitue un facteur de risque au *PAS*.

Hypothèse : les parents du parent aliénant n'approuvant pas le(la) conjoint(e) de leur fille(fils), précipitent le *PAS*. Dans ce cas, ils sont les instigateurs du dénigrement. À l'inverse, ils peuvent suivre les instructions du parent aliénant.

Domaines investigués : rapport entre le parent aliénant et la famille du parent aliéné avant la séparation (2.2.1.), rapport entre le parent aliéné et la famille du parent aliénant avant la séparation (2.2.2.), éventuels autres facteurs jouant un rôle dans le *PAS* (4.8).

Question (2) :

Les belles-familles respectives jouent-elles un rôle manifeste dans l'apparition ou l'aggravation du problème ?

2.2.3. Question 3

Selon Johnston et Roseby (1997), l'histoire familiale est souvent marquée par le conflit parental.

Hypothèse : il est peu probable que le conflit familial antérieur soit la règle dans les familles du *PAS*. La relation conjugale, ainsi que la relation parent/enfant, peuvent devenir dysfonctionnelles aussi bien avant qu'après la séparation.

Domaines investigués : relation de couple avant la séparation (2.1.1.), conflits (2.1.3.), relation parent aliéné – enfant avant la séparation (2.3.1.), relation parent aliénant – enfant avant la séparation (2.3.2.), préférence préalable de l'enfant pour un parent (2.3.5.).

Question (3) :

Trouve-t-on des dysfonctionnements semblables à ceux observés dans le *PAS* avant la séparation du couple ?

2.2.4. Question 4

Selon Rand (1997b), un parent a davantage de risques de devenir aliéné s'il est perçu par l'autre parent comme étant le responsable de la séparation. Le risque augmente encore si ce parent a été impliqué dans une infidélité ou s'il est engagé dans une nouvelle relation immédiatement après la séparation.

Hypothèse : une relation extraconjugale est à l'origine de la séparation, soit que le parent aliénant s'est orienté vers quelqu'un d'autre, soit que le parent aliéné s'est engagé dans une autre relation. Dans les deux cas, le parent aliénant ne veut plus avoir affaire au parent aliéné.

Domaines investigués : contexte de séparation du couple (2.4.1.) et raisons de la séparation (2.4.5.), moment de la séparation (2.4.3.), instigateur de la séparation (2.4.4.).

Question (4) :

Comment se déroule la séparation du couple dans ce type de familles ?

2.2.5. Question 5

Selon Hayward (1999), le fait, pour un parent, de passer de longues périodes loin du domicile, est un facteur de risque au PAS. De même, selon Lamontagne (1998), le parent aliéné peut présenter une légère défaillance du parentage, due aux contraintes de la vie quotidienne (maladie, retour aux études, exigences professionnelles).

Toujours selon Hayward (1999), le parent aliénant dénigre le(la) nouveau(elle) partenaire du parent aliéné qu'il(elle) voit comme un(e) rival(e). Par ailleurs, Poussin et Martin-Lebrun (1997) notent que certains parents investissent leur nouveau(elle) partenaire comme un parent pour leur enfant (le réel autre parent devant disparaître).

Hypothèses :

- Une nouvelle relation chez l'un des deux parents accentue le PAS.
- Le parent aliéné prenait moins en charge l'éducation des enfants avant la séparation.

Domaines investigués : répartition des tâches dans l'éducation des enfants (2.3.3.), éloignement du rôle parental (2.3.4.), nouveau partenaire pour le parent aliéné (2.4.8.), rôle indirect joué par le parent aliéné (4.9.), ce qu'aurait fait le parent aliéné différemment (4.13.).

Question (5) :

Y a-t-il des faits, dans le chef du parent aliéné, qui ont joué un rôle dans le PAS ?

2.2.6. Question 6

Sur les six parents de l'échantillon de Vassilou (1998), trois d'entre eux n'ont plus aucun contact avec leur(s) enfant(s) ; les trois autres ont des contacts faibles.

Hypothèse : les enfants ont une relation hostile avec le parent aliéné, voire pas de relation du tout (relation « toute mauvaise »), et ont une relation obéissante vis-à-vis du parent aliénant et considérée comme positive (relation « toute bonne »). Aussi, les enfants, lorsqu'ils sont plusieurs, réagissent tous en faveur du dénigrement.

Domaines investigués : comportement actuel de l'enfant avec le parent aliéné (3.1.), comportement actuel de l'enfant avec le parent aliénant (3.2.), comportement actuel de l'enfant avec les nouveaux(elles) partenaires de ses parents (3.3.), réactions différentielles des enfants (3.5.).

Question (6) :

Quelle relation existe-t-il actuellement entre le parent aliéné et l'(les) enfant(s) ?

2.2.7. Question 7

Selon Lund (1991), les couples divorcés forcent habituellement leurs amis à choisir.

Souvent, le parent haï a un style distant et rigide, et est perçu par l'enfant comme autoritaire (Lund, 1991), ce qui contraste avec le style indulgent et permissif du parent aliénant (Rand, 1997a). Trop de sévérité peut être une cause d'aliénation (Van Gijsegem, 05/01/02). À l'inverse, un autre auteur pense que le parent aliénant a une approche éducative plus autoritaire et exigeante. De plus, le parent aliénant craint la prise d'autonomie et d'identité de l'enfant. Ceci rentre en conflit avec le style du parent aliéné, davantage centré sur les besoins de l'enfant (Andritsky, 2002). Souvent, les parents ont des styles parentaux différents (Johnston et Roseby, 1997).

Hypothèses :

- On observe une différence de parentage sur l'axe sévérité/indulgence entre les parents aliénant et aliéné.
- L'enfant n'est que l'une des cibles du comportement dénigrant du parent aliénant. Secondairement, le parent aliénant « aliène » d'autres personnes de l'entourage.

Domaines investigués : personnalité perçue du parent aliénant (3.8.), perception d'une différence d'éducation (4.1.), aptitudes parentales de l'autre parent (4.2.), motivations du parent aliénant (4.3.), attitudes vis-à-vis des amis communs (4.4.).

Question (7) :

Quel discours tient le parent aliéné à propos du parent aliénant ?

2.2.8. Question 8

Selon Von Boch-Galhau (2002a), les perturbations dans le contact se produisent brusquement. Dans la moitié des cas cliniques rencontrés par Andritsky (2002), le processus actif d'aliénation a commencé quelques semaines ou quelques mois après la séparation, ou après que le parent aliéné ait demandé un droit de visite.

Hypothèse : Les manifestations du PAS font suite à un déclencheur précis et sont relativement brusques, ou au contraire, se développent par aggravation progressive.

Domaines investigués : durée de couple avant la séparation (2.4.2.), temps de latence avant le rejet par les enfants (2.4.7.) et rapidité du dénigrement (4.5.).

Question (8) :

Retrouve-t-on des régularités temporelles dans la progression du PAS ?

2.2.9. Question 9

Un concept régulièrement cité dans la littérature (Kopetski, 1998b ; Stahl, 1999 ; Warshak, 2001a ; Gardner, 2002g) est la passivité du parent aliéné. Johnston (2003) y rajoute le retrait face au conflit familial. Selon Stahl (1999), le parent aliéné ne confronte ni le parent aliénant ni l'enfant, et a une tendance au détachement, détachement qui renforce l'attitude du parent aliénant.

Hypothèse : le parent adopte une attitude passive dans le PAS.

Domaines investigués : réaction initiale face au dénigrement (4.6.), réaction actuelle face au dénigrement (4.7.), tentative de rétablir le contact (4.14.), remise en question (4.10), croyance en la possibilité d'une remise en contact (4.16), manières de résister à la situation stressante (4.12).

Question (9) :

Quelle est l'attitude du parent aliéné face au problème ?

2.2.10. Question 10

Hayward (1999) cite une série de prédicteurs au PAS. Les chances de voir se développer un PAS augmentent dans les cas suivants : le parent aliénant est étranger, le parent aliénant souffre de dépression, le parent aliénant est lui-même issue d'une famille séparée, le parent aliénant a des amis proches qui sont des familles monoparentales, le parent aliéné n'est pas soutenant émotionnellement ou financièrement, etc.

De plus, selon le FCRS (2003), les indicateurs de risque au HAP sont :

- la garde exclusive du parent hostile-agressif ;
- le genre du parent : les enfants ont deux fois plus de chances de ne pas avoir de contact avec leur parent lorsqu'ils vivent avec la mère, le dénigrement des mères à l'égard des pères est cinq fois supérieur à celui des pères vis-à-vis des mères, 42% des enfants disent que leur mère a tenté de les empêcher de voir leur père, contre 16% pour les pères, etc. ;
- le peu d'amitiés à long terme chez le parent hostile-agressif ;

- une nouvelle relation chez le parent hostile-agressif : il s'agit d'aliéner les enfants de l'ancienne relation afin qu'ils soient attachés au nouveau partenaire ;
- des comportements hostiles-agressifs avec des partenaires antérieures ;
- le *HAP* vécu par le parent hostile-agressif durant son enfance (cfr. modèle de relation).

Hypothèse : il existe des facteurs précipitant ou déclenchant le *PAS*.

Domaines investigués : nombre d'enfants (1.1.1.), nombre d'enfants aliénés (1.1.2.), sexe du parent aliénant (1.1.3.), âge de l'enfant aliéné (1.1.4.), sexe de l'enfant aliéné (1.1.5.), état marital (2.1.2.), parent gardien (2.4.6.), nouveau partenaire pour le parent aliénant (2.4.9.), relation actuelle avec l'autre parent (3.4.), attitude du parent aliéné face au conflit (3.6.), attitude du parent aliénant face au conflit (3.7.), influence d'autres facteurs (4.8.).

Question (10) :

Existe-t-il des facteurs précipitants, aggravants, ou des traits caractéristiques au *PAS* ?

2.2.11. Question 11

Selon Kopetski (1998b), la caractéristique la plus prégnante chez le parent aliéné est la passivité, la complaisance à l'excès, et par le submergement émotionnel. Stahl (1999) évoque, chez le parent aliéné, une difficulté à gérer les émotions, ou bien un manque d'empathie.

Hypothèse : certains traits de personnalité du parent aliéné peuvent permettre le développement du *PAS*.

Domaine investigué : résultats au *NEO PI-R*.

Question (11) :

Retrouve-t-on des traits de personnalité particuliers chez le parent aliéné ?

Chapitre 3 : Procédure

3.1. Entretien structuré

Nous avons construit un entretien suivant un fil chronologique et divisé en quatre parties : les données familiales, le couple et la séparation, les relations et comportements actuels, et le Syndrome d'Aliénation Parentale proprement dit. Certaines questions sont inspirées de Vassilou (1998), Darnall (1999) et Hayward (1999). C'est sur base de cet entretien que seront construites les analyses. Pour chaque sujet, nous avons récolté les réponses aux différentes questions de cet entretien, dont les questions sont reprises ci-dessous :

1. DONNES FAMILIALES

1.1. Structure familiale actuelle

1.1.1. Nombre d'enfants

1.1.2. Nombre d'enfants aliénés

1.1.3. Sexe du parent aliénant (programmeur) / Sexe du parent aliéné (dénigré)

1.1.4. Sexe de(s) l'enfant(s) aliéné(s)

1.1.5. Âge(s) de l'enfant(s) aliéné(s)

1.2. Familles d'origine

1.2.1. Étant jeune, quel rapport avait votre ex-partenaire avec ses parents ?

1.2.2. Actuellement, quel rapport a-t-il(elle) avec ses parents ?

1.2.3. Et vous, étant jeune, quel rapport aviez-vous avec vos parents ?

1.2.4. Actuellement, quel rapport avez-vous avec vos parents ?

2. COUPLE ET SEPARATION

2.1. Couple

2.1.1. Pouvez-vous me décrire votre couple avant la séparation ? Quel style de relation aviez-vous ?

2.1.2. Étiez-vous marié(e) avec l'autre parent ?

2.1.3. Votre couple était-il conflictuel ? Si oui, que concernaient les conflits ?

2.2. Belles-familles

2.2.1. Votre ex-partenaire avait-il(elle) de bons rapports avec votre famille ?

2.2.2. À l'inverse, aviez-vous de bons rapports avec sa famille ?

2.3. Éducation des enfants et relation parent-enfant avant la séparation

2.3.1. Avant la séparation, comment étai(en)t votre(vos) enfant(s) avec vous ?

2.3.2. Avant la séparation, comment étai(en)t votre(vos) enfant(s) avec votre ex-partenaire ?³¹

2.3.3. Quelle était la répartition des tâches dans l'éducation des enfants ?

2.3.4. Un des parents a-t-il dû, à un moment donné, s'éloigner de son rôle parental pour des contraintes de la vie quotidienne (retour aux études, maladie, exigences professionnelles) ?

2.3.5. Avant la séparation, votre enfant manifestait-il une préférence pour l'un des parents ?

³¹ Question initiale de Darnall (1999) : Comment pourriez-vous décrire la relation de vos enfants avec l'autre parent avant le divorce ?

2.4. Séparation

2.4.1. Pouvez-vous me décrire le contexte de séparation de votre couple ?

2.4.2. Durée du couple avant la séparation

2.4.3. À partir de quand la relation a-t-elle commencé à se détériorer ?

2.4.4. Qui a initié la séparation ?³²

2.4.5. Quelles étaient les raisons de la séparation ?³³

2.4.6. Qui a eu la garde de(s) l'enfant(s) ?

2.4.7. Combien de temps s'est écoulé entre la séparation et le début du rejet du parent par votre enfant ?

2.4.8. Depuis la séparation, avez-vous eu un(e) nouveau(elle) partenaire ?³⁴

2.4.9. L'autre parent a-t-il eu un(e) nouveau(elle) partenaire ?

3. RELATIONS ET COMPORTEMENTS ACTUELS

3.1. Quelle relation votre(vos) enfant(s) a(ont)-t-il(s) actuellement avec vous ?³⁵

3.2. Quelle relation votre(vos) enfant(s) a(ont)-t-il(s) actuellement avec votre ex-partenaire ?

3.3. Le cas échéant, quelle relation votre(vos) enfant(s) a(ont)-t-il(s) avec ses(leurs) beaux-parents (votre nouveau(elle) partenaire, et le(la) nouveau(elle) partenaire de l'autre parent) ?

3.4. Quelle relation avez-vous actuellement avec votre ex-partenaire ?³⁶

3.5. S'il y a plusieurs enfants, réagissent-ils différemment ?³⁷

3.6. De manière générale, quelle attitude adoptez-vous face au conflit ?

3.7. Et quelle attitude adopte votre ex-partenaire face au conflit, de manière générale ?

3.8. Que pouvez-vous dire à propos de la personnalité de votre ex-partenaire ?

4. PAS

4.1. Percevez-vous l'éducation que vous donnez comme différente de celle que donne l'autre parent ?³⁸

4.2. Que pensez-vous des aptitudes parentales de l'autre parent ?

4.3. À votre avis, quelles motivations se cachent derrière le dénigrement que vous inflige votre ex-partenaire ?³⁹

4.4. Votre ex-partenaire a-t-il(elle) forcé vos amis communs à choisir ?

4.5. Sentez-vous que le dénigrement s'est déroulé de manière progressive ou brusquement ?

4.6. Face au dénigrement, comment avez-vous agi au départ ?

4.7. Et comment réagissez-vous maintenant ?

4.8. Hormis l'influence qu'exercerait votre ex-partenaire sur vos enfants, pensez-vous que d'autres facteurs ont favorisé le dénigrement ?

4.9. Pensez-vous avoir joué un rôle indirect dans l'apparition du phénomène ?⁴⁰

³² Question initiale de Darnall (1999) : Qui initia le divorce entre vous et l'autre parent ? / Question de Vassilou (1998) : Qui initia le divorce et sur quels motifs ?

³³ Question initiale de Darnall (1999) : Pouvez-vous expliquer les raisons du divorce ? (Cette question permet de mettre à jour d'éventuelles motivations au PAS)

³⁴ Question de Vassilou (1998) : Vous êtes-vous remarié(e) ? / Question de Hayward (1999) : Avez-vous un nouveau partenaire ?

³⁵ Question de Vassilou (1998) : Décrivez-moi votre relation avec vos enfants actuellement / Question de Hayward (1999) : fréquence du contact.

³⁶ Question de Hayward (1999) : Avez-vous un contact direct avec votre ex-partenaire ?

³⁷ Question de Hayward (1999) : S'il y a plus d'un enfant, agissent-ils différemment à la situation ?

³⁸ Question de Darnall (1999) : Vous percevez-vous vous-même comme ayant un style parental différent que l'autre parent ?

³⁹ Question de Hayward (1999) : Que pensez-vous à propos de la vraie raison du comportement de votre ex-partenaire ? / Question de Vassilou (1998) : Que croyez-vous à propos de la cause sous-jacente de l'aliénation ?

⁴⁰ Question de Vassilou (1998) : Pensez-vous avoir joué un rôle ou contribué à la situation aliénante ?

- 4.10. Vous est-il arrivé de remettre en question vos qualités (sentiments négatifs et doutes) sous l'effet du dénigrement de l'autre parent ?
- 4.11. Jusqu'à quel point la perte de votre enfant a-t-elle affecté votre vie ?⁴¹
- 4.12. Comment avez-vous fait face à cette situation douloureuse ?
- 4.13. Si vous en aviez la possibilité, que feriez-vous différemment ?⁴²
- 4.14. Comment tentez-vous de rétablir le contact ?⁴³
- 4.15. Selon vous, qu'est-ce qui augmenterait la possibilité de rétablir le contact ?
- 4.16. Croyez-vous en la possibilité d'une remise en contact ?⁴⁴
- 4.17. Quel conseil donneriez-vous à d'autres parents aliénés (dénigrés) sur base de votre expérience ?⁴⁵

3.2. Inventaire de Personnalité Révisé : NEO PI-R (Costa, McCrae et Rolland, 1998)

Grâce aux analyses factorielles, le modèle du *Big Five* a isolé cinq dimensions dans la sphère de la personnalité. Le *NEO PI-R* a été conçu sur base de cette théorie ayant une validée internationale. Le test inclut 240 affirmations auxquelles le sujet doit évaluer le degré de justesse (Fortement en désaccord, Désaccord, Neutre, Accord, Fortement d'accord). Chaque domaine est divisé en six facettes⁴⁶ :

Névrosisme	Extraversion	Ouverture	Agréabilité	Conscience
Anxiété	Chaleur	Ouverture aux rêveries	Confiance	Compétence
Colère-Hostilité	Grégarité	Ouverture à l'esthétique	Droiture	Ordre
Dépression	Assertivité	Ouverture aux sentiments	Altruisme	Sens du devoir
Timidité sociale	Activité	Ouverture aux actions	Compliance	Recherche de réussite
Impulsivité	Recherches de sensations	Ouverture aux idées	Modestie	Autodiscipline
Vulnérabilité	Émotions positives	Ouverture aux valeurs	Sensibilité	Délibération

Le *NEO PI-R* est applicable tant à des sujets normaux qu'à des sujets psychiatriques. Il permet d'établir un diagnostic en lien avec les Troubles de la personnalité répertoriés dans le DSM-IV (ou dans la section F60-F69 de la CIM-10). Ce test permettant d'isoler différents traits de personnalité, nous l'utiliserons pour évaluer la personnalité du parent aliéné.

⁴¹ Question de Vassilou (1998) : Que sentez-vous comme impact de toute cette expérience sur votre vie ? / Question de Hayward (1999) : Jusqu'à quel point la perte de vos enfants a-t-elle affecté votre style de vie, vos finances, etc. ?

⁴² Question de Vassilou (1998) : Y a-t-il quelque chose d'autre que vous voudriez changer ou faire encore ?, L'opportunité donnée, quelles sont les choses que vous pourriez faire différemment ? / Question de Hayward (1999) : Après coup, y a-t-il quelque chose que vous auriez ou n'auriez pas fait, qui aurait amélioré la situation ?

⁴³ Questions de Hayward (1999) : forme de contact (lettres, téléphone, rencontres, ...).

⁴⁴ Question de Vassilou (1998) : Croyez-vous en une possibilité de réconciliation ? Si oui, que croyez-vous qui pourrait rendre la réconciliation possible ?

⁴⁵ Question de Hayward (1999) : Avez-vous quelques conseils pour d'autres sur base de votre expérience ?

⁴⁶ L'explication des domaines et facettes se trouve en annexe 4.

3.3. Biais méthodologiques

L'entretien se base sur ce que nous disent les sujets, et il n'est pas possible de vérifier l'exactitude des éléments exposés. De plus, les faits rapportés sont fonction des capacités mnésiques des sujets, et sont soumis à des interprétations subjectives. Notre étude ne porte que sur le discours, les représentations, le point de vue du parent aliéné (qui ne représente qu'un seul point de vue parmi les interactants du *PAS*), bref, sur du subjectif.

Certains parents aliénés inclus dans l'échantillon ont des notions quant à la théorie du Syndrome d'Aliénation Parentale, ce qui somme toute, influe sur leurs perceptions de la situation. En effet, selon Ghiglione et Blanchet (1991), la fiabilité de l'entretien dépend directement de deux facteurs : la relation de familiarité du sujet vis-à-vis du thème, et le degré d'extensionnalité de ce thème. En ce qui concerne la familiarité au thème, plus le sujet dispose d'informations sur le thème, plus son discours se réfère à des schémas, à des constructions déjà élaborées. Quant à l'extensionnalité du thème, elle correspond à la capacité de ce thème à se référer à des faits ou des actes dont il est possible d'évaluer les conditions de vérité, plus le thème est extensionnel, plus le sujet a tendance à s'aligner à cette référence.

Bien que l'entretien soit structuré, il arrive fréquemment que le participant passe librement d'un sujet à l'autre. Cela a pour conséquence que des éléments de réponse à une question peuvent se retrouver à différents endroits du texte, et non seulement dans la réponse en tant que telle. Il arrive même qu'un élément prégnant de réponse à une question apparaisse plus tardivement dans l'entretien.

La majorité de parents aliénés de l'échantillon n'ont pas ou plus d'accès à l'enfant. Les descriptions actuelles le concernant sont donc maigres. Nous pouvons supposer que ces familles se situent au niveau modéré, voire sévère du *PAS*. L'unique accès à cette population pourrait s'expliquer par le fait que dans les cas légers, ou face à un aliénateur naïf, le parent aliéné ne s'aperçoit pas encore du problème, et ne consulte pas.

L'analyse transversale, consistant à relever les thèmes communs entre les discours, est elle aussi subjective. Le « découpage » en groupes de réponses dépend de l'analyste qui, lui, doit choisir les regroupements les plus pertinents.

Enfin, le *NEO PI-R* est sensible à déformation, relevant soit de la falsification délibérée, soit de la déformation involontaire (imputable aux mécanismes de défense et aux distorsions cognitives). De plus, certaines questions issues de l'Inventaire de Personnalité Révisé n'échappent pas à l'effet de désirabilité sociale. Par ailleurs, mesurant la personnalité du parent aliéné, il est difficile de connaître ce qui est imputable à la personne elle-même (antérieurement au *PAS*), ou, au contraire, aux conséquences du *PAS* sur la personnalité.

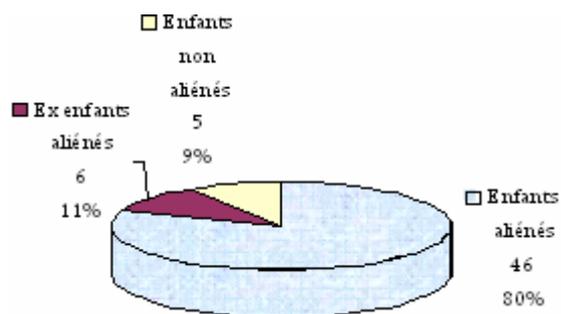
Chapitre 4 : Résultats et discussion

4.1. Analyses transversales

Dans cette partie, l'analyse consistera à établir des recoupements inter-récits. Nous avons retranscrit en annexe 5 les éléments les plus saillants de chaque réponse à titre d'illustration.

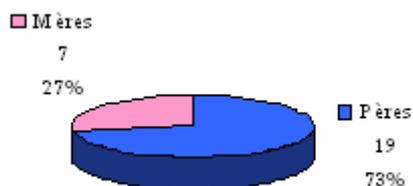
Questions 1.1.1. (Nombre d'enfants) et 1.1.2. (Nombre d'enfants aliénés).

Nous ne comptabilisons ici que les enfants issus d'une même union. Il y a 59 enfants dans l'échantillon, dont 46 aliénés et 6 qui l'ont été.



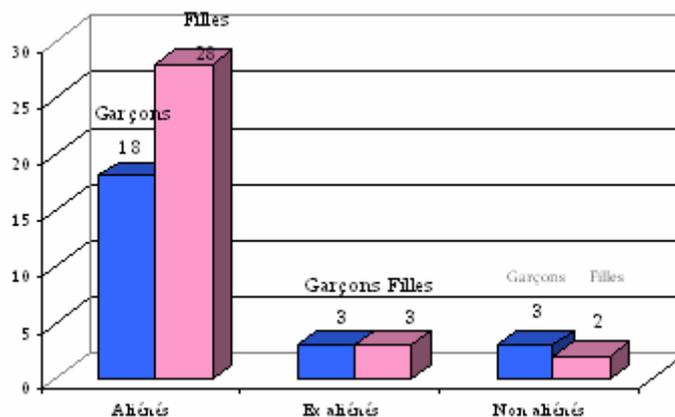
Question 1.1.3. Sexe du parent aliénant

L'échantillon inclut 19 pères aliénés contre 7 mères aliénées (autrement dit, probablement 19 mères aliénantes et 7 pères aliénants).



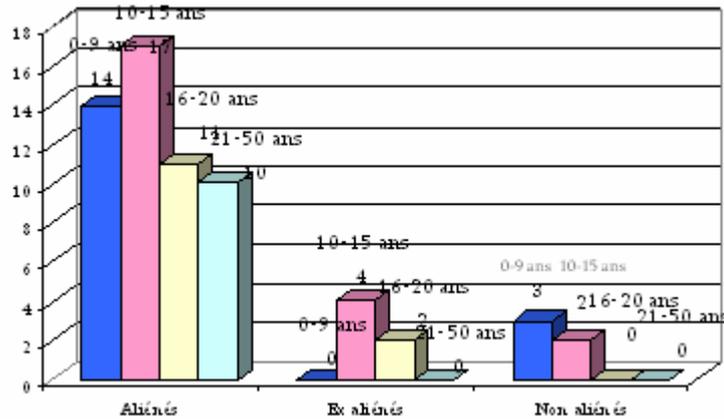
Question 1.1.4. Sexe des enfants aliénés

On retrouve 18 garçons aliénés contre 28 filles aliénées. Dans les enfants qui ne sont plus aliénés, on retrouve un ratio de 3 pour 3. Trois garçons, ainsi que deux filles ne sont pas aliénés.



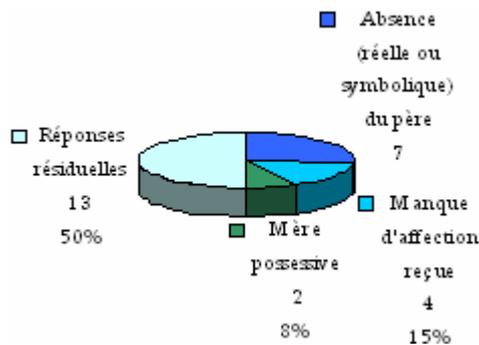
Question 1.1.5. Âge des enfants aliénés

L'âge des enfants aliénés va de 4 à 45 ans.



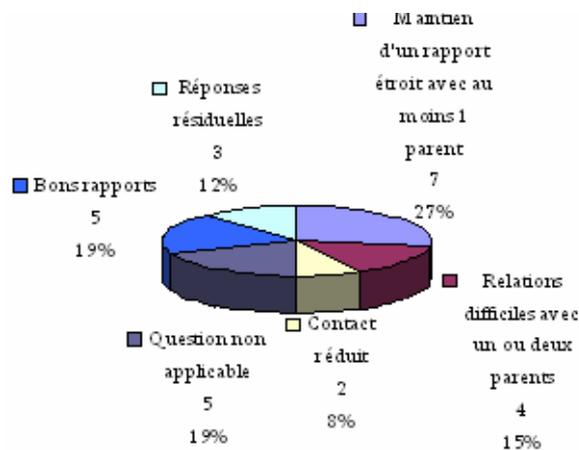
Question 1.2.1. Étant jeune, quel rapport votre ex-partenaire avait avec ses parents ?

Dans 7 cas, on observe une absence (réelle ou symbolique) du père. Dans 4 cas, sont exprimés un manque d'affection reçue. Dans 2 cas, la mère est décrite comme possessive. Pour le reste, chaque cas présente sa spécificité.



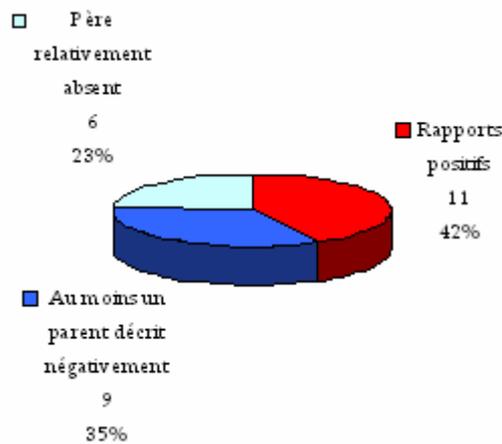
Question 1.2.2. Actuellement, quel rapport a-t-il(elle) avec ses parents ?

Dans 7 cas, l'ex-partenaire maintient un rapport étroit avec au moins un de ses parents. Dans 4 cas par contre, les relations sont difficiles avec l'un ou l'autre parent. Dans 2 cas, le contact avec les 2 parents est réduit. Dans 5 cas, les rapports sont bons. Dans 5 cas, la question n'est pas applicable : soit que le père est décédé (2), soit que les parents sont tous deux décédés (3). Les cas restants sont disparates.



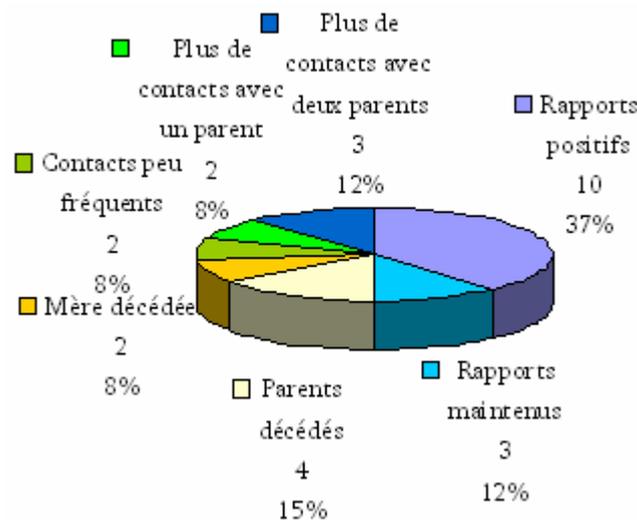
Question 1.2.3. Et vous, durant votre enfance, quel rapport aviez-vous avec vos parents ?

Dans 10 cas, les rapports antécédents du parent aliéné avec ses propres parents sont décrits positivement. Dans 9 cas, au moins un des parents est décrit négativement. Dans 6 cas, le père était relativement absent de la vie du sujet.



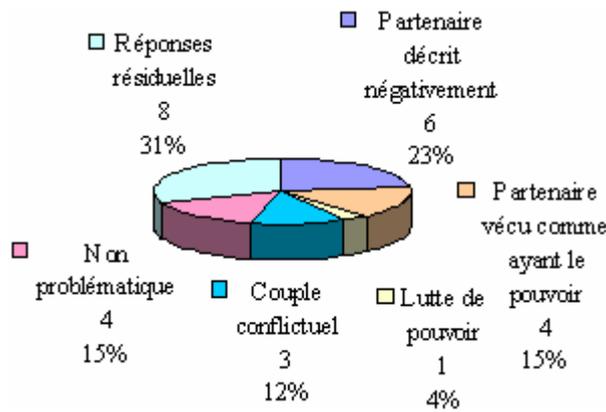
Question 1.2.4. Actuellement, quel rapport avez-vous avec vos parents ?

Dans 10 cas, les rapports sont décrits positivement. Dans 3 cas, les contacts sont maintenus. Dans 6 cas, les (ou un des) parent(s) sont décédés. Dans 2 cas, la mère seule est décédée. Dans 3 cas, le sujet n'a plus de contacts avec ses parents. Dans 2 cas, c'est avec un seul parent que le contact est supprimé. Dans 2 cas, les contacts sont peu fréquents.



Question 2.1.1. Pouvez-vous me décrire votre couple avant la séparation ? Quel style de relation aviez-vous ?

Dans 6 cas, l'autre partenaire est décrit négativement. Dans 4 cas, le partenaire est vécu comme ayant le pouvoir. Dans 1 cas supplémentaire, il est également question de pouvoir mais ne concerne pas que le partenaire. Dans 3 cas, le couple avant la séparation est vu comme conflictuel. Dans 4 cas, le couple avant la séparation n'est pas perçu comme problématique.

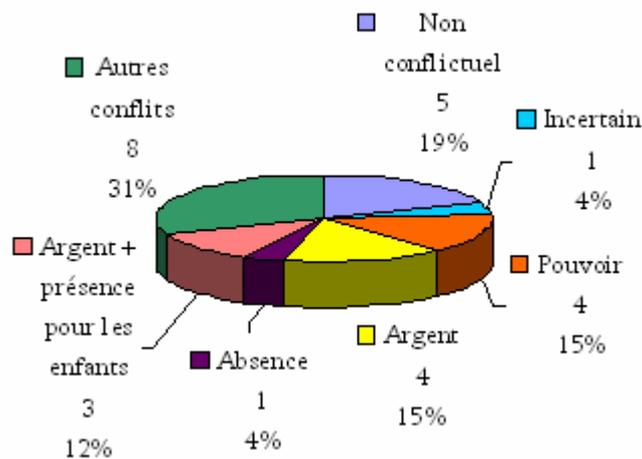


Question 2.1.2. Étiez-vous marié(e) avec l'autre parent ?

Dans 19 cas (73%), le couple était marié. Dans 7 cas (27%), le couple était en concubinage.

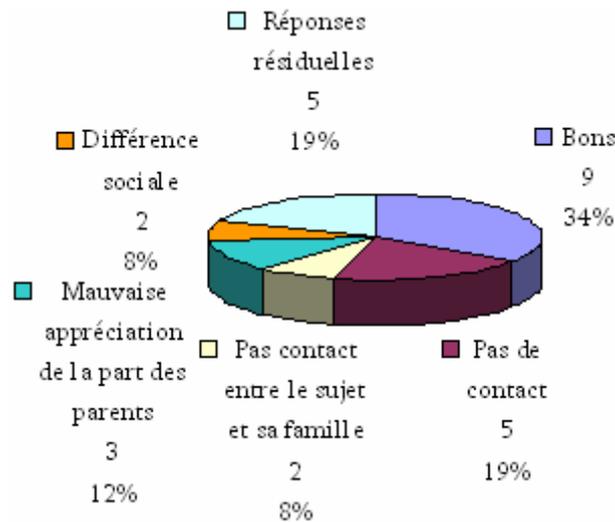
Question 2.1.3. Votre couple était-il conflictuel ? Si oui, que concernaient les conflits ?

Dans 5 cas, le sujet voit son couple comme non conflictuel. Dans 1 cas supplémentaire, l'aspect non conflictuel n'est pas certain. Dans 4 cas, on retrouve le thème du pouvoir. Dans 4 cas, les conflits n'étaient pas centrés sur un objet précis. Le thème de l'argent revient 1 fois, à propos d'une carence de la gestion des dépenses. Autre thème conflictuel (1 cas) : l'absence du parent aliéné. Dans 3 cas supplémentaires, le conflit concernait à la fois l'argent, et la présence pour les enfants. Les autres conflits portent sur divers thèmes.



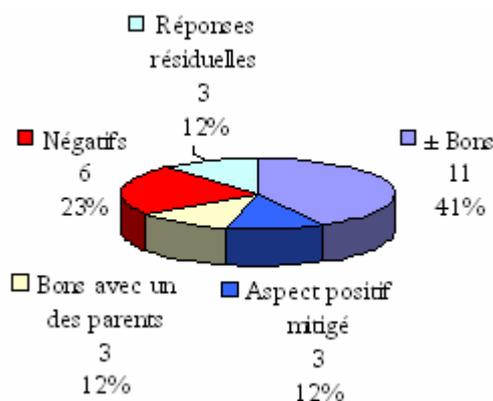
Question 2.2.1. Votre partenaire avait-t-il(elle) de bons rapports avec votre famille ?

Dans 9 cas, les rapports entre le partenaire et sa belle-famille (autrement dit la famille du sujet) sont décrits comme majoritairement bons. Dans 5 cas, le contact était inexistant. Dans 2 cas, le faible contact entre le partenaire et sa belle-famille s'explique par un manque de contact entre le sujet et sa propre famille. Dans 2 cas, les parents du sujet n'appréciaient pas le partenaire. Dans 2 cas, une différence de niveau social perturbait la relation.



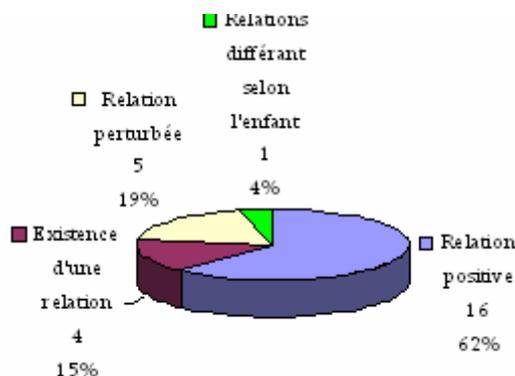
Question 2.2.2. À l'inverse, aviez-vous de bons rapports avec sa famille ?

Dans 11 cas, les rapports du sujet avec sa belle-famille sont décrits comme relativement bons. Dans 3 cas supplémentaires, l'aspect positif est plus mitigé. Dans 3 cas, les rapports sont décrits positivement avec l'un des beaux-parents, et l'est moins avec l'autre. Dans 6 cas, les rapports sont décrits négativement.



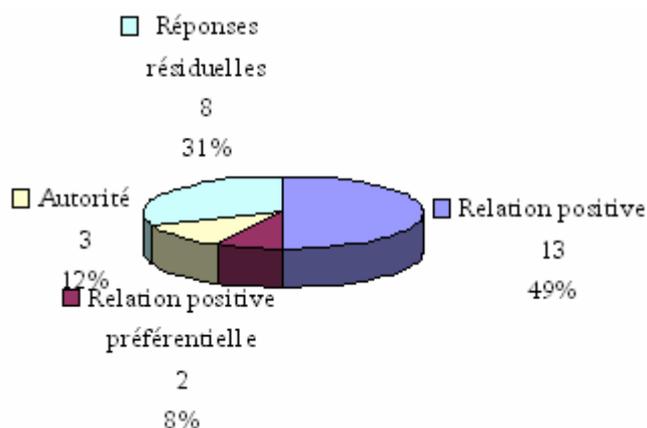
Question 2.3.1. Avant la séparation, comment était votre(vos) enfant(s) avec vous ?

Dans 16 cas, la relation du sujet avec son ou ses enfant(s) est dénotée positivement. Dans 4 cas, le sujet décrit simplement l'existence d'une relation. Dans 5 cas, le sujet décrit une relation perturbée. Dans 1 cas supplémentaire, la relation n'est pas similaire d'un enfant à l'autre.



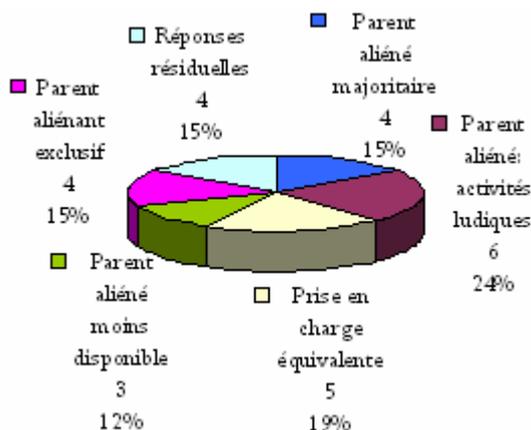
Question 2.3.2. Avant la séparation, comment était votre(vos) enfant(s) avec votre partenaire ?

Dans 13 cas, les rapports sont décrits positivement. Dans 2 cas supplémentaires, la connotation positive est davantage orientée vers l'autre parent. Dans 3 cas, les réponses sont marquées par l'autorité de l'autre parent.



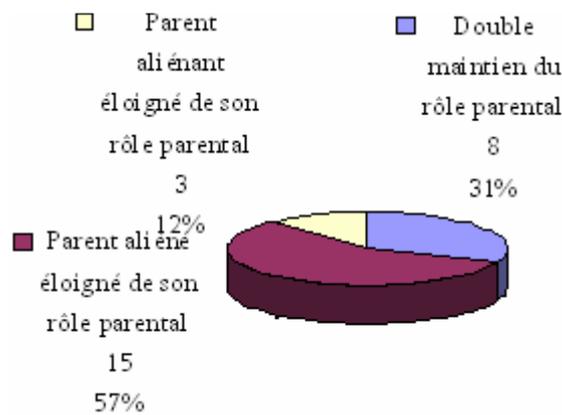
Question 2.3.3. Quelle était la répartition des tâches dans l'éducation des enfants ?

Dans 4 cas, c'est le sujet lui-même qui prenait majoritairement en charge les enfants. Dans 6 cas, l'autre parent s'occupait des activités pratiques de l'éducation, tandis que le sujet s'occupait des activités plus ludiques. Dans 5 cas, la prise en charge est jugée équivalente. Dans 3 cas, le sujet travaillait et était donc moins disponible pour les enfants. Dans 4 cas, l'autre parent se réservait l'éducation des enfants (comportement de « monopole »).



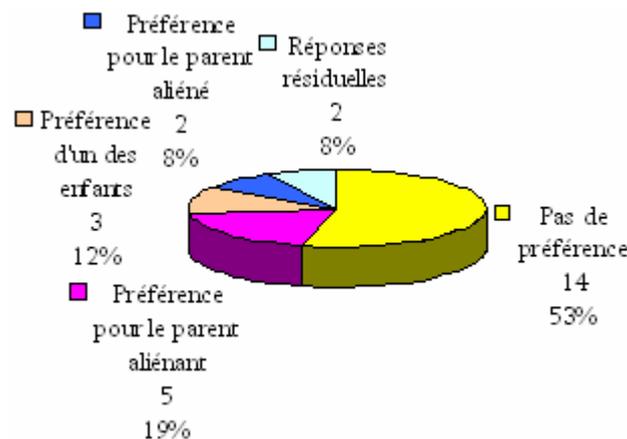
Question 2.3.4. Un des parents a-t-il dû, à un moment donné, s'éloigner de son rôle parental pour des contraintes de la vie quotidienne (retour aux études, maladie, exigences professionnelles) ?

Dans 8 cas, cela n'a été le cas pour aucun des parents. Dans 15 cas, le sujet a dû s'éloigner de son rôle parental. Dans 3 cas, c'est l'autre parent qui s'est éloigné de son rôle parental.



Question 2.3.5. Avant la séparation, votre enfant manifestait-il une préférence pour l'un des parents ?

Dans 14 cas, le sujet ne perçoit pas de préférence. Dans 5 cas, la préférence allait pour l'autre parent. Dans 2 cas, la préférence était pour le sujet (parent aliéné). Dans 3 cas, un des enfants avait une préférence.



Question 2.4.1. Pouvez-vous me décrire le contexte de séparation de votre couple ?

Dans 4 cas (15%), l'autre partenaire a entamé une relation extraconjugale. Dans 3 cas (12%), c'est le sujet lui-même qui a entamé une relation extraconjugale. Dans les autres cas (73%), le contexte est spécifique.

Question 2.4.2. Durée de couple avant la séparation.

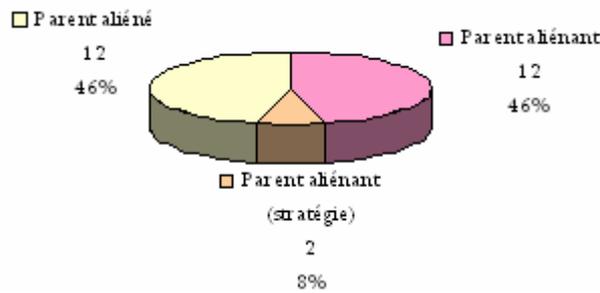
La durée de couple va de 2 ans à 27 ans, avec une moyenne de 11 ans et 9 mois.

Question 2.4.3. À partir de quand la relation a-t-elle commencé à se détériorer ?

Dans 4 cas (15%), la relation s'est détériorée lorsque le sujet a pris connaissance de la relation extraconjugale. Dans les autres cas (85%), les réponses sont éparées.

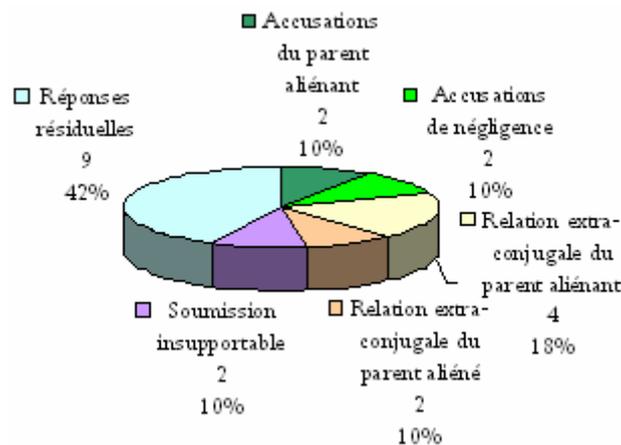
Question 2.4.4. Qui a initié la séparation ?

Dans 12 cas, c'est le partenaire qui a initié la séparation. Dans 2 cas supplémentaire, la séparation n'était pas le but. Dans 12 cas, c'est le sujet qui en a été l'instigateur.



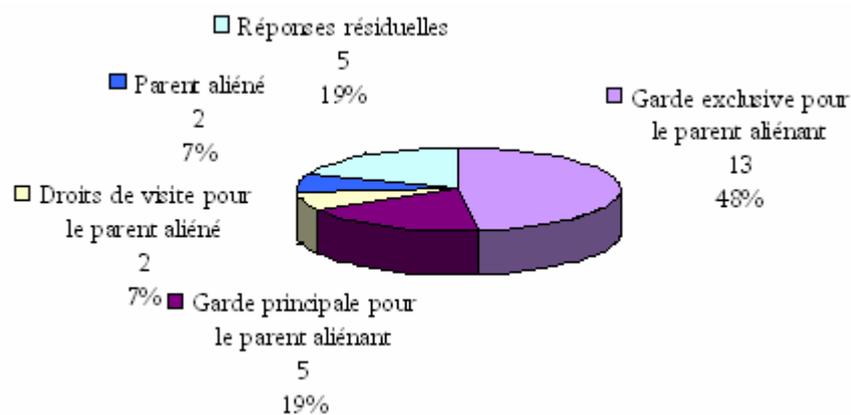
Question 2.4.5. Quelles étaient les raisons de la séparation ?

Dans 5 cas, l'autre partenaire a porté des accusations sur le sujet. Dans 2 cas supplémentaires, le partenaire s'est jugé négligé par le sujet. Dans 4 cas, le sujet attribue la séparation à la relation extraconjugale du partenaire. Dans 2 cas, le sujet invoque comme raison sa relation extraconjugale. Dans 2 cas, le sujet ne supportait plus sa position de soumission.



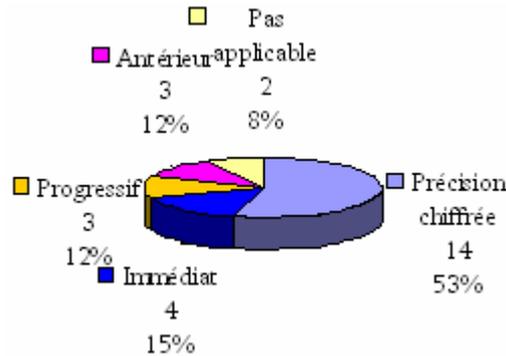
Question 2.4.6. Qui a eu la garde des enfants ?

Dans 13 cas, l'autre partenaire a eu la garde exclusive (légalement ou par rapt). Dans 5 cas, la garde était partagée mais la garde principale était chez le parent aliénant. Dans 2 cas, le sujet avait droit à des visites.



Question 2.4.7. Combien de temps s'est écoulé entre la séparation et le début du rejet par votre(vos) enfant(s) ?

Dans 14 cas, le parent donne une précision chiffrée : cela s'étale de 3 mois à 9 ans, avec comme moyenne 3 ans et 8 mois. Dans 4 cas, le rejet est apparu immédiatement. Dans 3 cas, le rejet s'est développé progressivement. Dans 3 cas, le rejet était antérieur à la séparation. Dans 2 cas, la question n'est pas applicable (pas encore de rejet).

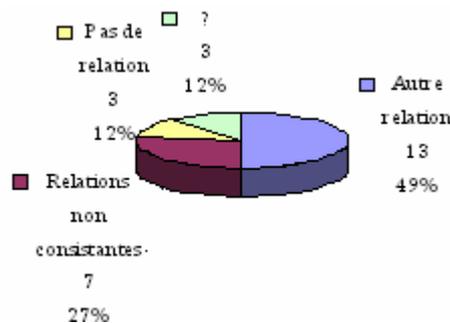


Question 2.4.8. Depuis la séparation, avez-vous eu un(e) nouveau(elle) partenaire ?

Dans 23 cas (88%), le sujet a eu un(e) nouveau(elle) partenaire. Dans 3 cas (12%), le sujet n'a pas eu de nouveau(elle) partenaire.

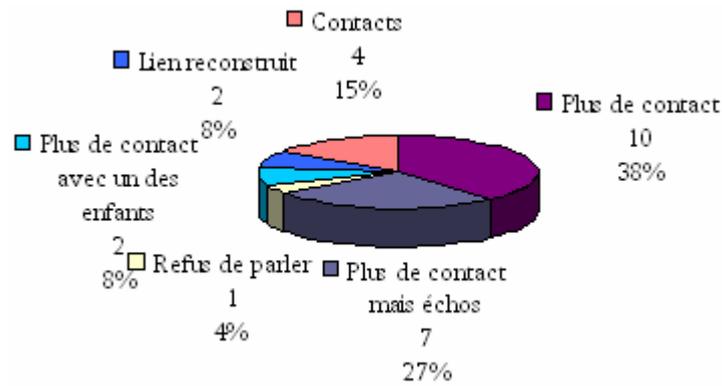
Question 2.4.9. L'autre parent a-t-il(elle) eu un(e) nouveau(elle) partenaire ?

Dans 13 cas, l'autre partenaire s'est engagé dans une autre relation. Dans 7 cas supplémentaires, le partenaire a eu une (ou plusieurs) relation(s), mais non consistante(s) aux yeux du sujet. Dans 3 cas, le partenaire n'a pas eu de relation par la suite. Dans 3 cas, le sujet ne dispose pas d'information.



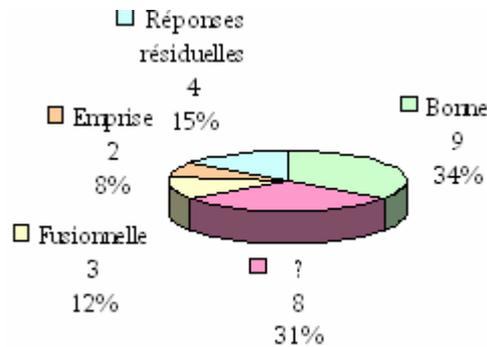
Question 3.1. Quelle relation votre(vos) enfant(s) a(ont)-t-il(s) actuellement avec vous ?

Dans 10 cas, le sujet n'a plus aucun contact avec son (ses) enfant(s). Dans 7 cas supplémentaires, le sujet n'a plus de contact avec l'enfant mais connaît l'avis de celui-ci. Dans 2 cas, il y a absence de contact entre le sujet et un de ses enfants, et restauration du contact avec l'autre enfant. Dans 2 cas, le lien avec l'enfant s'est reconstruit. Dans les 4 cas restants, le sujet voit encore l'enfant (selon des fréquences différentes). Dans le cas restant, le sujet voit les enfants dans un espace-rencontre, mais ils refusent de lui parler et de la regarder.



Question 3.2. Quelle relation votre(vos) enfant(s) a(ont)-t-il(s) avec votre ex-partenaire ?

Dans 9 cas, le sujet pense que la relation entre son(ses) enfant(s) et son ex-partenaire sont bonnes. Dans 8 cas, le sujet ignore ce qu'il en est de la relation entre son enfant et l'autre parent. Dans 3 cas, la relation est décrite comme fusionnelle et dans 2 cas sous l'emprise.

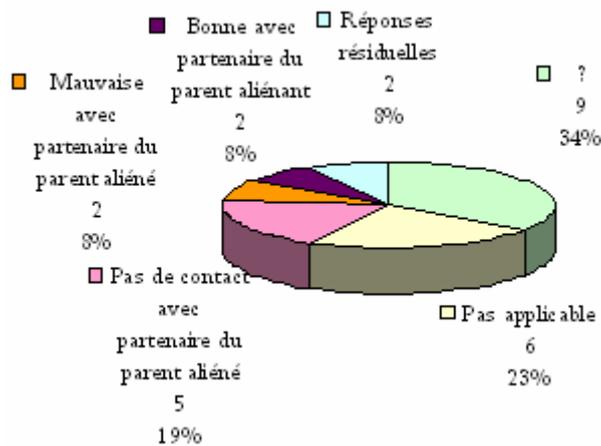


Question 3.3. Le cas échéant, quelle relation votre enfant a-t-il avec ses beaux-parents (votre nouveau(elle) partenaire, et le(la) nouveau(elle) partenaire de l'autre parent) ?

Dans 9 cas, le sujet n'a pas d'information sur la relation entre son(ses) enfant(s) et le(la) nouveau(elle) partenaire de l'autre parent. Dans 6 cas, la question n'est pas applicable (pas de beaux-parents). Dans 5 cas, les enfants du sujet n'ont jamais eu de contact avec le(la) nouveau(elle) partenaire du sujet. Dans 2 cas, le sujet estime que les relations entre l'enfant et le(la) nouveau(elle) partenaire du sujet ne sont pas bonnes⁴⁷. Dans 2 cas, le sujet décrit une bonne relation entre son(ses) enfant(s) et le nouveau partenaire du parent aliénant⁴⁸.

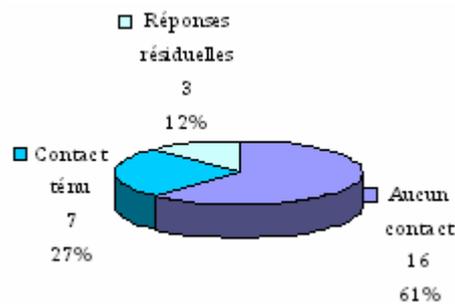
⁴⁷ Le parent aliénant n'ayant pas de nouveau(elle) partenaire.

⁴⁸ Le sujet lui-même n'ayant pas de nouvelle partenaire.



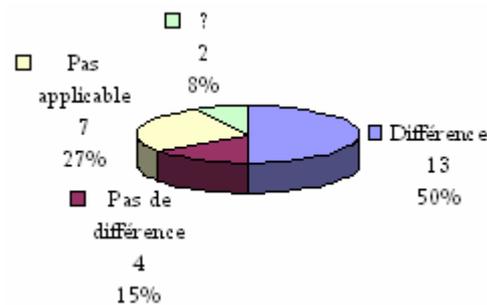
Question 3.4. Quelle relation avez-vous actuellement avec votre ex-partenaire ?

Dans 16 cas, le sujet n'a plus aucun contact avec l'autre parent. Dans 7 cas supplémentaires, le contact est tenu.



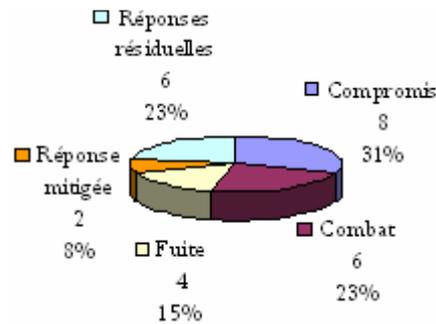
Question 3.5. S'il y a plusieurs enfants, réagissent-ils différemment ?

Dans 13 cas, le sujet perçoit une différence dans les réactions de ses enfants. Dans 4 cas, le sujet ne perçoit pas de différence dans les réactions des enfants. Dans 7 cas, la question n'est pas applicable (un seul enfant aliéné). Dans 2 cas, le sujet ne dispose pas d'informations.



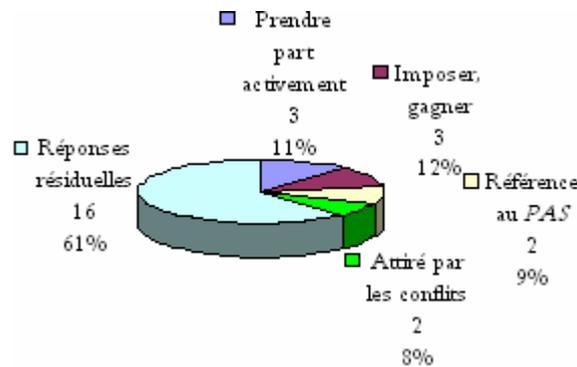
Question 3.6. En général (dans la vie de tous les jours), quelle attitude adoptez-vous face au conflit ?

Dans 8 cas, le sujet passe par le compromis, la discussion. Dans 6 cas, le sujet agit de manière combative. Dans 4 cas, le sujet a recours à une fuite du conflit. Dans 2 cas, la réponse est mitigée (reflétant deux modes d'approches précédemment cités).



Question 3.7. Quelle attitude adopte votre ex-partenaire face au conflit en général ?

Dans 3 cas, l'ex-partenaire est décrit comme prenant vivement part au conflit. Dans 3 cas, on retrouve l'idée d'imposer, de gagner. Dans 2 cas, le sujet répond par rapport au conflit existant entre son ex-partenaire et lui-même. Dans 2 cas, l'ex-partenaire est vu comme attiré par les conflits. Dans les cas restants, les réponses sont variées.

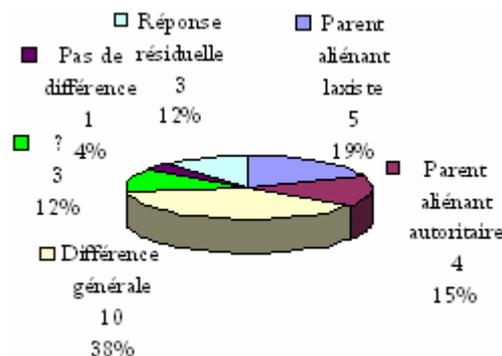


Question 3.8. Que pouvez-vous dire à propos de la personnalité de votre ex-partenaire ?

Il est difficile de dégager des groupements de réponses. Les réponses sont pour la plupart toutes dépréciatives mais singulières.

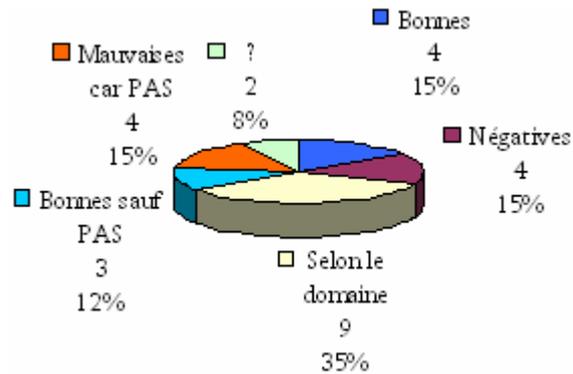
Question 4.1. Percevez-vous l'éducation que vous donnez comme différente que celle que donne l'autre parent ?

Dans 5 cas, l'éducation de l'autre parent est perçue par le sujet comme plus laxiste. Dans 4 cas, le sujet perçoit l'autre parent comme autoritaire. Dans 10 cas, le sujet perçoit une différence d'éducation (sans se centrer sur l'autorité). Dans 3 cas, le sujet juge ne pas pouvoir percevoir une différence d'éducation dans le sens où il n'a pas la possibilité d'éduquer ses enfants. Dans 1 cas, le sujet ne perçoit pas de différence d'éducation.



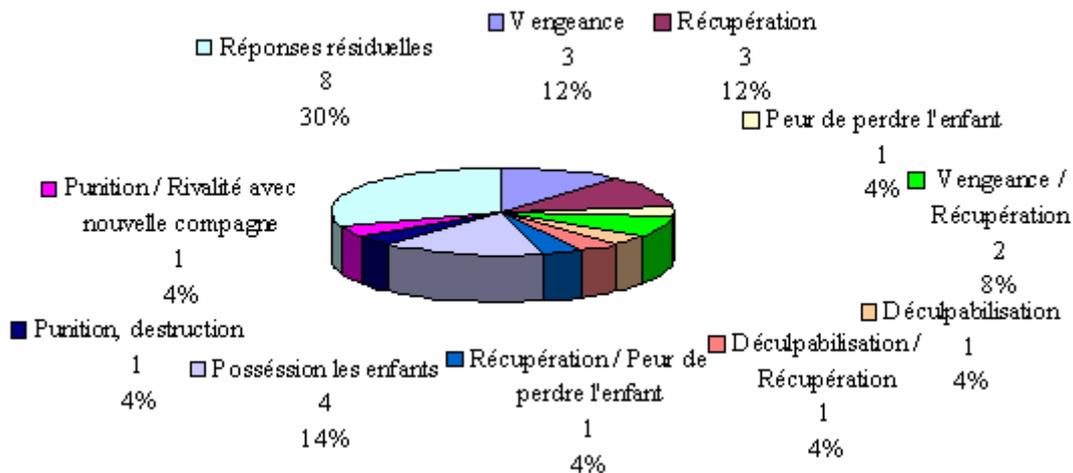
Question 4.2. Que pensez-vous des aptitudes parentales de l'autre parent ?

Dans 4 cas, le sujet perçoit les aptitudes parentales de l'autre parent comme bonnes. Dans 4 cas, le sujet perçoit négativement les aptitudes parentales de l'autre parent. Dans 9 cas, le sujet perçoit positivement les aptitudes parentales de l'autre parent dans un domaine (qui est souvent le soin donné aux enfants), et négativement dans l'autre (qui est souvent psychologique). Dans 3 cas supplémentaires, le sujet estime que les aptitudes parentales de l'autre parent sont bonnes mais avec comme bémol les effets du PAS. Dans 4 cas, le sujet se focalise uniquement sur le PAS. Dans les 2 cas restants, le sujet ne dispose pas d'informations.



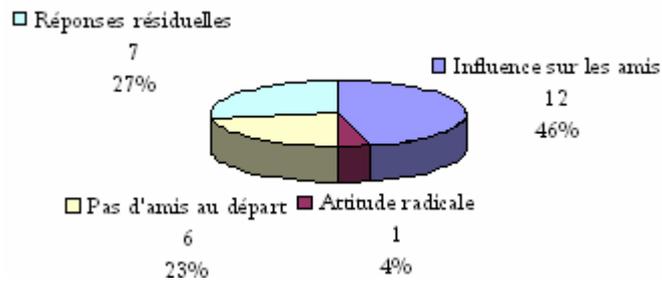
Question 4.3. À votre avis, quelles motivations se cachent derrière le dénigrement que vous inflige votre ex-partenaire ?

Dans 3 cas, le sujet attribue à l'autre parent une motivation de vengeance. Dans 3 cas, le sujet attribue à l'autre parent un désir de le récupérer. Dans 1 cas, on retrouve la peur de perdre l'enfant. Dans 2 cas supplémentaires, le sujet attribue à l'autre parent une vengeance et une envie de le récupérer (ou du moins un sentiment amoureux persistant). Dans 1 cas supplémentaire, le sujet attribue à l'autre parent un désir de le récupérer et une peur de perdre l'enfant. Dans 1 cas, la motivation est du domaine de la justification, de la déculpabilisation. Dans 1 cas supplémentaire, le sujet se réfère à un désir de son ex-partenaire de se déculpabiliser et de le récupérer. Dans 4 cas, le sujet estime que l'autre parent désirait posséder les enfants. Dans 1 cas, le sujet relate une motivation de punition et de destruction. Dans 1 cas supplémentaire, on retrouve la motivation de punition alliée à une rivalité vis-à-vis de la nouvelle compagne du sujet.



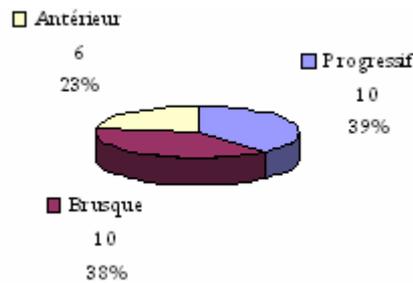
Question 4.4. Votre ex-partenaire a-t-il(elle) forcé vos amis communs à choisir ?

Dans 12 cas, l'autre parent a également effectué un dénigrement auprès des amis communs. Dans 1 cas supplémentaire, l'autre parent n'a pas exercé d'influence, mais a adopté une attitude radicale. Dans 6 cas, le sujet précise que le couple n'avait pas beaucoup d'amis communs au départ.



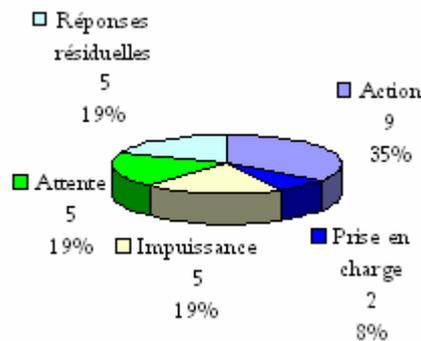
Question 4.5. Sentez-vous que le dénigrement s'est déroulé de manière progressive ou brusquement ?

Dans 10 cas, le dénigrement a été progressif. Dans 10 cas, le dénigrement a été brusque. Dans 6 cas, le dénigrement était déjà antérieur à la séparation.



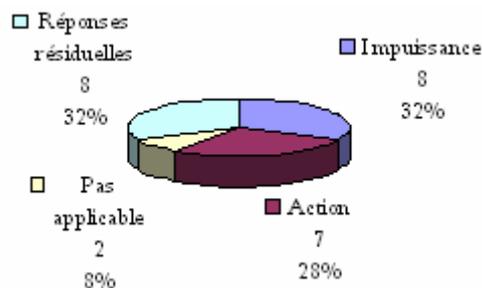
Question 4.6. Face au dénigrement, comment avez-vous réagi au départ ?

Dans 9 cas, le sujet a répondu par l'action. Dans 2 cas, le sujet s'est orienté vers une prise en charge. Dans 5 cas, le sujet est resté impuissant. Dans 5 cas, le sujet a pensé que la situation se résorberait d'elle-même.



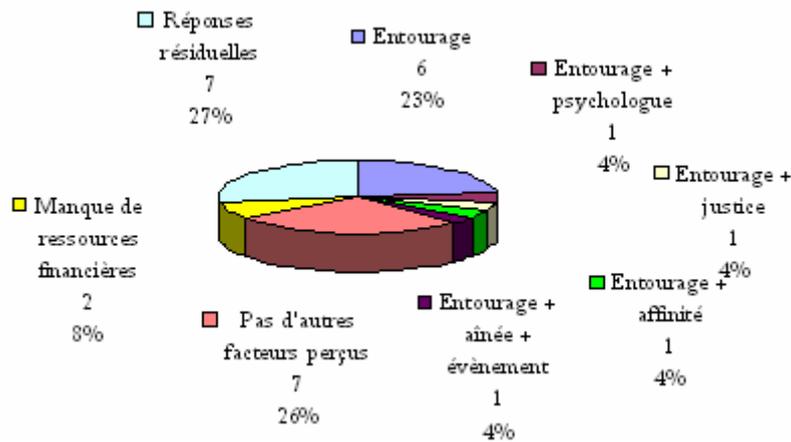
Question 4.7. Et comment réagissez-vous maintenant ?

Dans 8 cas, le sujet reste impuissant. Dans 7 cas, le sujet est actif. Dans 2 cas, la question n'est pas applicable (la situation est résolue).



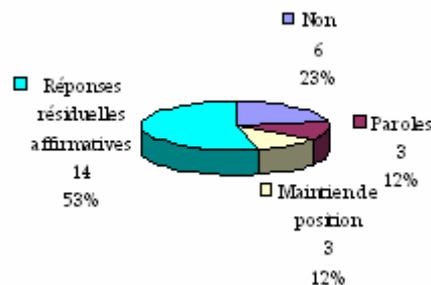
Question 4.8. Hormis l'influence qu'exercerait votre ex-partenaire sur vos enfants, pensez-vous que d'autres facteurs ont favorisé le dénigrement ?

Dans 6 cas, l'entourage est vu par le sujet comme un facteur additionnel. Dans 1 cas supplémentaire, le sujet vise l'entourage et le psychologue. Dans 1 cas supplémentaire, le sujet invoque l'entourage et la préférence initiale de l'enfant pour l'autre parent. Dans 1 cas supplémentaire, le sujet se réfère à l'entourage et à la justice. Dans 1 cas supplémentaire, le sujet cite comme facteur l'entourage, l'influence de la fille aînée et un évènement particulier. Dans 7 cas, le sujet ne voit pas d'autre facteur. Dans 2 cas, le sujet invoque le manque de ressources financières.



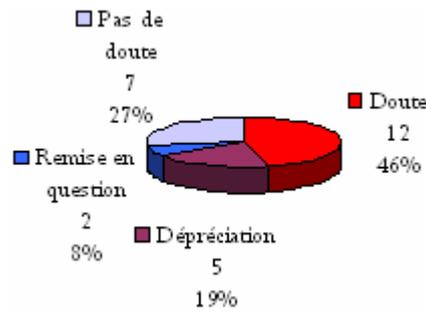
Question 4.9. Pensez-vous avoir joué un rôle indirect dans l'apparition du phénomène ?

Dans 6 cas, le sujet pense ne pas avoir joué de rôle dans l'apparition du phénomène. Dans 3 cas, le sujet donne un rôle à ses paroles. Dans 3 cas, le sujet a maintenu sa position. Les autres réponses sont singulières mais sont pour la plupart affirmatives (le sujet reconnaît avoir joué un rôle).



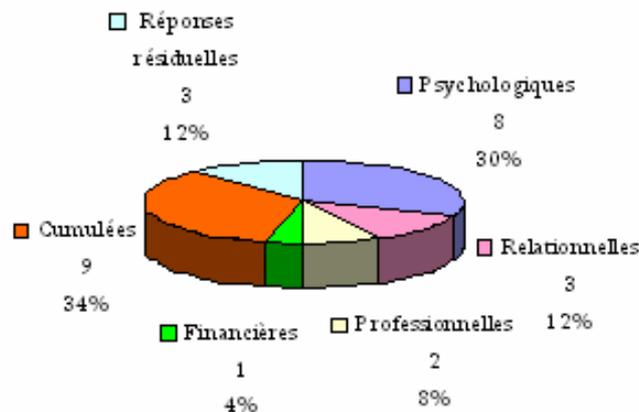
Question 4.10. Vous est-il arrivé de remettre en question vos qualités (sentiments négatifs et doutes) sous l'effet du dénigrement de l'autre parent ?

Dans 12 cas, le sujet s'est questionné ou a douté de lui-même. Dans 5 cas, le sujet s'est déprécié. Dans 2 cas, le sujet s'est remis en question de façon constructive. Dans 7 cas, le sujet n'a pas douté de lui-même.



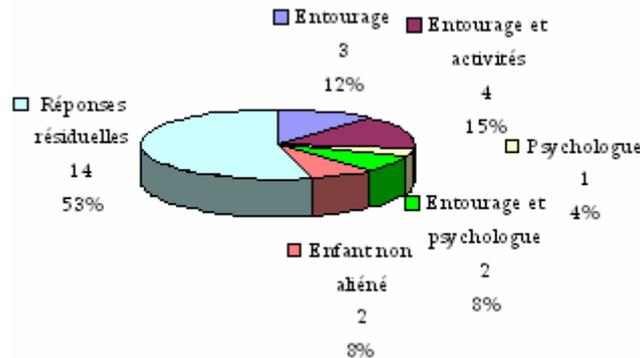
Question 4.11. Jusqu'à quel point la perte de votre(vos) enfant(s) a-t-elle affecté votre style de vie ?

Dans 8 cas, les conséquences sur le sujet sont d'ordre psychologique. Dans 3 cas, les conséquences sur le sujet sont d'ordre relationnel. Dans 2 cas, les conséquences sur le sujet sont d'ordre professionnel. Dans 1 cas, les conséquences sur les sujets sont financières. Dans 9 cas supplémentaires, le sujet invoque deux ou trois conséquences précédemment citées (psychologiques, relationnelles, professionnelles, financières).



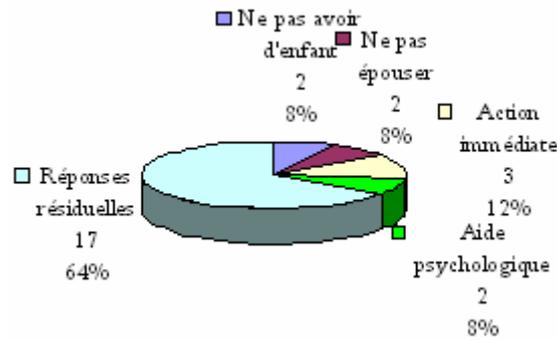
Question 4.12. Comment avez-vous fait face à cette situation douloureuse ?

Dans 3 cas, le sujet s'est entouré socialement. Dans 4 cas, le sujet s'est appuyé sur son entourage et a continué et a maintenu des activités plaisantes. Dans 2 cas, le sujet a consulté un psychologue. Dans 1 cas supplémentaire, le sujet a bénéficié d'un soutien social, et consulte un psychologue. Dans 2 cas, le sujet s'est appuyé sur la relation restante avec l'enfant non aliéné.



Question 4.13. Si vous en aviez la possibilité, que feriez-vous différemment ?

Dans 2 cas, le sujet regrette d'avoir des enfants. Dans 2 cas, le sujet n'aurait pas épousé l'autre parent. Dans 3 cas, le sujet pense à une action immédiate. Dans 2 cas, le sujet demanderait une aide psychologique. Toutes les autres réponses sont variées.



Question 4.14. Comment tentez-vous de rétablir le contact ?

Dans 12 cas (48%), le sujet tente de contacter l'enfant par l'un ou l'autre moyen (courrier, courriel, téléphone, cadeaux, rencontre). Dans 6 cas (23%), le sujet ne tente pas de rétablir le contact. Pour les autres cas (31%), les réponses sont diverses.

Question 4.15. Selon vous, qu'est-ce qui augmenterait la possibilité de rétablir le contact ?

Dans 11 cas (44%), le sujet invoque une intervention extérieure. Dans 4 cas (15%), le sujet ne voit que l'éloignement de l'enfant vis-à-vis de l'autre parent. Les 11 cas restants (42%) sont des réponses résiduelles.

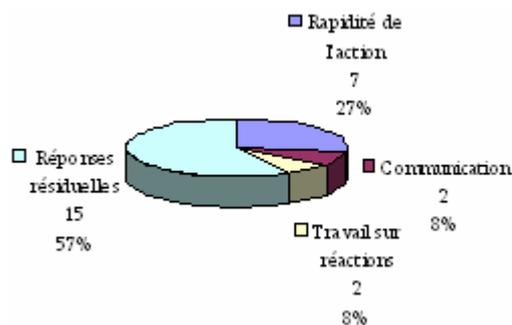
Question 4.16. Croyez-vous en la possibilité d'une remise en contact ?

Dans 9 cas, le sujet croit ou pense que le contact peut être rétabli à long terme. Dans 5 cas supplémentaires, le sujet ne se positionne pas mais songe à une possibilité future de remise en contact (correspondant à la maturité des enfants, le fait d'avoir eux-mêmes des enfants, ...). Dans 7 cas, le sujet ne croit pas à un rétablissement du contact.



Question 4.17. Quel conseil donneriez-vous à d'autres parents sur base de votre expérience ?

Dans 7 cas, le sujet pense à la rapidité de l'action. Dans 2 cas, le sujet mise sur la communication. Dans 2 cas, le sujet explique un travail sur ses propres réactions.



4.2. Vérification des questions et hypothèses

4.2.1. Question 1

Quel type de lien trouve-t-on dans les familles d'origine des parents aliénant et aliéné ?

Les relations antécédentes entre le parent aliénant et ses parents sont décrites sur le mode de l'insuffisance (père absent, manque d'affection, qualités négatives des parents, affects négatifs ressentis à leur égard, image du père négative) dans 50% des cas (dont 10% où l'on retrouve l'exclusion par un parent de l'autre parent). Dans 27% des cas, la relation actuelle entre le parent aliénant et ses parents est étroite et a pu handicaper la relation conjugale. Dans 23% de cas par contre, ces relations sont actuellement difficiles ou réduites. On remarque donc qu'une image négative du parent aliénant envers un des parents ou l'exclusion d'un des parents durant l'enfance, ainsi qu'une relation actuelle parent aliénants/parents soit étroite, soit réduite, sont des configurations possibles dans la famille d'origine du parent aliénant.

Les relations passées entre le parent aliéné et ses parents sont décrites sur le mode de l'insuffisance (père absent, qualités négatives des parents, relations conflictuelle, etc.) dans 58% des cas, et dans 42% des cas sur le mode de la satisfaction. Quant à ces relations actuelles, elles sont maintenues, voire positives dans 49% des cas, mais inexistantes ou peu fréquentes avec au moins un des parents dans 28% des cas. Le parent aliéné peut donc, lui aussi, avoir l'expérience d'une relation négative avec ses parents. Mais ces rapports, passés et actuels, sont décrits positivement dans davantage de cas, que la description ne l'est pour le parent aliénant.

4.2.2. Question 2

Les belles-familles respectives jouent-t-elles un rôle manifeste dans l'apparition ou l'aggravation du problème ?

Dans 39% des cas, le contact entre le parent aliénant et la famille du parent aliéné est décrit négativement (inexistant, marqué par une mauvaise appréciation des parents ou une différence sociale), alors que dans 34% des cas, les rapports sont décrits comme bons. Un contact antérieur altéré entre le parent aliénant et les parents du parent aliéné est un facteur possible dans le *PAS*, mais ne se produit pas systématiquement (le contact antérieur peut également être positif).

Dans 53% des cas, les rapports entre le parent aliéné et les parents du parent aliénant sont décrits comme bons ou relativement bons. Ces rapports sont bons avec un des parents dans 12% des cas, mais négatifs dans 23% des cas. Un contact antérieur altéré entre le parent aliéné et les parents du parent aliénant peut également intervenir comme facteur dans le *PAS*, mais ne constitue pas la majorité des cas.

Le parent aliéné cite l'entourage comme influençant le *PAS* dans 39% des cas, dont 16% concernent les beaux-parents aliénants. L'entourage au sens large, plus que les beaux-parents aliénants seuls, est à même de jouer un rôle dans le *PAS*.

4.2.3. Question 3

Trouve-t-on des dysfonctionnements semblables à ceux observés dans le *PAS* avant la séparation du couple ?

Dans 27% des cas, le couple avant la séparation est décrit comme conflictuel, ou marqué par le pouvoir du parent aliénant. Il est par contre perçu comme non problématique dans 15 des cas. Une problématique au niveau du couple avant la séparation, peut jouer un rôle dans le *PAS* mais n'a pas toujours lieu ; de plus, on retrouve des situations non dysfonctionnelles avant la séparation.

Dans 77% des cas, le couple avant la séparation est impliqué dans un ou plusieurs conflit(s) (concernant un thème précis ou non). Une histoire de conflit parental est donc souvent présente dans les familles vivant le *PAS*.

Dans 62% des cas, la relation entre l'enfant et le parent aliéné, avant la séparation, est décrite comme positive, contre 29% où elle est décrite comme perturbée. Dans une majorité de cas, la relation antérieure enfant/parent aliéné est bonne ou suffisante. Par contre, une relation négative entre le parent aliéné et l'enfant, avant la séparation, est possible (bien que minoritaire) et prédispose au *PAS* ultérieur.

Dans 57% des cas, la relation antécédente entre l'enfant et le parent aliénant est positive, voire préférentielle. On retrouve donc également, dans le *PAS*, une bonne relation entre le parent aliénant et l'enfant avant la séparation.

Dans 53% des cas, l'enfant ne manifestait pas de préférence pour l'un de ses parents. Dans 19% des cas, la préférence était en faveur du parent aliénant, contre 8% pour le parent aliéné. Dans une faible majorité des cas, la préférence de l'enfant pour un parent n'était pas antérieure à la séparation. Ceci dit, nous noterons que la préférence de l'enfant pour un parent s'observe dans certains cas, et ce aussi bien pour le parent aliénant que pour le parent aliéné.

4.2.4. Question 4

Comment se déroule la séparation du couple dans ce type de familles ?

Dans 20% des cas, le parent aliénant a porté des accusations sur le parent aliéné. Dans 28% des cas, on retrouve une relation extraconjugale (dont 18% chez le parent aliénant et 10% chez le parent aliéné). Les accusations du parent aliénant sont donc plus nombreuses que les cas de relation extraconjugale. Celle-ci peut être présente, mais n'est pas systématique.

Mis à part la prise de connaissance d'une relation conjugale (15% des cas), on ne peut pas dégager de moment sensible particulier pour la séparation.

Dans 46% des cas, l'instigateur de la séparation a été le parent aliénant, contre 46% pour le parent aliéné. Il semble donc que l'instigateur de la séparation puisse être aussi bien le parent aliénant qu'aliéné.

4.2.5. Question 5

Y a-t-il des faits, dans le chef du parent aliéné, qui ont joué un rôle dans le *PAS* ?

Ce n'est que dans 12% des cas que le parent aliéné a été moins présent dans l'éducation des enfants. Dans 24% des cas par contre, le parent aliéné (souvent le père dans ces cas) a été présent principalement pour les activités ludiques. Dans 15% des cas, c'est le parent aliéné principalement qui a pris en charge l'éducation des enfants. Dans 15% des cas, le parent aliéné n'a pas pu intervenir dans l'éducation des enfants à cause du comportement de « monopole » du parent aliénant. On observe donc qu'un investissement moindre du parent aliéné dans l'éducation des enfants avant la séparation (pouvant influencer le *PAS*) n'est qu'une configuration possible parmi d'autres. Là où subsiste le doute, sont les cas où le parent aliéné n'a été présent que pour les activités ludiques. Nous noterons également que le comportement de « monopole » du parent aliénant est toujours acté par des mères.

Dans 57% des cas, le parent aliéné a dû s'éloigner de son rôle parental pour des circonstances externes, contre 12% pour le parent aliénant. Une relative « absence » du parent aliéné peut donc jouer un rôle dans le *PAS*, produisant un « manque à gagner » au niveau du lien avec l'enfant. À un degré moindre, l'éloignement du rôle parental peut également toucher le parent aliénant.

Dans 88% des cas, le parent aliéné a eu, après la séparation, un(e) nouveau(elle) partenaire. Ne connaissant pas la réaction du parent aliénant, il est difficile de savoir si cela a aggravé le *PAS* (via la jalousie, ou la rivalité vis-à-vis du (de la) nouveau(elle) partenaire) si ce n'est dans 16% des cas, où l'apparition des problèmes a coïncidé avec la nouvelle relation. Une nouvelle relation chez le parent aliéné peut donc, dans une minorité de cas, « déranger » le parent aliénant.

Dans 77% des cas, le parent aliéné estime avoir joué un rôle indirect dans le *PAS*. Ceci dit, les réponses sont trop variées que pour pouvoir dégager un rôle particulier chez le parent aliéné

(si ce n'est, dans une minorité de cas, le rôle des paroles, ou le maintien d'une prise de position inadéquate).

Tous les parents pensent que s'ils en avaient la possibilité, ils agiraient différemment, mais de nouveau, les réponses sont trop singulières que pour faire ressortir une ligne directrice. On notera néanmoins l'action immédiate ainsi que la demande d'aide psychologique.

4.2.6. Question 6

Quelle relation existe-t-il actuellement entre l'(les) enfant(s) et ses parents ?

Dans 65% des cas, le parent aliéné n'a plus de contacts avec son(ses) enfant(s). Dans 8% des cas, c'est avec un des enfants que le contact est rompu. Dans 12% des cas, le contact existe. Enfin, dans 8% des cas, le lien est reconstruit. Une majorité de parents est donc confrontée à une situation extrême (plus aucun contact). À ce propos, nous émettons l'hypothèse que nos cas concernent un *PAS* modéré à sévère. Rarement, la rupture du lien ne touche pas tous les enfants, ou se résout.

Dans 34% des cas, la relation entre l'enfant et le parent aliénant est jugée bonne. Elle est par contre estimée négativement dans 20% des cas (aspect fusionnel, emprise). Bien qu'un lien pathologique puisse être perçu entre le parent aliénant et l'enfant, ceci n'est pas toujours le cas.

Le contact avec l'enfant étant très souvent rompu, les cas où la relation entre l'enfant et ses beaux-parents respectifs sont réellement applicables, sont peu nombreux. Dans 8% des cas, la relation entre l'enfant et le(la) partenaire du parent aliéné est piètre. Par contre, dans 8% des cas, la relation entre l'enfant et le(la) partenaire du parent aliénant est bonne. Bien que l'étendue de cette conclusion soit maigre, il n'est pas étonnant de ne pas observer la configuration inverse : une relation positive entre l'enfant et le(la) partenaire du parent aliéné, ou une piètre relation entre l'enfant et le(la) partenaire du parent aliénant. Ceci s'explique par les phénomènes respectifs d'étendue de l'animosité d'une part, et d'association d'autre part.

C'est seulement dans 15% des cas que les enfants sont perçus comme réagissant de la même manière. En effet, 50% des parents perçoivent des différences de réactions entre leurs enfants. Un alignement parfait a donc rarement lieu. Étant donné que le temps joue en la faveur de l'aliénation, on doit s'attendre à ce que les aînés soient davantage aliénés que les cadets. Or, dans notre échantillon, ce n'est pas obligatoirement le cas.

4.2.7. Question 7

Quel discours tient le parent aliéné à propos du parent aliénant ?

La perception du parent aliénant par le parent aliéné est la plupart du temps négative, mais différente au cas par cas. Bien que sans doute « justifiée », cette perception négative amplifie certainement la problématique relationnelle.

Dans 38% des cas, la différence d'éducation perçue concerne un domaine précis, mais différent à chaque fois (différence perçue qu'on aurait probablement retrouvée chez des couples « sains »). Dans respectivement 19% et 15% des cas, le parent aliénant est vu comme plus laxiste, ou au contraire comme plus autoritaire. Visiblement, l'enfant peut se tourner vers le parent aliénant « laxiste » par avantage, ou au contraire « autoritaire », par soumission.

Dans 62% des cas, les parents aliénés conservent un certain degré de nuance, c'est-à-dire qu'ils ne dépeignent pas les aptitudes parentales du parent aliénant comme entièrement mauvaises, compte tenu du dénigrement.

Dans les motivations du parent aliénant, on retrouve : la vengeance, la punition, le désir de récupérer le parent aliéné, la peur de perdre l'enfant, l'aspect possessif, la crainte que le(la) nouveau(elle) conjointe ne soit un parent de substitution, et le fait de ne plus voir le sujet lors des échanges d'enfant. Il existe donc une variété de mobiles, qui peuvent, par ailleurs, s'intriquer.

Dans 50% des cas, le parent aliénant a tenté d'influencer les amis communs du couple (dont un cas où un ultimatum a été posé). Le comportement aliénant peut donc concerner

secondairement d'autres personnes que l'enfant. Dans 23%, il est à noter que le couple n'avait pas d'amis communs au départ, ce qui signe une configuration particulière dans le couple.

4.2.8. Question 8

Retrouve-t-on des régularités temporelles dans la progression du *PAS* ?

L'étendue de la durée du couple est large (2 à 27 ans). On ne peut tirer des conclusions, si ce n'est que le *PAS* peut se produire après une durée de couple fort variable.

Le début du rejet a débuté à une date précise dans 53% des cas, immédiatement dans 15% des cas, progressivement dans 12% des cas, et avant la séparation dans 12% des cas (« *PAS* intrafamilial »). Le déclenchement du rejet peut donc avoir lieu à des moments divers.

Le dénigrement a été progressif dans 39% des cas, brusque dans 38% des cas, et antérieur dans 23% des cas. De même, le dénigrement peut advenir à des moments variables.

4.2.9. Question 9

Quelle est l'attitude du parent aliéné face au problème ?

La réaction initiale du parent aliéné a été d'agir (35%) ou de consulter (8%). Le parent aliéné est par contre resté impuissant (19%) ou a cru en la solution spontanée du problème (19%). Actuellement, 32% des parents aliénés de l'échantillon se sentent impuissants, et 28% continuent à agir. Le concept de « passivité » du parent aliéné face au *PAS* peut effectivement se vérifier mais n'est pas une règle. Nous noterons un décalage dans les réactions initiales et actuelles de certains parents, puisque l'action passe de 35% à 28%, et l'impuissance va de 19% à 32%.

Le parent aliéné tente de rétablir le contact dans 48% des cas, alors que dans 23% des cas, il ne le tente pas. Il arrive donc que le parent aliéné ne tente plus de rétablir le contact.

Le parent aliéné a émis des doutes sur lui-même dans 46% des cas, voire s'est déprécié dans 19% des cas. Le parent aliéné n'a par contre pas émis de doute sur lui-même dans 27% des cas, ou s'est remis en question de manière constructive. Le parent aliéné peut donc être confronté au doute, voire se prendre lui-même au dénigrement qui lui est adressé. Mais d'autres parents aliénés ne se laissent pas influencer par l'attitude dénigrante de l'autre parent.

Dans 35% des cas, le parent aliéné croit au rétablissement du contact avec l'enfant. Dans 19% des cas, il pense que cela sera possible plus tard. Dans 27% des cas, il n'y croit pas. Il est probable que la croyance du parent aliéné détermine la façon dont il gère le problème.

Pour le parent aliéné, les stratégies principales de résistance à la situation stressante sont de l'ordre de l'appui (entourage social, consultation, médication), de l'activité (action, confrontation, maintien des activités, compensation), et de l'évitement (répression).

4.2.10. Question 10

Existe-t-il des facteurs précipitants, aggravants, ou des traits caractéristiques au *PAS* ?

Les caractéristiques familiales telles que le nombre d'enfants, le sexe et l'âge des enfants aliénés, ainsi que l'état marital du parent aliéné sont des facteurs faibles par rapport au *PAS*. Nous pouvons cependant constater que le *PAS* touche à peu près tous les âges, y compris les enfants adultes ; cela signifie que le *PAS* a tendance à se maintenir. De plus, lorsque le parent aliéné a eu plus d'une union, il/elle n'a vécu le *PAS* qu'une seule fois ; on ne peut donc pas imputer une reproduction d'un schéma relationnel chez le parent aliéné. Enfin, on remarque d'une part que le *PAS* n'est pas toujours immuable, et d'autre part qu'il n'atteint pas systématiquement tous les enfants, bien que cela se produise le plus souvent.

Dans l'échantillon, 73% des parents aliénants sont des mères. Cela ne concorde pas avec l'écrasante majorité (90%) ou à l'équivalence (50%) décrites par Gardner.

Dans 74% des cas, le parent aliénant a bénéficié de la garde au moins majoritaire (dont 48% une garde exclusive). Il est donc clair que la garde de l'enfant accordée au parent aliénant, joue en sa faveur.

Dans 88% des cas, le parent aliéné a eu un(e) nouveau(elle) partenaire. De même, dans 76% des cas, le parent aliénant a eu une ou plusieurs relation(s) par la suite. Mais il n'est pas possible de déterminer si le parent aliénant est jaloux(se) ou considère comme rival(e) le(la) nouveau(elle) partenaire du parent aliéné, ou s'il/elle investit son(sa) nouveau(elle) partenaire comme un nouveau parent pour ses enfants.

Dans 88% des cas, le contact entre les parents aliéné et aliénant est ténu, voire inexistant (dans 61% des cas). Il n'est donc pas possible, pour le parent aliéné, de communiquer avec le parent aliénant.

Dans une situation de conflit, le sujet utilise le compromis dans 31% des cas, le « combat » dans 23% des cas et la « fuite » dans 15% des cas. Le retrait par rapport au conflit peut se retrouver chez le parent aliéné mais ne constitue qu'une forme possible de réaction, par ailleurs minoritaire.

Les attitudes du parent aliénant face au conflit sont diverses, mais vues comme inappropriées : prendre part au conflit (12%), s'imposer (12%), être attiré par le conflit (8%), ou encore se victimiser, contraindre, rompre le lien, etc.

Dans 26% des cas, le parent aliéné ne pense pas à d'autres facteurs impliqués dans le PAS. Dans 39% des cas, il songe à l'entourage. Viennent également : le manque de ressources financières, le psychologue, la justice, l'affinité préalable, la tentative de suicide du parent aliénant, etc. Le facteur renforçant le PAS le plus souvent cité est donc l'entourage.

4.2.11. Question 11

Retrouve-t-on des traits de personnalité particuliers chez le parent aliéné ?

Pour la plupart des domaines et facettes, nous observons un score moyen, comprenant une large étendue. Cela signifie que nous ne pouvons pas dégager des traits particuliers chez les parents aliénés de notre échantillon⁴⁹. Notons cependant une note élevée en confiance (A1), ainsi qu'en Ouverture (O), de même que deux de ses facettes : Ouverture aux rêveries (O1) et aux idées (O5). Une note faible est, par contre, observée en Ordre (C2).

En ce qui concerne le domaine du Névrosisme (N), et de la Vulnérabilité (N6), pouvant être en rapport avec le submergissement émotionnel décrit chez les parents aliénés dans la littérature, les notes sont moyennes, allant d'une note très faible à une note élevée. Bien que cela puisse s'observer, on ne peut inférer ces traits chez le parent aliéné.

Les notes obtenues aux facettes Activité (E4) et Recherche de réussite (C4), en lien indirect avec la passivité décrite chez les parents aliénés, sont également moyennes, avec des étendues allant respectivement de faible à très élevé, et de très faible à élevé. De nouveau, on ne peut décrire le parent aliéné comme généralement « passif », même si cela est parfois le cas.

Enfin, la facette Sensibilité (A6) peut donner une idée du « manque d'empathie » décrits pour une partie de parents aliénés. Les scores sont moyens, et de faible à élevé. Conformément à la description de Stahl (1999), décrivant deux types de parents aliénés (dont un type manquant d'empathie) on devrait s'attendre à trouver deux tendances dans les résultats à cette facette : des résultats moyens d'une part, et faibles d'autre part. Or, les résultats se répartissent harmonieusement de part et d'autre de la moyenne.

⁴⁹ Un seul parent présente des Troubles de la personnalité (dépressive, passive-agressive, et évitante).

Conclusions

Depuis l'émergence des théories du *PAS*, d'aucuns s'interrogent sur l'origine du comportement produit par le parent aliénant. Certains auteurs, comme Gardner, invoquent la psychopathologie du parent aliénant. Cependant, le nombre élevé de diagnostics possibles (personnalité borderline, paranoïaque, etc.) rend cette perspective peu pertinente. Van Gijseghem, au contraire, conçoit le comportement aliénant comme étant en deçà de la psychopathologie : le comportement aliénant s'expliquerait par un attachement à des croyances erronées. Enfin, selon le modèle du *HAP*, un parent ayant un comportement parental hostile-agressif ne présente pas forcément de pathologie mentale, de même qu'une personne atteinte par une psychopathologie ne s'engage pas nécessairement dans un *HAP*. Dans notre échantillon, certaines descriptions nous font penser à la psychopathologie (problématique d'abandon, d'image de soi, fonctionnement paranoïde, anaclitique, fusionnel, comportement sadique, clivage, ...) sans toutefois concerner tous les cas. Il est à noter que le système de garde majoritaire ainsi que le manque de sanctions face aux méconduites (telles que la non-présentation d'enfant, le non-respect des droits de visite, les fausses allégations, etc.) jouent en faveur du parent aliénant. Selon Poussin et Martin-Lebrun (1997), le parent hébergeant « a le pouvoir, il peut par voie de conséquence décider d'en abuser ou non » (p. 12). Les mêmes auteurs prônent la mise en place de sanctions sévères face aux fausses accusations d'inceste, sans quoi l'absence de risque promeut les "vocations" de "calculs sordides" (p. 18). Gardner (2002d) explique d'ailleurs l'équilibre de genre chez les parents aliénants à l'augmentation du temps de garde chez les pères et à la popularité grandissante des programmes de garde partagée. Il s'agit là d'une explication situationnelle du comportement aliénant. Ce raisonnement n'explique pas pourquoi tous les parents en séparation ne deviennent pas aliénants (seuls 10% des parents séparés seraient concernés par le *PAS*). Il serait donc intéressant de s'orienter vers un modèle interactionniste qui prend en compte les traits personnels ainsi que la situation, tous deux en interaction mutuelle. S'attachant à déterminer le poids des facteurs intervenant dans le comportement, Endler et Magnusson (cité par Feshbach et Weiner, 1991) ont conclu que l'interaction personne X situation était plus déterminante (20,77%) dans le comportement que les traits (12,17%) ou la situation (10,17%). Aussi, 56,35% de la variance échappe à ces trois facteurs. Appliqué au parent aliénant, ce modèle pourrait en partie expliquer quand il se peut qu'un comportement aliénant se déclenche.

Si, d'ordinaire, le psychologue ne cherche pas à connaître le degré de réalité du discours du sujet, dans le *PAS*, il semble important de tenir compte des éléments du réel. Certains cas de notre échantillon illustrent des allégations d'abus sexuel ou physique. Selon Poussin et Martin-Lebrun (1997, p. 13), il est « difficile dans certains cas de démêler le vrai du faux, le fantasme de la réalité, l'angoisse parentale de la manipulation », il s'avère pourtant nécessaire de distinguer les réels cas d'inadéquation parentale des situations de *PAS* (une erreur de jugement, que ce soit en faveur ou à l'encontre du *PAS*, serait préjudiciable pour l'enfant). Cela dit, la tentation existe de se comporter en juge. Face à des allégations de toutes sortes, le psychologue doit pouvoir faire la part des choses avant d'émettre un diagnostic fiable (maltraitance, *PAS*, fausses allégations d'abus, fausses allégations de *PAS*, etc.) et une stratégie d'intervention adaptée.

Habituellement, le parent aliéné n'a plus accès à la communication, il n'est même pas reconnu comme interlocuteur. En effet, selon la théorie du contrat de communication (repris dans Ghiglione et al, 1998), le principe de réciprocité consiste à reconnaître « à l'autre le droit à la parole, lui accordant ainsi le statut d'interlocuteur ». De plus, « le principe de pertinence permet aux intralocuteurs (individus concrets qui sont déterminés socialement, porteurs d'une histoire, de savoirs, de croyances, etc.) de se reconnaître comme des interlocuteurs potentiels (...) sur la base d'une reconnaissance mutuelle de compétences (à communiquer, à valider, à se positionner dans la situation) ». Ce sont ces deux principes que le parent aliénant ne respecterait le plus souvent pas. Ceci se rencontre dans une majorité de situations issues de notre échantillon.

Pour pouvoir parler de *PAS*, il faut que le parent rejeté ne fasse rien qui puisse justifier le rejet par l'enfant. Les exemples cités par Gardner (1998a) sont les abus physique et sexuel ainsi que la négligence. Cependant, l'aspect légitime du rejet n'est pas clairement défini dans la littérature. À

partir de quand l'enfant a-t-il des raisons justifiées ou non de rejeter un parent ? En parlant d'« aliénation parentale » (sans le mot « syndrome »), Gardner (2002b) décrit des comportements justifiant le rejet par l'enfant. Hormis la maltraitance (physique ou sexuelle) et la négligence, il cite l'abus émotionnel, l'abandon, les défauts de parentage, l'alcoolisme, le narcissisme et le comportement antisocial. Warshak (2001b) quant à lui évoque la colère chronique, la sévérité excessive, l'intimidation, l'égoïsme et l'abus de substances. Avec ces exemples, la délimitation se précise davantage, mais cette liste n'est pas exhaustive. Maintes situations peuvent mettre le clinicien dans le flou, soit parce qu'elles font intervenir des comportements non précédemment cités (tels que nous avons pu en rencontrer dans notre échantillon), soit parce qu'elles impliquent ces comportements à des degrés divers. Étant donné le risque d'appréciation subjective, ainsi que les ambiguïtés que contiennent les définitions du PAS, il sera certainement nécessaire par la suite d'affiner les critères, voire de réviser ce concept.

Au vu des descriptions cliniques théoriques et des cas issus du présent travail, nous pouvons constater qu'il n'existe un PAS mais plusieurs formes de PAS. La diversité concerne le degré de gravité, les motivations du parent aliénant, son éventuelle psychopathologie (par exemple un parent aliénant borderline n'agira pas de la même façon qu'un parent aliénant délirant), etc. De plus, les situations réelles (de l'échantillon notamment) ne sont pas toujours aussi nettes que les descriptions que l'on retrouve dans la littérature : doublées de problématique d'abus sexuel, de violence conjugale, ... il devient difficile de savoir si l'on a toujours affaire à un PAS, et si oui, ce qui est attribuable aux problématiques respectives.

Le PAS donne parfois l'impression d'être une nébuleuse, voire un « fourre-tout ». Afin de gagner en clarté et en précision, certes en étant plus réductrice, la description clinique du PAS mériterait d'être affinée par des critères d'inclusion et d'exclusion. Ci-après, nous tenterons d'établir une possibilité de clarification.

- Dans tous les cas, nous pensons que le rejet de l'enfant doit concerner un parent (même si par extension, l'enfant rejette l'entourage de ce parent). D'autres personnes visées par le HAP (telles un grand-parent, un gardien, une baby-sitter, ...) s'éloignent du concept de PAS (cfr. le mot « parental »). Par ailleurs, il ne doit y avoir qu'un seul parent dénigré, car dans les cas de PAS double, l'enfant n'est pas véritablement aligné à un seul parent et l'ambivalence subsiste.

- Le parent aliéné doit être un « assez bon » parent (terme employé par Stuart-Mills en 2002, pour éviter le mythe du parent parfait) ; si défauts de parentage il y a, ceux-ci doivent concerner uniquement la relation parent-enfant (et non le couple), ils doivent être de préférence répétés (plutôt qu'isolés), et nuire significativement à l'enfant. De plus, une relation antérieure de bonne qualité entre ce parent et l'enfant est un signe en faveur du PAS.

- À l'origine du trouble, doit exister une influence ou une manipulation de la part du parent aliénant (Chalvin a proposé en 2001 le terme de « manfluence » pour regrouper les termes d'influence et de manipulation, tant la distinction entre ces notions est relative). Il serait préférable d'exclure du PAS les *empathy-driven models* (décrivant l'alignement d'un enfant au parent le plus « empathique »), ainsi que l'*AC model* et le rejet « spontané » de l'enfant (*parent rejection*), car ces modèles ne se réfèrent pas à la manfluence d'un parent, et il est probable que la thérapie à appliquer dans ces cas ne soit pas de même nature.

- Le dénigrement doit être conscient et volontaire, dans le chef du parent aliénant ; ce dénigrement correspond à un « projet », celui d'éliminer l'autre parent dans l'existence ou l'esprit de ses enfants. En effet, nous pensons que le dénigrement « inconscient » (ou involontaire) n'impose pas les mêmes interventions thérapeutiques.

- Pour pouvoir parler de PAS, l'on devrait retrouver la participation de l'enfant, active et exempte de pression, à la campagne de dénigrement, ainsi que des sentiments de haine et/ ou de crainte pour le parent aliéné. Nous choisissons donc d'exclure du PAS les situations où le parent aliénant doit mettre la pression (via menaces et punitions) pour que l'enfant rompe le contact avec l'autre parent. Par ailleurs, les cas d'enfants résistants (où le dénigrement du parent aliénant est sans portée) sont également à exclure.

- Sachant, d'une part, que tous les parents sont de temps en temps des aliénateurs naïfs, et d'autre part, que le lien entre l'enfant et le parent aliéné reste sain dans les cas légers de PAS, il semble peu

adéquat d'inclure, dans ce syndrome, les aliénateurs naïfs, ainsi que le niveau léger du trouble établi par Gardner, car cela gonfle outre mesure la population réellement concernée par la problématique.

Dans ce mémoire, nous avons abordé les différentes théorisations du Syndrome d'Aliénation Parentale. Nous avons pu en constater les divergences, ainsi que les manquements, voire leur côté subjectif. Nous avons ensuite décrit les traitements existant à l'heure actuelle, principalement aux États-Unis.

Nous nous sommes intéressés au point de vue du parent aliéné. À l'issue de notre étude, nous noterons les éléments les plus saillants : l'existence possible d'une configuration particulière dans la famille du parent aliénant, le comportement de « monopole » de certaines mères aliénantes, la variété des motivations du parent aliénant (dont le désir de « récupérer » le parent aliéné), l'extension des « proies » du dénigrement, le rôle de l'entourage et l'éloignement parental comme facteurs aggravant le PAS, la relation antérieure parent aliéné/enfant souvent satisfaisante, et l'impuissance de certains parents aliénés. Au terme des entretiens, nous avons également été frappés par l'utilisation fréquente de mots d'intensité (« totalement », ...).

La présente recherche a rencontré un obstacle de taille lors des démarches auprès de la population. En effet, étant donné le côté épineux du PAS, au niveau des intervenants ou des parents aliénants contactés (probablement modérés à sévères), nous avons été confrontés à la réticence, voire à l'absence même de collaboration. Il est à noter que les auteurs pouvant investiguer les parents aliénants et leurs enfants, sont des praticiens qui y ont accès dans l'exercice de leur fonction (que ce soit via expertise, consultation, thérapie sous contrainte, ...). Le nonaccès aux parents aliénants, et par conséquent, aux enfants, a rendu la méthode de travail malaisée. Celle-ci a dû se baser sur le point de vue du parent aliéné, certes nécessaire, mais insuffisant.

Si les moyens nous en étaient donnés, nous aurions, par exemple, eu la possibilité d'investiguer la personnalité du parent aliénant via des techniques projectives (Rorschach, *TAT*) et psychométriques (*MMPI*, *MCMI*), afin de confirmer l'éventuelle présence de troubles de personnalité. Chez l'enfant, nous aurions pu envisager le *RATC* (*Robert Apperception Thematic for Children*) qui implique que l'enfant raconte des histoires sur base de planches faisant intervenir des interactions enfants-enfants, enfants-adultes ou des enfants seuls. Le *FRT* (*Family Relations Test*), quant à lui, aurait permis d'évaluer le degré d'appréciation de l'enfant envers les différents membres de sa famille élargie. Une comparaison aurait ensuite pu être effectuée entre les résultats du *RATC* (relevant de la réalité psychique), et les résultats du *FRT* (relevant de la réalité consciente). Enfin, au niveau systémique, le *FAST* (*Family System Test*), aurait permis d'évaluer les alliances intrafamiliales, ainsi que le degré de pouvoir respectif des parents. Des entretiens accompagnés du génogramme nous auraient procuré des informations sur les familles d'origine, les relations dans la fratrie, ...

Le PAS étant un concept relativement « récent », des études longitudinales n'ont pas encore été entreprises vis-à-vis des effets du PAS à long terme sur l'enfant : sa fixation dans une psychopathologie, son mode de relation objectal, l'évolution de sa relation avec le parent aliéné, l'éventuelle reprise de contact différée, la manière dont cet enfant va lui-même interagir avec son partenaire et ses enfants, ... Par ailleurs, le recul n'est pas suffisant pour permettre d'évaluer les différents traitements proposés. Il est donc essentiel de mettre en place des recherches supplémentaires sur le PAS.

Annexes

Annexes

Annexe 1 : Lettre aux intervenants

ERWOINE Didier

Rue ...

...

Le ... 2003.

M. ...

...

...

Concerne : Mémoire 3^e licence

M. ...,

Étant en 3^e licence en Psychologie clinique, je réalise un mémoire qui porte sur le Syndrome d'Aliénation Parentale. Dans un contexte de litige à propos du droit de garde des enfants, ce syndrome consiste pour un parent, dit aliénant, à détruire le lien qui unit l'enfant à l'autre parent, dit aliéné. La définition est la suivante :

« Le Syndrome d'Aliénation Parentale est un trouble chez l'enfant qui survient essentiellement dans le cadre d'un litige à propos du droit de garde. Sa première manifestation est une campagne de dénigrement de l'enfant contre un parent (dit aliéné), une campagne qui est injustifiée. Il en résulte, à partir d'une combinaison d'un programme d'endoctrinement du parent (dit aliénant) et de la contribution de l'enfant lui-même, le dénigrement du parent aliéné. Quand un réel abus ou une négligence parentale est présente, l'animosité de l'enfant peut être justifiée et donc le Syndrome d'Aliénation Parentale comme explication à l'hostilité de l'enfant n'est pas applicable » (Gardner, 1998).

Ce trouble est encore mal connu en Europe, mais pourtant bien réel. Je serais heureux de pouvoir vous faire connaître cette pathologie, afin que vous puissiez en repérer les signes lors de votre pratique.

Je suis actuellement à la recherche d'une population me permettant de comprendre ce qui préside à ce type de réactions chez les enfants. Sachant qu'il n'est déontologiquement pas possible de me faire parvenir les coordonnées de certains parents, je vous propose de collaborer à mon étude en informant les familles concernées par la problématique de l'existence de ma recherche, et ce, oralement, ou en leur transmettant une lettre-type. Je précise que mon objectif ne sera pas thérapeutique (renouer les contacts), mais théorique. Il s'agira pour les membres de la famille (parent rejeté, parent gardien et enfants) de participer individuellement à un entretien semi-structuré.

Je me permets de joindre à ce courrier un exemplaire type de la lettre que vous pourrez éventuellement transmettre aux familles.

Vous remerciant d'avance de l'attention que vous porterez à ma demande et restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, M. ..., l'expression de ma considération distinguée.

Annexe 2 : Lettre aux parents

ERWOINE Didier

Rue ...

...

Le ... 2003.

M. ...

...

...

Cher parent,

Je suis étudiant en dernière licence de Psychologie clinique à l'Université de Liège. Je réalise un mémoire sur les enfants ayant pris de la distance vis-à-vis de l'un de leurs parents, ou évitant tout contact.

Ayant sollicité M. ..., je me permets également de vous contacter afin de vous inviter à prendre part à cette étude. Il s'agit d'un entretien individuel avec chaque membre de la famille (séparément) : la mère, le père, et l'(les) enfant(s). Ce qui se dit lors d'une entrevue n'est pas dévoilé aux autres membres de la famille.

Je rappelle par ailleurs que, étant tenu au secret professionnel, toute participation est anonyme (les noms et caractéristiques reconnaissables ne sont pas révélés dans le mémoire). Enfin, ma démarche ne vise aucunement l'intervention, mais uniquement la compréhension.

Si vous acceptez de m'aider dans la réalisation de cette recherche, vous pouvez me renvoyer, après l'avoir complété, le bulletin réponse.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma demande et restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'accepter, M. ..., l'expression de ma considération distinguée.

Nom et prénom du parent :

Âge et sexe de(s) l'enfant(s) :

Adresse :

Numéro de téléphone/gsm :

Disponibilités horaires :

Annexe 3 : Réponse négative de la part d'une mère aliénante

Cette mère a débuté la communication téléphonique en jugeant inadéquate la lettre envoyée (« *Je trouve que le contenu de la lettre était déplacé, je ne vois pas sur quoi vous vous basez pour dire que des enfants sont amenés à refuser le contact avec un de leurs parents*») et en me demandant comment j'avais obtenu ses coordonnées. Une explication lui a ensuite été donnée sur les objectifs de la recherche, et elle a coupé court en disant « *Je vous arrête tout de suite, nous ne sommes pas intéressées* (parlant d'elle et de sa fille), *mais je suppose qu'il* (parlant du père) *vous a dit pourquoi ma fille ne voulait plus le voir !* ». Je lui ai répondu que non, et qu'une occasion lui était offerte pour en parler. Elle a répondu « *Il a porté des coups sur sa fille. Cette histoire on l'a déjà racontée maintes fois à des psys, donc nous ne sommes pas intéressées. Mais, enfin, je voulais que vous le sachiez ! Je crois qu'il faut parler en connaissance de cause* ». J'ai terminé en lui disant que pour pouvoir parler en connaissance de cause, il fallait que j'aie les deux versions. À cela, elle a répondu « *C'est vrai ..., mais nous ne sommes pas intéressées !* ».

On peut remarquer que cette mère s'arrange pour marquer son refus de communiquer tout en lançant une accusation de maltraitance physique.

Annexe 4 : Domaines et facettes du NEO PI-R (Costa, McCrae et Rolland, 1998).

Névrosisme (N) : le névrosisme fait intervenir les deux extrêmes adaptation et stabilité émotionnelle d'une part, et inadaptation et névrosisme d'autre part. Le névrosisme correspond à la tendance à ressentir des affects négatifs de type peur, tristesse, gêne, colère, culpabilité et dégoût. Une note élevée dans ce domaine est un facteur de risque à un problème d'ordre psychiatrique ; ceci dit, cette échelle n'est pas un indice de pathologie mentale. À l'inverse, les individus obtenant une note faible sont stables émotionnellement, généralement calmes, d'humeur égale, détendus et capables de gérer les situations stressantes sans perturbation trop importante.

Anxiété (N1) : les individus anxieux sont craintifs, nerveux, tendus, facilement inquiets, et timides. Les individus non anxieux sont, pour leur part, calmes, détendus, et non centrés sur ce qui pourrait aller de travers.

Colère-Hostilité (N2) : les individus obtenant une note élevée à cette échelle éprouvent de la colère ainsi que de la frustration et de l'amertume. Ceux qui, par contre, obtiennent une note faible, sont faciles à vivre et ne se mettent pas facilement en colère.

Dépression (N3) : les sujets déprimés ont tendance à éprouver de la tristesse, de la culpabilité, de la solitude, du découragement, de l'impuissance et de l'abattement, à l'inverse des individus obtenant une note basse.

Timidité sociale (N4) : cette facette est en rapport avec les émotions de honte et d'embarras. Les sujets timides sont mal à l'aise en présence des autres, sensibles au ridicule, et se sentent généralement inférieurs. Ceci n'est pas le cas des individus non timides qui, sans bénéficier nécessairement d'une aisance singulière en société, sont moins perturbés dans les situations sociales embarrassantes.

Impulsivité (N5) : les personnes impulsives ressentent leurs envies comme impérieuses et ne peuvent y résister. Les personnes non impulsives sont mieux à même de résister aux tentations vu leur meilleure tolérance à la frustration.

Vulnérabilité (N6) : les individus vulnérables sont incapables de faire face au stress, désespèrent et paniquent. À l'inverse, les sujets non vulnérables peuvent se contrôler dans les situations pénibles.

Extraversion (E) : les sujets extravertis aiment les gens et les grands groupes, ils sont gais, énergiques, optimistes, mais aussi sûr d'eux, actifs et loquaces.

Tracer un profil des sujets introvertis est moins aisé. On peut cependant affirmer qu'ils sont réservés, indépendants, constants, réguliers et n'ont pas l'exubérance des sujets extravertis. Se définissant davantage comme l'absence d'extraversion plutôt que son opposé, on ne peut pas dire que les sujets introvertis soient forcément inamicaux, grégaires, paresseux, apathiques, malheureux ni pessimistes.

Chaleur (E1) : la chaleur renvoie à l'intimité dans les relations interpersonnelles. Les individus chaleureux sont affectueux, amicaux, aiment sincèrement les gens, et nouent facilement des relations de proximité. Les sujets non chaleureux sont davantage formalistes, réservés et distants, sans être forcément hostiles et sans compassion.

Grégarité (E2) : les personnes grégaires aiment la compagnie d'autrui. Les individus non grégaires ne recherchent pas les stimulations sociales, voire les évitent activement.

Assertivité (E3) : les sujets assertifs sont généralement dominants, énergiques, ambitieux socialement. Ils parlent sans hésitation et sont souvent à la tête des groupes. Les individus non assertifs se tiennent à l'écart et préfèrent laisser les autres parler.

Activité (E4) : les sujets actifs sont vigoureux, énergiques, ont besoin d'être constamment occupés et ont un rythme de vie rapide. À l'inverse, les sujets non actifs, sans être toujours apathiques ou paresseux, sont plus tranquilles et ont un tempo plus lent.

Recherche de sensations (E5) : les sujets obtenant une note élevée à cette facette ont un besoin impérieux d'animation et de stimulation, par contraste aux individus obtenant une note faible, qui n'éprouvent pas ce besoin.

Émotions positives (E6) : cette facette est le meilleur prédicteur du bien-être subjectif. Les sujets ayant une note élevée ont tendance à éprouver des émotions de type joie, bonheur, amour et exaltation, à rire souvent, et à être gais et optimistes. Les individus à note faible ne sont pas forcément malheureux, mais moins vifs et exubérants.

Ouverture (O) : les sujets ouverts sont curieux vis-à-vis de leurs univers interne et externe, et vivent davantage d'expériences. Ils peuvent aisément s'ouvrir à des idées nouvelles et des valeurs non conventionnelles. Aussi, ils vivent leurs émotions, positives comme négatives, de manière plus intense que les sujets fermés. À l'inverse, les sujets fermés ont tendance à être conservateurs et conventionnels, à préférer les situations familières aux situations nouvelles, et leurs affects sont émoussés.

Ouverture aux rêveries (O1) : les individus ouverts aux rêveries ont une imagination vive et active, non dans le but de fuir la réalité, mais pensent que cela leur procure une vie riche et créative. Les individus non ouverts aux rêveries sont davantage prosaïques, et s'en tiennent à ce qu'ils font.

Ouverture à l'esthétique (O2) : les sujets ouverts à l'esthétique apprécient l'art et la beauté ; ce qui intéresse peu les individus non ouverts à l'esthétique.

Ouverture aux sentiments (O3) : les personnes ouvertes aux sentiments sont réceptives à leurs émotions, et les éprouvent plus intensément ; par contraste aux personnes non ouvertes aux sentiments, qui accordent peu d'importance à leurs émotions (étant par ailleurs émoussées).

Ouverture aux actions (O4) : les individus ouverts à l'action ont une préférence pour la nouveauté et la variété ; alors que les individus non ouverts à l'action n'aiment pas le changement, et s'en tiennent à ce qu'ils connaissent et apprécient déjà.

Ouverture aux idées (O5) : les sujets obtenant une note élevée disposent d'une curiosité intellectuelle et d'une ouverture d'esprit aux idées nouvelles, voire non conventionnelles. À l'inverse, les sujets ayant une note basse ont une curiosité intellectuelle limitée et sans être intelligents, se focalisent sur des sujets bien délimités.

Ouverture aux valeurs (O6) : les individus ouverts aux valeurs peuvent aisément mettre en question les valeurs sociales, politiques ou religieuses. Les individus fermés aux valeurs acceptent les traditions, se soumettent à l'autorité. Le dogmatisme peut être considéré comme l'inverse de l'ouverture aux valeurs.

Agréabilité (A) : l'agréabilité se réfère aux relations interpersonnelles. Les sujets agréables sont altruistes, se montrent sympathiques et disposés à aider les autres. Par contre, les sujets non agréables sont égocentriques, davantage compétitifs que coopérants, et ils doutent des intentions d'autrui. Notons que sur le plan de la santé mentale, aucun des deux pôles n'est préférable à l'autre.

Confiance (A1) : les individus confiants pensent sans difficulté que les autres sont honnêtes et bien intentionnés. Les individus non confiants, par contre, se montrent cyniques et sceptiques, pensant que les autres peuvent être malhonnêtes, voire dangereux.

Droiture (A2) : les individus obtenant une note élevée sont francs et sincères, alors que les individus ayant une note basse sont manipulateurs, par flatterie, ruse ou tromperie.

Altruisme (A3) : les sujets altruistes se préoccupent du bien-être d'autrui, sont généreux, et sont désireux d'aider les personnes qui sont dans le besoin. Les sujets non altruistes sont davantage centrés sur eux-mêmes et peu impliqués dans les problèmes des autres.

Compliance (A4) : la compliance est relative aux conflits interpersonnels. Les individus compliants ont tendance à se soumettre, à inhiber leur agressivité, à pardonner, à oublier. Les individus non compliants sont agressifs, plutôt compétitifs que coopératifs, et pouvant exprimer leur colère.

Modestie (A5) : ne manquant pas forcément de confiance et d'estime de soi, les individus modestes sont humbles et effacés. À l'inverse, ayant une image positive d'eux-mêmes, les individus non modestes peuvent être perçus comme arrogants et prétentieux.

Sensibilité (A6) : les individus sensibles sont touchés par les besoins des autres et insistent sur l'aspect humain de la politique sociale. Les individus non sensibles sont moins émus par les appels à la pitié et prennent des décisions rationnelles fondées sur une logique froide.

Conscience (C) : les personnes consciencieuses sont réfléchies, déterminées, scrupuleuses, ponctuelles, fiables, et ont de la volonté. Le versant négatif de ce pôle mène à un besoin compulsif d'ordre et au surmenage dans le travail. À l'inverse, les personnes non consciencieuses appliquent leurs principes avec moins d'exactitude, sont plus nonchalantes quant à la poursuite de leurs objectifs, et davantage hédonistes.

Compétence (C1) : les individus ayant une note élevée s'estiment bien préparés face à la vie, capables, et efficaces. Par contre, les individus obtenant une note basse ont une opinion négative de leurs capacités, se sentent peu préparés, et incapables.

Ordre (C2) : les personnes ordonnées sont soignées, organisées, et rangent les choses à leur place. À l'inverse des personnes non organisées, et manquant de méthode.

Sens du devoir (C3) : les sujets à note élevée remplissent leurs obligations morales et adhèrent strictement à leurs principes éthiques. Par contraste, les individus obtenant une note faible, sont davantage désinvoltes, peu fiables ou instables.

Recherche de réussite (C4) : les personnes ayant une note élevée ont des ambitions, travaillent avec acharnement pour atteindre leur but, sont appliquées et réfléchies. Le versant négatif de ce pôle peut être le surinvestissement du travail. Les personnes obtenant une note faible sont, par contre, nonchalantes, voire paresseuses, et peu persévérantes.

Autodiscipline (C5) : les individus autodisciplinés sont capables d'entreprendre et de terminer des tâches malgré l'ennui et les sources de distraction. À l'inverse, les individus non autodisciplinés remettent leurs devoirs à plus tard, sont facilement découragés et désireux de tout abandonner.

Délibération (C6) : la délibération est la tendance à bien réfléchir avant d'agir. Les sujets ayant une note élevée sont prudents et réfléchis ; alors que les sujets obtenant une note faible se comportent sans tenir compte des conséquences de leurs actes et paroles.

Annexe 5 : Retranscription des réponses aux questions issues de l'entretien

Les questions allant de 1.1.1. à 1.1.5., à savoir toute la partie 1.1. (Structure familiale actuelle), sont reprises dans le tableau suivant :

	Sexe des parents aliénés / aliénants	Nombre d'enfants	Nombre d'enfants aliénés	Sexe des enfants aliénés	Âge des enfants aliénés
1	H / F	1 + 3 *	1	fille	9
2	F / H	4	4	fille / fille / garçon / garçon	23 / 21 / 18 / 16
3	H / F	1	1	garçon	14
4	F / H	2	2	Fille / fille	17 / 12
5	H / F	2	2	Garçon / garçon	4 / 5
6	H / F	4	4	fille / fille / fille / fille	13 / 9 / 7 / 4
7	H / F	2	2	Fille / fille	18 16
8	H / F	1 + 1 *	1	fille	30 (depuis l'âge de 9 ans)
9	F / H	2	2	garçon / fille	17 / 16
10	F / H	2	2, puis 1	(fille) / garçon	(15) / 13
11	H / F	3	3, puis 1	fille / (garçon / garçon)	15 / (13 / 11)
12	H / F	3	3, puis 1	(fille / garçon) / garçon	(18 / 16) / 12
13	H / F	4	4	garçon / fille / garçon / garçon	12 / 9 / 8 / 7
14	H / F	2	1	(non aliénée : fille) / fille	(15) / 13
15	H / F	4	4	fille / fille / garçon / garçon	39 / 38 / 36 / 34
16	H / F	3	3	fille / fille / fille	13 / 11 / 9
17	H / F	3 + 1 **	3	garçon / fille / garçon	15 / 14 / 8
18	F / H	1	1, puis 0	garçon	10
19	H / F	1 + 1 **	1	fille	9
20	H / F	2	2	fille / garçon	13 / 10
21	H / F	1	1	fille	14
22	H / F	1 + 1 *	1	fille	5
23	H / F	3	3	fille / garçon / garçon	45 / 44 / 40
24	H/F	2	2	garçon / fille	16 / 12
25	F/H	2	2	garçon / fille	15 / 6
26	F/H	3	3	fille / garçon / fille	16 / 14 / 13

Les nombres marqués d'une astérisque (*) concernent les enfants nés d'une première union. Ceux marqués de deux astérisques (**) concernent les enfants nés d'une union ultérieure. Quant aux enfants placés entre parenthèses, il s'agit des enfants autrefois aliénés.

Question 1.2.1. Étant jeune, quel rapport votre ex-partenaire avait avec ses parents ?

Dans 7 cas, on observe une absence (réelle ou symbolique) du père : le père est décrit comme « absent » (2), « indisponible », « insignifiant », « nié », intervenant peu dans l'éducation des enfants, ou encore décédé.

Dans 4 cas, est exprimé un manque d'affection reçue : « père incapable d'exprimer ses sentiments d'amour », « jamais eu de parents au sens affectif du terme », « ses parents ne s'occupaient jamais d'elle affectivement », « il était le dernier de neuf enfants et on ne s'est n'est pas vraiment occupé ».

Dans 2 cas, la mère est décrite comme « possessive ».

Pour le reste, chaque cas présente sa spécificité : « parents très durs », « elle était d'une violence crasse avec ses parents », « elle détestait son père », « incompréhension réciproque avec sa mère », « elle était privée de liberté », « il était sur-couvert », « elle était fusionnelle avec sa mère », éducation par la belle-mère, mère manipulatrice, parent(s) alcoolique(s), « les rapports étaient bons », « les rapports étaient généralement bons mais elle a initié une rupture avec son père entre 18 et 23 ans », « il était en conflit permanent avec son père (...), toujours soutenu par sa mère ».

Question 1.2.2. Actuellement, quel rapport a-t-il(elle) avec ses parents ?

Dans 7 cas, l'ex-partenaire maintient un rapport étroit avec au moins un de ses parents : « elle habite toujours chez ses parents », « elle voulait rester chez ses parents », « il est toujours couvert par sa mère », « elle est toujours très proche de sa mère », « elle et sa mère sont en complicité par la haine dirigée vers leurs maris », « mon mari est revenu vivre chez son père avec qui il est en parfait accord », « les rapports sont bons ».

Dans 4 cas par contre, les relations sont difficiles avec l'un ou l'autre parent : « haine envers sa mère », « détachée de sa mère », « distante avec le père », « relations difficiles avec le père ».

Dans 2 cas, le contact avec les 2 parents est réduit : « elle ne prend plus aucun conseil », « elle n'a plus de contact avec personne ».

Dans 5 cas, la question n'est pas applicable : soit que le père est décédé (2), soit que les parents sont tous deux décédés (3).

Dans 5 cas, les rapports sont bons : « bons rapports avec le père », « Les rapports sont bons » (2), « les rapports sont toujours bons », « rapports satisfaisants ».

Les cas restants sont disparates : « ça reste sur un terrain de neutralité bienséante », « quand elle est contrariée, ses parents deviennent mauvais », « je l'ignore ».

Question 1.2.3. Et vous, durant votre enfance, quel rapport aviez-vous avec vos parents ?

Dans 11 cas, les rapports antécédents du parent aliéné avec ses propres parents sont décrits positivement : « corrects », « très bons rapports », « j'ai reçu beaucoup d'affection », « excellents », « excellents, mes parents formaient une unité à mes yeux », « harmonieux », « normaux », « ça se passait assez bien », « j'étais attaché à mes deux parents », « très bons rapports », « très bonne entente avec mes parents ».

Dans 9 cas, au moins un des parents est décrit négativement : « j'ai toujours été en conflit avec mes deux parents », père « tranchant et sec » mais mère « souple », bonne entente avec le père mais pas avec la mère, père dominant, père « despotique », mère « possessive », mère « travaillant beaucoup », « mère ne s'étant jamais occupé de nous », « mère pour qui je n'ai jamais eu d'affection ».

Dans 6 cas, le père était relativement absent de la vie du sujet : « père très effacé », « absent mais mère doublement présente », « j'ai pas connu mon père », « mon père travaillait beaucoup », « un père qui n'était jamais là », « mon père, c'était le néant, il n'y a jamais eu de lien étroit ni de conversation ».

Question 1.2.4. Actuellement, quel rapport avez-vous avec vos parents ?

Dans 10 cas, les rapports sont décrits positivement : « corrects », « excellents », « », « très bons rapports », « excellents, toujours soutenus », « très bons, on s'appelle et on se rencontre régulièrement », « bons », « ils m'aident », « ça se passe bien, j'ai des contacts réguliers avec eux », « c'est toujours très bien », « Je les vois régulièrement et lorsque j'ai le moindre problème, je peux toujours compter sur eux ».

Dans 3 cas, le sujet n'a plus de contacts avec ses parents : « j'ai pris mes distances », « je n'ai revu mon père qu'une fois », « pas de reprise de contact direct ».

Dans 2 cas, c'est avec un seul parent que le contact est supprimé : « avec mon père c'est toujours le néant, avec ma mère c'est conflictuel », « je vois mon père très souvent, je ne vois plus ma mère depuis une dizaine d'années ».

Dans 2 cas, les contacts sont peu fréquents : « Aujourd'hui, on a très peu de contacts avec eux. Bizarrement, on va à tous les repas de famille, mais ça ne nous apporte rien », « si je les vois deux fois par an, c'est beaucoup ».

Dans 4 cas, les parents sont décédés. Dans 2 cas, la mère seule est décédée.

Dans 3 cas, les contacts sont maintenus : « depuis mon stage en développement personnel, j'ai repris contact avec ma mère », « je reste en contact avec eux », « j'ai des contacts avec mes parents ».

Question 2.1.1. Pouvez-vous me décrire votre couple avant la séparation ? Quel style de relation aviez-vous ?

Dans 6 cas, l'autre partenaire est décrit négativement : « il m'a battue », « ma femme était jalouse », « elle ne supportait qu'on lui fasse des remarques, mais en faisait tout le temps », « il y avait des problèmes d'entente, des tensions », « il y avait de sa part violence morale, absence de respect, jalousie, ... », « mon mari était très anxieux et nerveux ».

Dans 4 cas, le partenaire est vécu comme ayant le pouvoir : « femme contrôlante (...) j'obéissais à ses caprices », « je n'avais aucun pouvoir contre elle », « mari dominateur », « il agissait comme un père (...) en ayant de l'autorité ». Dans 1 cas supplémentaire, il est également question de pouvoir mais ne concerne pas que le partenaire : « c'était une lutte incessante de pouvoir ».

Dans 3 cas, le couple avant la séparation est vu comme conflictuel : alternance « état de guerre/paix armée », « relations conflictuelles, (...) rivalités », « très conflictuel : chacun reprochait à l'autre sa volonté de domination ».

Dans 4 cas, le couple avant la séparation n'est pas perçu comme problématique : « formidable, d'ailleurs on faisait tout ensemble », « couple idéal », « relation très bonne », « il n'y a jamais eu de dispute ».

Dans les autres cas, voici ce qu'il en est dit : « ma femme a rencontré quelqu'un d'autre », « ma femme était très amoureuse, moi plutôt indépendant », « il y avait des hauts et des bas », « elle m'aidait à m'installer, je l'ai aidé à guérir de sa maladie », « je l'ai sauvée d'une situation difficile ».

Question 2.1.2. Étiez-vous marié(e) avec l'autre parent ?

Dans 19 cas, le couple était marié. Dans 7 cas, le couple était en concubinage.

Question 2.1.3. Votre couple était-il conflictuel ? Si oui, que concernaient les conflits ?

Dans 5 cas, le sujet voit son couple comme non conflictuel : « non » (2), « non, on n'a jamais eu de disputes », « non ! non ! tout était fait de commun accord », « on était un couple qui fonctionnait très bien ». Dans 1 cas supplémentaire, l'aspect non conflictuel n'est pas certain : « on ne s'est jamais disputé, par contre, au début, il restait parfois des journées entières sans parler ».

Dans 4 cas, on retrouve le thème du pouvoir : « l'enjeu était le pouvoir », « c'était une femme très dominante voulant imposer son point de vue », « mon épouse était très autoritaire », « il m'écrasait et pour avoir la paix, je le laissais dire », « il fallait lui céder pour acheter la paix ».

Dans 4 cas, les conflits n'étaient pas centrés sur un objet précis : « des crises pour un rien », « beaucoup de conflits pour la moindre raison », « reproches multiformes à propos de tout et n'importe quoi », « elle provoquait des conflits quotidiens ».

Le thème de l'argent revient 1 fois, à propos d'une carence de la gestion des dépenses : « j'ai toujours réussi à dépenser plus d'argent que je n'en gagnais ».

Autre thème conflictuel (1 cas) : l'absence du parent aliéné : « le conflit principal, c'était surtout mon absence ».

Dans 3 cas supplémentaires, le conflit concernait à la fois l'argent, et la présence pour les enfants : « je devais travailler beaucoup car il aimait l'argent et en même temps il se plaignait que je le délaissais et les enfants aussi », « je ne gagnais pas assez d'argent, et je n'avais pas le temps de

m'occuper des enfants », « il y avait des conflits sur mes absences dues à mon travail et sur la répartition budgétaire »,

Les autres conflits portent sur divers thèmes : susceptibilité liée au « manque de respect », « mère envahissante », « elle était possessive et avait une mauvaise influence de sa mère », le lieu (pays) de vie, l'éducation de l'enfant, « il y avait des discordances en matière de personnalité, de sensibilité et d'attentes relationnelles », « il devenait jaloux et vindicatif (...) il y avait incompatibilité des références morales et des pratiques sexuelles », « les conflits portaient sur des aspects matériels ou externes, comme l'argent, la gestion du temps, le partage des tâches, le temps libre et les loisirs ».

Question 2.2.1. Votre partenaire avait-t-il(elle) de bons rapports avec votre famille ?

Dans 9 cas, les rapports entre le partenaire et sa belle-famille (autrement dit la famille du sujet) sont décrits comme majoritairement bons : *« oui, de bons rapports », « relativement bons », « elle était très attachée à ma mère, puis à ma belle-mère, mais avait peur de mon père », « correcte avec ma mère », « relations bonnes (...), cordiales », « très bons rapports », « pour ma maman, c'était sa fille », « tout à fait normalement », « bons ».*

Dans 5 cas, le contact était inexistant : *« elle ne voulait pas les voir », « alors là, c'était l'horreur, ils ne se parlaient pas », « les rapports étaient mauvais, elle refusait de passer du temps en leur compagnie », « il n'y avait pas beaucoup de relations », « elle haïssait ma mère, qu'elle considérait comme mon amante ».*

Dans 2 cas, le faible contact entre le partenaire et sa belle-famille s'explique par un manque de contact entre le sujet et sa propre famille : *« il n'y avait pas de contact puisque moi-même je n'avais pas de contact », « les rapports n'étaient pas tellement bons, moi-même j'avais pas de bons rapports avec ma famille ».*

Dans 3 cas, les parents du sujet n'appréciaient pas le partenaire : *« ma famille l'acceptait par respect pour moi », « mes parents m'ont dit qu'ils ne la sentaient pas », « il n'a jamais apprécié mes parents ».*

Dans 2 cas, une différence de niveau social perturbait la relation : *« il y avait un gros problème avec mon père puisqu'il y avait une différence sociale », « non, il y avait une différence de classe sociale ».*

Enfin, pour les cas restants, les réponses sont : *« c'était couci-couça », « à mon mariage, ils m'ont dit : on vient pour ton mari, pas pour toi », « mon mari a assuré les visites de mes enfants chez mes parents », « moyens », « non, il critiquait ouvertement mes parents et ma sœur depuis le début ».*

Question 2.2.2. À l'inverse, aviez-vous de bons rapports avec sa famille ?

Dans 11 cas, les rapports du sujet avec sa belle-famille sont décrits comme relativement bons : *« oui, de bons rapports », « avec sa mère oui », « excellents », « bons rapports avec son père », « oui, ça se passait bien », « excellents, je vois encore parfois ma belle-mère », « ça se passait bien, ils m'aimaient bien, moi j'étais bien avec eux », « impeccables », « normaux, j'étais apprécié à l'époque », « les rapports étaient corrects globalement », « Oui, avec sa maman, nous avons vécu trois ans chez elle et il n'y a jamais eu de conflits avec elle ». Dans 3 cas supplémentaires, l'aspect positif est plus mitigé : *« relations bonnes mis à part le fait que je n'appartenais pas au bon milieu », « les rapports étaient bons sauf que le beau-père venait régulièrement visiter la maison », « oui, j'ai invité tous les ans, à chaque retour de l'étranger, mon beau-père, malgré les protestations de mon mari ».**

Dans 3 cas, les rapports sont décrits positivement avec l'un des beaux-parents, et l'est moins avec l'autre : *« contacts cordiaux avec son père, corrects mais distants avec sa mère », « avec sa mère oui, mais avec son père je n'avais pas de bons rapports », « je ne me suis jamais sentie acceptée par sa mère mais bien par son père ».*

Dans 6 cas, les rapports sont décrits négativement : *« ils me considéraient comme intrus », « très mal, je n'avais rien à dire », « je me disputais avec ses parents », « courtois, mais je savais qu'ils me dénigraient derrière mon dos », « non, la mère voulait qu'on fasse exactement ce que elle voulait », « non, dès le début j'ai été perçu comme usurpateur, trop jeune, sortant d'une mauvaise famille, ... ».*

Dans les cas restants, *« les rapports étaient quasi inexistantes car ma femme haïssait ses propres parents », « j'étais le seul homme face à cette famille », « il n'a plus ses parents », « moyens ».*

Question 2.3.1. Avant la séparation, comment était votre(vos) enfant(s) avec vous ?

Dans 16 cas, la relation du sujet avec son ou ses enfant(s) est dénotée positivement : « ça se passait très bien », « je pense qu'il m'aimait beaucoup », « elles étaient confiantes, rassurées, joueuses », « très bons rapports », « relation aimante, communicative », « relation tout à fait bonne », « ils étaient aimants », « très bons », « très proches », « je passais tout le temps qu'il me restait avec eux, ils étaient très contents », « elle riait beaucoup », « très très proches », « avec moi, bien », « l'entente était parfaite », « on était très proches (...) ils m'adoraient », « ils étaient très proches de moi, très affectueux ».

Dans 4 cas, le sujet décrit simplement l'existence d'une relation : « très jeune, je n'avait pas de problème avec elle », « c'est moi qui m'en occupais pendant qu'elle couraillait », « j'ai fait énormément de choses avec la 2e parce que je n'ai pas pu les faire avec la 1^{ère} », « C'étaient des bébés donc je les lavais et je les amusais. Je les changeais aussi ».

Dans 5 cas, le sujet décrit une relation perturbée : « les enfants avaient une agressivité à mon égard », « ma femme s'arrangeait pour que je n'aie pas de rapports avec ma fille », « c'était vraiment la guerre, je l'avais voulu, mais à la limite, je trouvais qu'il ne m'aimait pas assez en fonction de ce que je lui donnais », « pour eux, je n'étais pas un parent mais un autre enfant, dénué de responsabilité et donc, de jugement », « juste avant, les enfants étaient ironiques avec moi et faisaient bloc avec leur père ; avant cela, mes enfants étaient aimants et merveilleux, ma seule richesse ». Dans 1 cas supplémentaire, la relation n'est pas similaire d'un enfant à l'autre : « l'aînée était déjà aliénée avant la séparation, les trois autres, ça allait ».

Question 2.3.2. Avant la séparation, comment était votre(vos) enfant(s) avec votre partenaire ?

Dans 13 cas, les rapports sont décrits positivement : « bons rapports » (3), « très bons rapports » (2), « la fille aimait beaucoup sa mère », « elle s'entendait bien avec elle », « relation tout à fait bonne », « ils étaient aimants », « très proches également », « très bons, elle s'en occupait très bien », « avec leur mère, bien », « l'entente était bonne ». Dans 2 cas supplémentaires, la connotation positive est davantage orientée vers l'autre parent : « il y a toujours eu une admiration sans borne pour leur père », « ils étaient toujours ensemble ». Dans 1 dernier cas, la relation dépend de l'enfant en question : « bonne relation entre notre fille et son père, mais relation quasi inexistante entre notre fils et son père ». Une autre réponse est centrée sur l'autre parent : « j'ai toujours eu l'impression qu'elle était le chouchou de sa mère ».

Dans 3 cas, les réponses sont marquées par l'autorité de l'autre parent : « éducation stricte sans concessions sur certains points », « le père avait vraiment l'autorité », « elle avait le pouvoir absolu sur les enfants, autoritaire ».

Les réponses résiduelles sont : « les filles étaient nerveuses, impatientes, pleureuses », « il n'y avait pas de différence, on s'en occupait tous les deux », « les rapports étaient normaux », « je ne sais pas », « le garçon avait peur de son père ; l'aînée lui reprochait de ne plus rien faire et avait honte de ses comportements violents ; la petite était câline avec lui », « ils étaient affectueux, mais en avaient peur car il criait beaucoup ».

Question 2.3.3. Quelle était la répartition des tâches dans l'éducation des enfants ?

Dans 6 cas, l'autre parent s'occupait des activités pratiques de l'éducation, tandis que le sujet s'occupait des activités plus ludiques : « tout ce qui était activité extérieure, c'était avec moi qu'elle le faisait, sa mère s'en occupait pour aller la chercher à l'école, etc. », « je partais avec lui en balade, etc., elle était toujours fatiguée mais le nourrissait », « elle s'occupait du quotidien, j'organisais les loisirs », « ma femme s'occupait d'aller les chercher à l'école, etc., moi je m'occupais souvent des bains, je racontais des histoires, je jouais avec eux », « je n'étais pas vraiment présent, à part jouer c'est tout », « elle s'en occupait les après-midis, du logement, de l'entretien, etc., moi c'était plutôt le soir, le bain, l'histoire ».

Dans 3 cas, le sujet travaillait et était donc moins disponible pour les enfants : « je travaillais, elle non, elle était donc forcément plus présente », « ma femme ne travaillait pas, elle s'en occupait au quotidien », « j'avais un boulot, elle ne travaillait pas, elle s'occupait d'une bonne partie des tâches ».

Dans 4 cas, l'autre parent se réservait l'éducation des enfants (comportement de « monopole ») : « je ne savais pas les approcher facilement puisque je travaillais ; selon elle, je n'étais pas capable de m'occuper des enfants, elle voulait tout faire elle-même », « la mère refusait ma

participation », « presque exclusivement aux mains de la mère, j'avais le droit de m'en occuper quand elle se jugeait fatiguée », « elle s'attribuait la majorité des tâches ».

Dans 4 cas, c'est le sujet lui-même qui prenait majoritairement en charge les enfants : « 75% moi, 25% elle », « le père travaillait beaucoup, je m'occupais beaucoup des enfants », « je suis restée à la maison pendant trois ans, quand je travaillais, son père s'en occupait », « mon mari était un coq qui parade, il passait le plus clair de son temps à l'extérieur ».

Dans 5 cas, la prise en charge est jugée équivalente : « tout se faisait ensemble », « très égalitaire », « je participais à 50% », « la répartition était équilibrée », « il affirme que je m'en occupais peu mais c'était plus ou moins égal ».

Les réponses restantes sont : « je prenais tout en charge pour mon fils ; pour notre fille, son père avait une relation de jeux, de lecture, de câlins, avec elle », « on n'a jamais discuté de qui fait quoi », « j'ai essayé de les aider pour l'école », « je m'occupais de tout, avec l'aide de la bonne (...) Quand ils ont grandi, mon mari les emmenait faire du cheval et de la voile ».

Question 2.3.4. Un des parents a-t-il dû, à un moment donné, s'éloigner de son rôle parental pour des contraintes de la vie quotidienne (retour aux études, maladie, exigences professionnelles) ?

Dans 8 cas, cela n'a été le cas pour aucun des parents : « non » (6), « non, je m'arrangeais toujours », « non, j'avais des horaires flexibles ».

Dans 15 cas, le sujet a dû s'éloigner de son rôle parental : « je n'étais pas tellement présent puisque je travaillais le soir », « j'ai repris un travail à temps plein », « je devais suivre des cours, faire mes stages, être de garde », « j'ai travaillé beaucoup, donc j'ai été moins présent au quotidien », « j'ai dû m'absenter partiellement lors de mes missions à l'étranger », « parfois je partais en mission pour un mois », « j'étais indisponible à cause du travail », « j'ai eu un boulot, avec des périodes où j'étais fort pris », « je travaillais à l'étranger et ne revenais qu'une fois par semaine », « j'ai repris une vie sociale, j'ai fait du sport », « j'ai dû travailler mais je m'en occupais le soir », « elle me reprochait de travailler trop », « je me suis éloigné de mon rôle parental et conjugal étant donné que je ne supportais plus les conflits permanents ; ma profession m'a donné l'occasion, l'alibi », « je travaillais, je me suis occupé de la rénovation de la maison », « oui, moi j'ai repris mes études universitaires ».

Dans 3 cas, c'est l'autre parent qui s'est éloigné de son rôle parental : « elle a pu moins s'occuper des enfants pour des raisons professionnelles », « lorsque mes deux premiers étaient petits, ma femme a suivi des cours du soir pendant trois ans et je m'occupais seul des enfants », « le père s'absentait souvent pour des reportages ».

Question 2.3.5. Avant la séparation, votre enfant manifestait-il une préférence pour l'un des parents ?

Dans 14 cas, le sujet ne percevait pas de préférence : « non » (9), « je ne crois pas », « je ne pense pas », « non ... mon mari accordait beaucoup de choses aux enfants, mais je n'ai jamais senti de préférence », « je jouais avec eux, mais je n'irai pas jusqu'à dire qu'ils me préféraient à leur mère ».

Dans 5 cas, la préférence allait pour l'autre parent : « elle avait plus d'affinités pour elle », « oui, la mère », « oui, leur mère attirait la pitié », « les enfants avaient peur de blesser leur maman », « oui, pour leur père, qui se servait d'eux comme béquille ».

Dans 3 cas, un des enfants avait une préférence : « ma fille aînée nous voulait tous les deux ; et la petite, c'était sa maman, il n'y avait rien à faire », « mon fils aîné me préférait », « je ne vois pas comme ça, à part le second qui était plus proche de sa mère ».

Dans 2 cas, la préférence était pour le sujet (parent aliéné) : « pour le père », « tous les trois avaient une préférence marquée pour moi, la mère ».

Les 2 réponses restantes sont : « cela dépendait des moments et des avantages qu'il en retirait », « ils venaient plus souvent vers moi que leur mère ; par contre, il y avait une préférence dans certains cas dans la mesure où je les voyais beaucoup moins qu'elle ».

2.4.1. Pouvez-vous me décrire le contexte de séparation de votre couple ?

Dans 4 cas, l'autre partenaire a entamé une relation extraconjugale : « elle m'a quitté pour un autre mec », « je lui ai donné le choix entre lui et moi avec une thérapie de couple et elle a préféré passer

à la hache dans notre vie pour une relation qui a duré une semaine », « quand j'ai rejoint ma femme là-bas, elle s'était installée avec un autre homme », « elle me trompait ».

Dans 3 cas, c'est le sujet lui-même qui a entamé une relation extraconjugale : « j'ai entamé une relation extraconjugale et il n'y a rien qui s'est arrangé », « j'ai eu une aventure avec celle qui m'a accueillie », « nous ne nous aimions plus. Lorsque j'ai rencontré G. il m'a semblé impossible de continuer à vivre avec mon mari ».

Dans les autres cas, le contexte est spécifique : « il y a eu une bagarre pour des conneries (...) Madame s'est fort fâchée et elle m'a dit que puisque c'était comme ça je ne reverrai plus mon fils », « elle a préparé ça sur une longue période », « elle me disait qu'elle désirait retrouver sa liberté », « le père de nos enfants a exprimé la volonté de divorcer et a mis la pression pour que je quitte le domicile qu'il voulait garder », « On ne se parlait plus depuis un an, elle a décidé du jour au lendemain de faire chambre à part. Je travaillais tout le temps, on se disputait tout le temps », « Il y a eu un ras-le-bol mutuel », « Soudain, unilatéralement, ma femme a décidé que nous allions déménager dans son pays d'origine sur-le-champ (...) J'ai dit non ; elle a alors lancé une guerre », « C'est moi qui ai changé, et elle a pas du tout suivi. J'ai voulu changer de vie. On était trop centrés sur notre famille », « Son père me voyait à la maison, sans activité extérieure : la femme au foyer », « j'étais absent, et ça s'est effrité », « c'était très conflictuel », « J'ai été accusé d'attouchements sur ma fille et de brutalité sur elle », « Elle ne supportait pas mon fils », « Nos conflits finissaient par le chantage. Elle disait qu'elle voulait divorcer », « relations très tendues », « mon mari m'a menacée de mort et de séquestrer les enfants », « Je ne pouvais plus supporter les critiques permanentes de mon mari ; j'ai proposé plusieurs solutions (thérapie de couple, ...), mais il n'a pas accepté ».

Question 2.4.2. Durée de couple avant la séparation.

La durée de couple va de 2 ans à 27 ans, avec une moyenne de 11 ans et 9 mois.

Question 2.4.3. À partir de quand la relation a-t-elle commencé à se détériorer ?

Dans 4 cas, la relation s'est détériorée lorsque le sujet a pris connaissance de la relation extraconjugale : « à partir du moment où elle a fait une rencontre », « la relation n'était déjà pas facile, mais elle s'est détériorée lorsque je suis arrivé là-bas ; elle s'était installée avec un autre homme », « la séparation nette, c'est quand je suis tombé sur des lettres compromettantes qu'on lui avait transmises », « au-delà du fait qu'il avait eu des relations sexuelles avec sa sœur adoptive, il n'y avait rien à se dire ».

Dans les autres cas, les réponses sont éparées : « dès le début », « Elle était conflictuelle depuis le début ; elle s'est détériorée lorsque je me révoltais contre l'attitude destructrice de ma femme par certains accès violents », « quand je n'étais plus le meilleur et que je me suis fait casser par mon directeur », « sur quinze jours, j'avais compris », « je ne sais pas, c'est elle qui l'a détruite », « Le décès de ma mère. J'estimais qu'elle devait être présente pendant que ma mère avait le cancer, et elle est partie en vacances », « Le déclencheur a été lorsqu'elle n'a pas pu me rejoindre en Afrique pour Noël, car mon père avait refusé de garder les enfants, et j'avais rajouté que vu son état de nervosité, il valait mieux reporter le voyage », « combinaison d'événements », « La relation n'a jamais été très bonne. Ça s'est embourbé petit à petit. Ça s'est aggravé plus quand on s'est rendu compte que financièrement on allait avoir dur », « ça s'est fait petit à petit », « Ce n'est pas tellement à partir du moment où j'ai su l'infidélité, je dois dire, parce qu'au fond, j'étais trop occupé avec mes enfants », « À partir du moment où elle a voulu m'imposer d'aller s'installer dans son pays d'origine », « J'ai eu un déclic, j'ai voulu changer de vie », « Je le sentais venir, c'est l'accumulation de choses. Je me suis retrouvée aux "sans logis", et là, ça a vraiment été la cassure », « quand j'ai commencé à travailler à Bruxelles et que mes absences se sont prolongées », « À partir du moment où je n'avais plus de boulot », « Quand elle a mis ses enfants à la porte, à cause de son concubin. Je les ai hébergés, elle s'est sentie humiliée », « après quatorze ans », « lorsque mon père a eu un accident cardiaque et que mon mari s'est opposé à mon retour en France », « quand j'ai commencé à travailler comme psychologue indépendante ».

Question 2.4.4. Qui a initié la séparation ?

Dans 12 cas, c'est le partenaire qui a initié la séparation. Dans 2 cas supplémentaires, la séparation n'était pas le but : « il m'a dit : tu prends ton gosse et tu t'en vas, mais il croyait que j'allais revenir », « elle, contre son gré ».

Dans 12 cas, c'est le sujet qui en a été l'instigateur.

Question 2.4.5. Quelles étaient les raisons de la séparation ?

Dans 5 cas, l'autre partenaire a porté des accusations sur le sujet : « elle estimait que j'étais violent avec mon fils aîné », « elle a dit que je mettais la vie de mes enfants en danger », « elle a demandé le divorce avec la raison suivante : cruauté mentale et physique », « elle a allégué que j'étais un mari violent », « elle m'a accusé de brutalités physiques et psychiques ». Dans 2 cas supplémentaires, le partenaire s'est jugé négligé par le sujet : « elle me reprochait de ne plus m'occuper d'elle, que je la délaissais », « selon mon ex, j'étais une mauvaise épouse et je ne m'occupais pas bien de lui ».

Dans 4 cas, le sujet attribue la séparation à la relation extraconjugale du partenaire : « elle a commis un adultère », « à mon avis c'était l'infidélité », « la relation extraconjugale de ma femme », « le signe visible c'est quand elle s'est installée avec quelqu'un d'autre ».

Dans 2 cas, le sujet invoque comme raison sa relation extraconjugale : « c'est le fait d'avoir rencontré une femme », « ma rencontre avec G. ».

Dans 2 cas, le sujet ne supportait plus sa position de soumission : « j'en avais marre, je n'ai plus eu envie de céder », « suite à la maladie de ma mère, je ne lui laissais plus rien passer ».

Dans les autres cas, les réponses sont : « son sale caractère », « la violence conjugale », « ras-le-bol mutuel », « son désir de partir à l'étranger n'était pas le mien », « tout à coup, une divergence de vue qui est apparue, je ne sais pas pourquoi, un déclic », « une divergence sur le rôle de la femme », « j'en avais marre, je n'ai plus eu envie de céder ; ça devenait insupportable », « le décalage d'attentes, de personnalité », « sa violence morale », « je ne pouvais plus rester dans des conditions de harcèlement moral, de dégradation psychique et physique ».

Question 2.4.6. Qui a eu la garde des enfants ?

Dans 13 cas, l'autre partenaire a eu la garde exclusive (légalement ou par rapt) : « elle » (5), « lui », « Elle a demandé la garde exclusive. Le juge a donné la garde partagée. Les problèmes sont venus quand j'ai demandé que ma fille vienne un week-end sur deux. Elle n'a jamais accepté ça », « On est allé là-bas, je suis revenu avec les enfants, et la fois d'après ils ne sont pas revenus », « Madame, avec mon accord », « Elle a obtenu immédiatement la garde exclusive, une pension alimentaire, et rien n'est prévu pour le droit de visite », « Comme c'est moi qui voulais quitter la maison, à partir du moment où j'ai dit : je quitte, j'ai dit ça le week-end, et les enfants je les ai plus vus », « elle a eu la garde, elle a allégué que j'étais un mari violent », « la mère ».

Dans 5 cas, la garde était partagée mais la garde principale était chez le parent aliénant : « hébergement principal des enfants chez la mère, élargi chez le père », « c'est elle. Je les avais le week-end. Maintenant, la cadette ne veut plus venir », « très vite, on s'est retrouvé au tribunal, et j'ai eu les enfants un week-end sur deux et la moitié des vacances », « le père avait la garde principale », « Au début, je n'ai pas voulu demander de garde. La mère a dit qu'elle avait peur que je m'en occupe et à deux ans, je pourrais m'en occuper. À deux ans, elle ne m'a pas laissé m'en occuper. Elle a demandé une garde exclusive après un événement où je me suis fâché (...) Elle attendait que je me fâche pour lancer la procédure. Elle disait souvent : je t'autorise à voir ma fille de telle date à telle date, en prévenant au dernier moment ».

Dans 2 cas, le sujet avait droit à des visites : « elle a préféré résilier le bail pour rester dans le home où les visites du père sont réglementées », « mes droits de visite n'ont pas été respectés ».

Dans 2 cas, c'est le parent aliéné qui a eu la garde principale : « moi, la mère », « j'ai obtenu la garde principale ».

Dans les cas restants, « d'abord autorité parentale unique pour la mère suite aux accusations d'inceste ; puis autorité parentale conjointe et garde classique, un week-end sur deux et moitié des vacances, quand ces accusations ont été prouvées sans fondement », « C'est plutôt les enfants qui ont choisi de rester avec leur père », « Elle pour la fille, et moi des deux garçons », « Pendant que j'étais au boulot, ma femme venait chercher les enfants. Elle les a démolis par le sexe », « On est allé là-bas, je suis revenu avec les enfants, et la fois d'après ils ne sont pas revenus ».

Question 2.4.7. Combien de temps s'est écoulé entre la séparation et le début du rejet par votre(vos) enfant(s) ?

Dans 14 cas, le parent donne une précision chiffrée : cela s'étale de 3 mois à 9 ans, avec comme moyenne 3 ans et 4 mois.

Dans 4 cas, le rejet est apparu immédiatement : « *tout de suite* », « *après une semaine, tout de suite, le temps qu'elle réalise* », « *ça s'est fait presque toute de suite, au moment où ça n'a plus été avec mon mari* », « *ça s'est fait très vite* ».

Dans 3 cas, le rejet s'est développé progressivement : « *c'était progressif* », « *ce genre de choses ça n'arrive pas du jour au lendemain mais progressivement* », « *rejet progressif* ».

Dans 3 cas, le rejet était antérieur à la séparation : « *déjà avant la séparation* », « *ça s'est passé déjà avant* », « *déjà les fois précédentes, il y avait un début de dénigrement* ».

Dans 2 cas, la question n'est pas applicable (pas de rejet) : « *mes enfants ne rejettent pas leurs parents* », « *ils ne me rejettent pas* ».

Question 2.4.8. Depuis la séparation, avez-vous eu un(e) nouveau(elle) partenaire ?

Dans 23 cas, le sujet a eu un(e) nouveau(elle) partenaire : « *oui* » (7), « *Oui, et quand ça a été fini avec ma nouvelle compagne, mon ex a été beaucoup plus gentille* », « *C'est d'ailleurs depuis lors que ses témoignages à propos de mes prétendus mauvais traitements vis-à-vis de nos enfants sont apparus* », « *Oui. Elle le savait, et elle a eu peur qu'ils aient une mère de substitution* », « *Oui, et c'est là que les gros problèmes ont commencé* », « *Oui. Mais justement, les problèmes avec l'enfant se sont résolus du fait qu'on a été mariés* », « *J'ai eu une copine* », « *Je me suis remarié 3 ans après la séparation. Elle en a été informée en temps utile* », « *Oui, j'ai fréquenté plusieurs amies depuis. Maintenant je vis avec une partenaire. Et mon ex est au courant de tout* », « *Oui, durant deux années juste après notre séparation* », « *J'en ai eu plusieurs, suite à ça, la vie de couple c'est plus pour moi. Et on m'a vu à trois endroits différents... elle était sans doute jalouse* », « *Oui et je suis un excellent beau-père en passant* », « *Oui. Onze mois après les faits. Ça ne crée pas d'émois chez mon ex-mari* », « *Dès l'instant où elle avait disparu, et où pour moi c'était fini, oui, j'ai eu des partenaires, mais elle ne le savait pas* », « *Une femme pendant quelques mois* », « *Oui, après le dénigrement* », « *oui, mais cela n'a pas marché* ».

Dans 3 cas, le sujet n'a pas eu de nouveau(elle) partenaire.

Question 2.4.9. L'autre parent a-t-il(elle) eu un(e) nouveau(elle) partenaire ?

Dans 13 cas, l'autre partenaire s'est engagé dans une autre relation : « *oui, très vite* », « *depuis le mois d'octobre, après le début des problèmes* », « *fort tard* », « *elle va se remarier bientôt, elle essaierait de faire passer le message pour me rendre jaloux* », « *oui, trois ans plus tard elle s'est remariée directement et a eu un bébé* », « *oui, avec laquelle il a eu deux autres garçons* », « *oui, elle s'est installée avec lui avant que j'arrive et je n'étais pas au courant* », « *oui, après seize ans, dont douze ans de mariage, elle m'a largué, en ses propres termes* », « *depuis, longtemps* », « *oui* », « *oui, deux ans après* », « *son collègue* ». Dans 7 cas supplémentaires, le partenaire a eu une (ou plusieurs) relation(s), mais non consistante(s) au yeux du sujet : « *oui, et plusieurs en même temps* », « *rien de régulier* », « *Oui, et elle affirmait qu'elle utilisait ce nouveau partenaire temporairement pour en retrouver un autre* », « *Non. Si-si, elle a eu des amis, mais jamais quelqu'un qui s'est installé avec. D'un côté, elle dit qu'elle ne veut pas, que les hommes ne servent à rien, d'un autre côté elle dit qu'elle voudrait mais que c'est impossible du fait de ses enfants* », « *oui une fois, mais sinon il est resté seul* », « *oui, mais ça n'a pas duré* ».

Dans 3 cas, le partenaire n'a pas eu de relation par la suite : « *non* » (3).

Dans 3 cas, le sujet ne dispose pas d'information sur le sujet : « *je ne sais pas* », « *j'ai de grosses difficultés à imaginer qu'elle puisse avoir eu un partenaire fixe* », « *je ne sais pas, je ne pense pas* ».

Question 3.1. Quelle relation votre(vos) enfant(s) a-t-il(s) actuellement avec vous ?

Dans 10 cas, le sujet n'a plus aucun contact avec son (ses) enfant(s) : « *plus aucune avec moi* », « *Je les ai pas vu depuis un an un mois dix jours quatre heures et quarante-cinq minutes* », « *Aucune, plus de nouvelles* », « *pas de relation, aucune réponse à mes courriers, mes appels téléphoniques sont toujours mal accueillis, il y a un refus total de dialogue* », « *je n'ai plus de contacts, elle ne répond pas* », « *plus aucun contact* », « *après un an, ils ne voulaient plus du tout me voir* », « *aucune depuis un an et demi : pas de rencontre, pas d'appel, pas de courrier* », « *aucune* » (2). Dans 7 cas supplémentaires, le sujet n'a plus de contact avec l'enfant mais connaît l'avis de celui-ci : « *ils portent la colère de leur père : on acceptera de te voir que quand tu te remettras en question* », « *il a écrit : je ne veux jamais voir cette personne* », « *elles me haïssent, elles ne souhaitent plus me voir* », « *il ne dit presque rien au*

téléphone, j'entends sa mère à côté », « pratiquement aucune, au téléphone elle ne veut pas me parler, je ne sais pas la voir, quand on lui demande pourquoi elle n'aime pas son papa, elle répond : parce qu'il a un gros nez, parce qu'il a un gros ventre, ce qui est faux », « ils ont témoigné contre moi alors qu'auparavant, ils ne voulaient pas prendre parti ».

Dans 2 cas, il y a absence de contact entre le sujet et un de ses enfants, et restauration du contact avec l'autre enfant : *« à part l'aîné qui ne veut plus me voir, les trois autres se sont rapprochés de moi », « il y a absence totale de contact avec mon fils (...), avec ma fille, la relation de confiance est totalement restaurée ».*

Dans 2 cas, le lien avec l'enfant s'est reconstruit : *« après une longue période de totale rupture de lien et de rejet total, j'ai réussi petit à petit à reconstruire le lien avec mes enfants », « il me disait : t'es une méchante, tu ne m'aimes plus, t'es partie ; maintenant ça se passe bien, c'est résolu ».*

Dans les 4 cas restants, le sujet voit encore l'enfant (selon des fréquences différentes) : *« les premières fois, elle m'a dit qu'elle était malade, une autre fois elle dit qu'elle allait à la patinoire avec ses copines, ... « elle est toute joyeuse de me voir sauf devant sa mère. Par contre, il y a des mots, elle dit que je suis méchant, voleur, ... », « j'ai la garde ; la relation est très bonne ».*

Dans le cas restant, le sujet voit les enfants dans un espace-rencontre, mais ils refusent de lui parler et de la regarder.

Question 3.2. Quelle relation votre(vos) enfant(s) a-t-il(s) avec votre ex-partenaire ?

Dans 9 cas, le sujet pense que la relation entre son (ses) enfant(s) et son ex-partenaire sont bonnes : *« bonne », « je suppose bonne », « je pense qu'elles sont excellentes », « je crois que ma fille a une bonne relation avec sa mère », « je crois que la relation est bonne tant qu'il n'est pas question de parler de moi », « très bonne », « à mon avis, cela doit relativement bien se passer », « avec sa mère, mon fils s'est substitué à moi dans une position autoritaire (...), je crois que ça va, elle s'investit beaucoup, elle s'occupe beaucoup de ses enfants », « ils expriment le besoin de le voir, mais en ont souvent marre de l'entendre crier ».*

Dans 8 cas, le sujet ignore ce qu'il en est de la relation entre son enfant et l'autre parent : *« je ne sais pas », « avec leur mère, je ne sais pas », « je l'ignore », « aucune idée », « je n'en sais rien », « je n'en sais rien puisque ma femme refuse tout dialogue et qu'il me semble que mes enfants évitent d'en parler, ils me rapportent juste, concernant l'aîné, que ça ne va pas mieux », « je n'ai pas d'échos de relation catastrophique, je sais très peu de choses », « je ne sais rien d'eux ».*

Dans 3 cas, la relation est décrite comme fusionnelle : *« la relation entre mon fils et sa mère est symbiotique », « elles sont fusionnelles », « totale, même fusionnelle ».*

Dans 2 cas, le sujet décrit une relation d'emprise : *« ils sont sous l'emprise totale du père », « j'ignore le contenu de sa relation avec son père, mais vu de l'extérieur, elle semble totalement asservie et inconditionnelle à lui ».*

Les autres réponses sont : *« sa mère, bien qu'autoritaire, n'a pas beaucoup d'impact sur elle », « elle n'osait jamais montrer qu'elle avait de l'affection pour moi », « pour l'instant ils sont fort proches d'elle, et ça je pense que c'est parce qu'elle est rentrée en dépression », « avec son père, toujours fort calme ».*

Question 3.3. Le cas échéant, quelle relation votre enfant a-t-il avec ses beaux-parents (votre nouveau(elle) partenaire, et le(la) nouveau(elle) partenaire de l'autre parent) ?

Dans 9 cas, le sujet n'a pas d'information sur la relation entre son (ses) enfant(s) et le(la) nouveau(elle) partenaire de l'autre parent : *« je l'ignore », « vis-à-vis de son beau-père, je ne sais pas », « je ne peux pas savoir », « pour ce qui est des copains de mon ex, je n'en ai aucune idée », « je ne sais même pas si elle a un compagnon », « pour mon fils, je ne sais rien dire », « je ne sais rien de tout ça, ça ne m'intéresse pas du tout », « il paraît que ça se passe très bien mais je n'en sais rien ».*

Dans 6 cas, la question n'est pas applicable (pas de beaux-parents).

Dans 5 cas, les enfants du sujet n'ont jamais eu de contact avec le(la) nouveau(elle) partenaire du sujet : *« la justice a souhaité qu'elle n'ait pas de contact avec sa belle-mère », « ça fait un an que je suis avec ma nouvelle compagne, donc elle ne les a jamais vus », « ma fille ne connaît pas ma partenaire actuelle », « aucune ; mes enfants ne sont jamais venus à mon domicile actuel », « aucune ; ils ne connaissent pas mon compagnon ».*

Dans 2 cas, le sujet décrit une bonne relation entre son(s) enfant(s) et le nouveau partenaire du parent aliénant⁵⁰ : « elles y sont très, trop attachées », « les contacts semblent très bons entre elle et son beau-père ». Dans 1 cas supplémentaire, le commentaire concerne les deux beaux-parents : « nos enfants adorent ma nouvelle compagne et le nouveau mari de mon ex-femme, mais ces deux compagnons ont un comportement très respectueux et ne prennent pas la place des vrais parents ».

Dans 2 cas, le sujet estime que les relations entre l'enfant et le(la) nouveau(elle) partenaire du sujet ne sont pas bonnes⁵¹ : « dans les premiers mois, ils étaient presque amoureux de cette femme qui était l'inverse de leur mère, mais ça n'a pas duré, c'est vite devenu une sorcière », « ça n'allait pas ».

Les réponses restantes sont : « ma fille m'a une fois dit qu'elle ne m'aimait plus ; les petits m'ont expliqué qu'il leur arrivait parfois de dire papa au lieu de P... », « ma fille m'a dit une fois : il a dit qu'on devait jeter papa à la poubelle ».

Question 3.4. Quelle relation avez-vous actuellement avec votre ex-partenaire ?

Dans 16 cas, le sujet n'a plus aucun contact avec l'autre parent : « aucune » (4), « on ne se parle pas, je n'en ai pas », « plus de contact non plus », « de procédure en procédure uniquement », « aucune, uniquement par l'intermédiaire de mes avocats », « il y a absence totale de communication, le dialogue est totalement impossible, le point positif dans ce silence : plus d'agressivité directe pas toujours facile à gérer », « on ne se parle plus, je ne veux plus avoir de contacts en dehors d'un planning familial ; je ne veux plus la voir tant qu'elle ne reconnaît pas tout ce qu'elle a fait », « rien du tout », « c'est le néant, elle abuse de son statut de parent, principe pour refuser toute communication, et transformer tout événement à mes torts par le biais de son avocat », « elle refuse tout contact, nos seuls contacts se font indirectement dans des réunions avec psychiatre, entre avocats, etc. », « depuis trois ans et demi plus rien », « ça ne peut pas être pire, c'est la haine, on n'a des contacts que par avocat ». Dans 7 cas supplémentaires, le contact est ténu : « les fois où je l'ai eu au téléphone, il était agressif », « très mauvaise, elle est très agressive et frustrée », « il nous arrive d'avoir des conversations téléphoniques pour des choses pratiques, ça se passe diplomatiquement », « une fois j'ai été en contact avec elle, elle m'a dit : moi j'ai tourné la page ; je ne comprends pas comment un humain peut parler comme ça alors qu'il y a toute une vie, quatre enfants qui sont nés de ça et on tourne la page ? », « au téléphone, elle me demande toujours de l'argent évidemment, elle me dit que la petite ne veut pas me parler, puis elle dit bonsoir et elle raccroche », « très tendue », « nous avons de très mauvais contacts ».

Les réponses restantes sont : « il y a eu plainte pour attouchement, etc. », « le jour où une expertise a prouvé qu'elle n'avait rien à se reprocher, elle a complètement changé, est devenue toute gentille avec moi, mais sarcastiquement », « son père ne me supportait plus et le faisait ressentir au gamin ».

Question 3.5. S'il y a plusieurs enfants, réagissent-ils différemment ?

Dans 13 cas, le sujet perçoit une différence dans les réactions de ses enfants : « l'aînée est beaucoup plus enragée contre moi », « la plus âgée me ressemble fort et semble la plus mal à l'aise, la plus affectée, la plus jeune est intéressée et obtient tout de sa mère et de son beau-père », « au départ, c'est notre fille qui a conforté la position de son père en entraînant notre fils dans le rejet de sa mère ; plus nuancé notre fils a fini par adopter une position radicale de rejet », « les deux garçons ne se laissent pas influencer, la fille est du côté de sa mère », « il n'y avait que ma fille qui voulait un peu me parler, les autres préféraient jouer à l'ordinateur, on leur laissait le choix », « j'ai entendu l'aîné dire à sa sœur quand elle parlait au téléphone avec moi : on n'a plus besoin du vieux con ; sa sœur et le troisième semblent être gênés et regretter l'attitude de leur mère », « mon aînée vient toujours me voir », « l'aînée est adolescente et prend apparemment le plus de distance par rapport au conflit entre ses parents, la deuxième est toujours fort prisonnière de son conflit de loyauté envers sa mère, laquelle joue à fond dans ce registre », « les fils, je les vois pas », « c'est fort différent ; l'aîné est très timide et fort touché par ce qui arrive et veut me voir malgré tout ; ma fille a un caractère très dur et c'est oui ou non, pour l'instant, c'est non ; le petit, il répète le discours de la mère, que je ne l'aime plus, que je ne m'occupe plus de lui, que je suis pas son père, qu'il va changer de nom », « Oui, le fils (plus jeune) a fait part de son désir de me voir, la fille refuse en bloc », « en gros non, si ce n'est que mon fils m'a vu en cachette pendant deux

⁵⁰ Le sujet lui-même n'ayant pas de nouvelle partenaire.

⁵¹ Le parent aliénant n'ayant pas de nouveau(elle) partenaire.

ans (...); la relation entre mon fils et sa mère est moins fusionnelle », « oui, notre fils est plus sensible au fait que son papa se victimise beaucoup ;notre fille est moins »

Dans 4 cas, le sujet ne perçoit pas de différence dans les réactions des enfants : « non », « tous ne veulent pas me voir, ils disent tous que je suis insupportable, difficile à vivre, égoïste », « mon fils suit manifestement sa sœur, elle le domine », « non, ils sont sous une emprise totale au point de ne pas pouvoir dire "Je" mais toujours dire "Nous" ».

Dans 7 cas, la question n'est pas applicable (un seul enfant aliéné).

Dans 2 cas, le sujet ne dispose pas d'information sur le sujet : « je ne sais pas », « je n'en sais rien ».

Question 3.6. En général (dans la vie de tous les jours), quelle attitude adoptez-vous face au conflit ?

Dans 8 cas, le sujet passe par le compromis, la discussion : « je reconnais mes torts, je n'aime pas les disputes, donc je préfère faire des concessions », « je dialogue, je fais des concessions », « moi, j'ai horreur des conflits ; en tant qu'indépendant, il faut toujours arrondir les angles (...) il faut casser le moins de vaisselle possible », « j'essaie d'arranger », « à priori je recherche la négociation et éventuellement le compromis », « j'essaie de toujours discuter », « j'essaie d'éviter le conflit par la discussion mais sans le fuir », « j'évite de m'énerver et d'expliquer ce que je ressens, proposer des solutions si c'est possible ».

Dans 6 cas, le sujet agit de manière combative : « en général, je suis très batailleur, très tenace, je ne lâche pas le morceau si je suis convaincu d'avoir raison », « maintenant, je laisse moins faire qu'avant, c'est comme ça et pas autrement », « je suis intransigeant », « je me braque et défends mes principes ; si je m'estime victime, alors j'estime que je n'ai pas à céder », « auparavant je voulais toujours avoir raison », « je me bats constamment ».

Dans 4 cas, le sujet a recours à une fuite du conflit : « je prends mes distances », « moi, j'évite », « moi, tout conflit, je m'éloigne, je ne prends pas part », « moi, je fuis plutôt les conflits, je n'affronte pas ».

Dans 2 cas, la réponse est mitigée (reflète deux modes d'approches précédemment cités) : « ordinairement, j'essaie d'éviter les conflits, par négociations et m'entendre à l'amiable ; toutefois si l'autre partie refuse de discuter ou d'écouter, par mauvaise intention, je deviens très dominateur », « je suis conciliant, mais je peux être ferme aussi ».

Dans les autres cas, les réponses sont : « je ne suis pas cassé », « j'étais plutôt décidée (...) mais je n'ai jamais imposé mes idées », « sur le plan familial (...) j'ai une grosse difficulté à accepter le conflit, à savoir gérer le sentiment que toute solution que je pourrais proposer est source d'opposition ou de mise en échec », « je coupe les ponts, quand il y a un dialogue, ça peut bien se passer, ça ne m'intéresse pas de discuter avec un arnaqueur, je ne me laisse pas faire ». « si je me sens blessé ou victime, je me mets en colère, je ne suis pas accommodant », « d'abord, j'encaisse, je m'en prends plein la gueule (...) ensuite je digère, j'objective (...) enfin je rebondis », « lorsque quelqu'un me cherche conflit sans possibilité d'un dialogue, j'adopte une attitude lisse ».

Question 3.7. Quelle attitude adopte votre ex-partenaire face au conflit en général ?

Dans 3 cas, l'ex-partenaire est décrit comme prenant vivement part au conflit : « elle, elle confronte et elle attaque », « lui, il est fort soupe au lait, et réagit au quart de tour, il déteste être perdant », « lui, il monte ».

Dans 2 cas, le sujet répond par rapport au conflit existant entre son ex-partenaire et lui-même : « elle remplit tout l'espace et me culpabilise pour me mettre en position de faiblesse », « elle implique les enfants, abuse des procédures ».

Dans 3 cas, on retrouve l'idée d'imposer, de gagner : « c'est imposer, gagner ou perdre, il n'y a pas de compromis », « j'ai l'impression qu'elle envenime les choses et qu'elle essaie d'imposer sa volonté », « elle est obsédée par le besoin de gagner à tout prix, tout est rapport de force, tout désaccord sur le moindre sujet devient crise majeure ».

Dans 2 cas, l'ex-partenaire est vu comme attiré par les conflits : « elle, elle saute sur tous les problèmes », « elle ne déteste pas les conflits ; en tant qu'avocate, elle est toujours plongée dans les conflits ».

Dans les autres, les réponses sont variées : « il faut qu'elle se fasse passer pour la victime », « ça part un peu dans tous les sens, ce ne sont pas des arguments, mais plutôt des choses toutes faites prêtes à

l'emploi », « il se calle, il bloque », « elle a une attitude inhumaine, tout lui appartient, elle manque de respect », « il nie les conflits, schématiquement ou vous êtes d'accord avec lui ou vous avez tort », « il a une attitude provocatrice, très paranoïaque », « elle casse la relation ; elle a eu une amie, elles étaient inséparables, et du jour au lendemain elle a cassé la relation », « elle prend des aspects de conseillère conjugale douée en psycho », « elle aime diriger même si elle n'en a pas les capacités », « quand il n'y a pas de conflit, l'autre est gentil (...) ; une fois qu'elle est contrariée l'autre devient mauvais », « elle laisse décider son avocate », « elle est radicale, impulsive », « il va d'abord convaincre qu'il a raison, puis passer à la menace et la violence verbale », « il accuse, ne se considère jamais comme responsable ; aucun dialogue constructif n'est possible ; il crie, agresse ».

Question 3.8. Que pouvez-vous dire à propos de la personnalité de votre ex-partenaire ?

Il est difficile de dégager des groupements de réponses. Les réponses sont pour la plupart toutes dépréciatives mais singulières : *« parfois hystérique (...), débordée par l'émotion (...), mythomane », « il y a chez elle un énorme manque de confiance ... elle n'a aucun respect en elle », « machiste, égocentrique », « elle a des problèmes psychologiques profonds », « tombée dans la dépression nerveuse (...), étant d'une méchanceté sournoise », « femme frustrée par la vie, venant d'une famille dysfonctionnelle, bourrée de complexes », « écrasant, dictatorial », « beaucoup de souffrances non résolues », « très têtue, maniaque, persuasive », « quelqu'un d'entier, sans concessions, égocentree », « elle a toujours semblé être quelqu'un de fort », « revendicatif, combatif », « moi, je dis qu'elle est malade, ça frise la folie », « elle se plaint tout le temps (...) elle critique toujours mais n'apporte jamais de solution », « dominateur, têtue », « c'est une malade psychosomatique doublée d'une menteuse », « elle est extrêmement jalouse (...) c'est quelqu'un qui souffre, qui n'est pas sûre d'elle », « intelligente, séductrice, sans le moindre scrupule, manipulatrice », « cette femme était des plus aimables mais maintenant j'ignore ce qu'elle est », « timide, un fond relativement gentil, intelligente », « elle est hystérique, sans nuance, avec un QI moyen à faible », « c'est un pervers narcissique, anaclitique primaire », « C'est un manipulateur, et un homme particulièrement immature ».*

Question 4.1. Percevez-vous l'éducation que vous donnez comme différente que celle que donne l'autre parent ?

Dans 5 cas, l'éducation de l'autre parent est perçue par le sujet comme plus laxiste : *« oui, pour moi tel enfant devait rentrer à telle heure en fonction de l'âge, un enfant de dix ans ne traîne pas à dix heures du soir », « oui, elle était très permissive, les enfants faisaient tout ce qu'ils voulaient, moi j'avais des principes », « oh oui, il était plus cool », « ça c'est clair, moi je ne conçois pas qu'un gosse puisse faire tout et n'importe quoi », « oui (...) mon épouse avait tendance à être laxiste ».*

Dans 4 cas, le sujet perçoit l'autre parent comme autoritaire : *« c'était très différent, sa mère donne des ordres », « elle est gueulante, et ce n'est pas une manière d'éduquer les enfants », « oui ; lorsqu'un enfant est bien portant, je ne l'oblige pas à terminer son repas », « je suis quand même plus cool, je ne me fâche pas vite, elle, elle hurle extrêmement fort ».*

Dans 10 cas, le sujet perçoit une différence d'éducation (sans se centrer sur l'autorité) : *« c'est fort différent », « absolument, j'ai eu l'obsession de surveiller l'alimentation de ma fille, elle n'était pas d'accord », « tout à fait, pour ce qui est ouverture d'esprit, je suis orientée vers l'extérieur, lui, c'est le contraire », « l'éducation que j'ai tenté de donner consistait à être ouvert sur l'extérieur, sur différents modes de pensée, (...) ; l'éducation du père de nos enfants est très renfermée sur la cellule familiale, méfiante vis-à-vis de l'extérieur », « oui, très différente, elle était possessive et disait : mes enfants », « nous n'avons pas les mêmes valeurs éducatives, je les aide à réfléchir plutôt qu'à leur imposer », « j'ai toujours aimé comprendre le pourquoi des choses, y compris les interdictions ; j'aime intégrer les raisons objectives d'une règle de politesse parce que je pense qu'on la respecte mieux si on la comprend ; elle se sentait menacée par ces pourquoi », « bien sûr puisqu'ils n'allaient plus à l'école, ils ne faisaient plus de musique, plus rien, plus rien, tout était supprimé », « oui, en ce qui concerne les valeurs morales », « je suis beaucoup plus sereine et optimiste, ouverte au dialogue ».*

Dans 3 cas, le sujet juge ne pas pouvoir percevoir une différence d'éducation dans le sens où il n'a pas la possibilité d'éduquer ses enfants : *« je n'ai pas le droit encore d'éduquer mes fils », « la mère de ma fille s'est objectée à ma participation à l'éducation de notre fille », « je me suis totalement écartée de toute notion éducative, car je n'existe plus pour eux ».*

Dans 1 cas, le sujet ne perçoit pas de différence d'éducation : « oui, je ne suis pas elle, je ne suis pas une mère, ce que j'ai apporté à mes enfants est différent, on a toujours été sur la même longueur d'onde en matière d'éducation ».

Les réponses restantes sont : « actuellement, il me semble que je reste plus fidèle à ce que nous avons inculqué, étant ensemble, à nos enfants », « un peu », « elle est opposée à la création chez l'enfant de l'image de la famille ».

Question 4.2. Que pensez-vous des aptitudes parentales de l'autre parent ?

Dans 4 cas, le sujet perçoit les aptitudes parentales de l'autre parent comme bonnes : « c'est une très bonne mère », « c'est quelqu'un qui s'est énormément occupé de ses enfants », « je ne peux pas dire que ce soit une mauvaise mère, elle a les qualités d'une propre mère », « en gros, elles m'ont toujours semblé meilleures que la moyenne ».

Dans 4 cas, le sujet perçoit négativement les aptitudes parentales de l'autre parent : « il y a des choses qu'elle faisait qui à mon avis n'étaient pas intelligentes (...) ce n'est pas une mère ! », « c'est une mère possessive », « elle est pathologique, fusionnelle », « il interpelle notre fils au moindre conflit en le prenant à témoin ; j'ai l'impression que les rôles parent/enfant sont inversés ».

Dans 9 cas, le sujet perçoit positivement les aptitudes parentales de l'autre parent dans un domaine (qui est souvent le soin donné aux enfants), et négativement dans l'autre (qui est souvent psychologique) : « elles sont à peu près nulles, mes enfants n'ont pas faim et sont propres mais c'est tout », « elle s'occupe des enfants, elle n'est pas négligente ; elle est trop rigide, austère », « elles ne m'ont pas l'air catastrophiques à priori, elle est peut-être un peu trop mère poule », « les aptitudes matérielles : nourrir, habiller, loger, etc. sont excellentes, mais les aptitudes psychologiques sont mauvaises », « c'est le principe de l'enfant-roi, sinon je pense que c'est une bonne mère, parce qu'elle s'occupe vraiment bien d'eux », « ça pourrait être mieux à certains niveaux, il pourrait exiger plus », « certainement bonnes (...) ; elle n'a pas fait ce qu'il fallait pour qu'ils fassent de bonnes études », « je la crois bonne pédagogue, mais inapte à gérer les situations dans lesquelles l'affectif est en jeu », « c'est une bonne mère, les enfants sont prioritaires (...) par contre, tout ce qui est relationnel, affectif, là il y a un hic, elle aime bien serrer l'enfant, le jeu elle n'aime pas ». Dans 3 cas supplémentaires, le sujet estime que les aptitudes parentales de l'autre parent sont bonnes mais avec comme bémol les effets du PAS : « bonnes, sinon que le dénigrement qu'il opère depuis quatre ans sur les enfants est très grave pour les enfants, il n'en est sûrement pas conscient », « cela dépend des domaines ; côté éveil de la curiosité (...) pas de problèmes ; je ne peux cependant pas partager la position parentale de ce père qui estime que les enfants ont le droit – et doivent même – choisir un camp ; je ne peux pas non plus partager la position intolérante de ce père qui transmet que quiconque pense différemment de lui est un sale con », « à priori, elles sont bonnes, sauf quand elle est sous l'emprise du PAS ».

Dans 4 cas, le sujet se focalise uniquement sur le PAS : « c'est de la folie, démolir les enfants, ce n'est même pas une question ! », « elle s'est occupée de notre fille d'une façon égoïste jusqu'à ses dix-sept ans », « elle viole psychologiquement », « Un parent qui assassine psychologiquement l'autre parent et toute sa famille est un délinquant et une personne psychiatriquement perturbée ».

Dans les 2 cas restants, le sujet ne dispose pas d'informations : « je ne sais même pas dire s'il a des compétences, dans l'absolu je sais que ce n'est pas lui qui élève mes enfants, c'est sa compagne ou ses parents », « je suppose qu'elle s'en occupe bien, mais je ne sais pas voir ».

Question 4.3. À votre avis, quelles motivations se cachent derrière le dénigrement que vous inflige votre ex-partenaire ?

Dans 3 cas, le sujet attribue à l'autre parent une motivation de vengeance : « elle sait que ne pas voir ma fille, ça me fait très mal ; c'est une sorte de vengeance », « ce serait de l'ordre du revanchard », « subjectivement ou inconsciemment, je crois qu'elle se venge ».

Dans 3 cas, le sujet attribue à l'autre parent un désir de le récupérer : « c'était pour me récupérer », « elle était jalouse, elle est partie, elle pensait pouvoir revenir, elle voulait me récupérer », « il n'a pas accepté la rupture, il disait : si tu changes de comportement, je te pardonne, tu peux revenir et tu reverras tes enfants ».

Dans 1 cas, on retrouve la peur de perdre l'enfant : « elle a peur de ne pas être aimée par nos enfants ».

Dans 2 cas supplémentaires, le sujet attribue à l'autre parent une vengeance et une envie de le récupérer (ou du moins un sentiment amoureux persistant) : « il y a eu de sa part une vengeance

noire : *il ne m'aime plus, et bien son fils ne l'aimera pas (...) il y avait un besoin d'exister pour moi parce que tant que je pensais à mon fils, je pensais à elle* », « *elle pensait que j'allais revenir, elle a toujours voulu que je revienne (...) on peut y voir aussi une vengeance* ».

Dans 1 cas supplémentaire, le sujet attribue à l'autre parent un désir de le récupérer et une peur de perdre l'enfant : « *elle a sûrement eu peur de perdre l'enfant. (...) elle ne trouvait pas le moyen de me conserver* ».

Dans 1 cas, la motivation est du domaine de la justification, de la déculpabilisation : « *un manque de confiance, un esprit de rivalité, un besoin de se justifier du divorce, de se déculpabiliser* ».

Dans 1 cas supplémentaire, le sujet se réfère à un désir de son ex-partenaire de se déculpabiliser et de le récupérer : « *pour me faire mal et pour prouver que lui n'a absolument rien fait du tout ; pour me récupérer à la maison* ».

Dans 4 cas, le sujet estime que l'autre parent désirait posséder les enfants : « *elle veut tout, les enfants, et ne pas les partager* », « *un besoin de posséder les enfants* », « *parvenir à son but : avoir un enfant pour elle toute seule* », « *elle me déteste, elle voudrait bien m'éliminer de sa vie et en même temps de celle des enfants* ».

Dans 1 cas, le sujet relate une motivation de punition et de destruction : « *il veut à tout prix me couler, me détruire (...) me punir* ». Dans 1 cas supplémentaire, on retrouve la motivation de punition alliée à une rivalité vis-à-vis de la nouvelle compagne du sujet : « *tout simplement me punir (...) de plus elle voyait une rivale en ma nouvelle conjointe, elle avait peur que ma nouvelle conjointe devienne une mère pour sa fille* ».

Dans les autres cas, les motivations invoquées sont : « *elle m'en veut de l'avoir remerciée* », « *le simple fait de ne plus me rencontrer lors des échanges d'enfant* », « *il a refusé l'échec de notre couple* », « *la haine du fait que je l'ai quittée, c'était une injure pour elle* », « *Je crois qu'elle n'a rien à me reprocher et sa famille l'a beaucoup blâmée pour ce qu'elle me fait* », « *la jalousie, la colère d'avoir été mise en question et rejetée comme compagne* », « *la souffrance, le fait de vivre beaucoup moins confortablement et l'incapacité à se remettre en question* ».

Question 4.4. Votre ex-partenaire a-t-il(elle) forcé vos amis communs à choisir ?

Dans 12 cas, l'autre parent a également effectué un dénigrement auprès des amis communs : « *oui* », « *oui, totalement* », « *sans aucun doute, elle a très bien réussi, elle a même obtenu de faux témoignages* », « *il y a eu des amis que je n'ai plus vu parce qu'il y a eu la séparation, il a fait faire des témoignages par les voisins comme quoi je battais les petits* », « *oui, j'ai perdu beaucoup d'amis* », « *évidemment, c'était une stratégie de poser les amis mais aussi ma propre famille en juge* », « *tout à fait, c'est une de sa manipulation centrale, c'est de récupérer toutes les personnes qui étaient de mon entourage : ma meilleure amie, mon père, etc.* », « *ah oui, elle est allée voir tout le monde pour leur dire que j'étais un monstre* », « *elle a téléphoné à tout le monde* », « *oui ; il y en a qui ne préféreraient pas choisir et elle leur a dit : si vous l'acceptez, je ne vous vois plus* », « *oui, on peut même mettre la famille dedans ; elle a un pouvoir de persuasion incroyable, elle a raconté toutes sortes de choses à tout le monde ; elle a même tenu ce discours à mes parents : que j'étais un monstre ; si les gens refusaient d'y croire, c'était le rejet total* », « *oui, en leur demandant des témoignages en sa faveur* ». Dans 1 cas supplémentaire, l'autre parent n'a pas exercé d'influence, mais a adopté une attitude radicale : « *elle ne les a pas forcé mais a coupé les ponts avec les personnes qui n'étaient pas totalement d'accord avec elle, ou qui gardaient contact avec moi* ».

Dans 6 cas, le sujet précise que le couple n'avait pas beaucoup d'amis communs au départ : « *nous n'avions pas d'amis communs, ses amis étaient les nôtres, mes amis étaient indignes d'être côtoyés* », « *durant notre vie commune, mon ex ne m'a présenté personne comme ami ; je lui ai présenté mes amis qu'il a peu à peu dénigrés* », « *on n'a pas d'amis communs ; mais si jamais un de ses amis continue à me fréquenter, elle l'élimine carrément* », « *on avait très peu d'amis extérieurs, on était très famille* », « *on n'avait pas tellement d'amis communs, ses amis à elle ont tous écrit en disant que j'étais violent* », « *nos amis communs étaient peu nombreux car il était odieux avec tout le monde* ».

Dans les autres cas, les réponses sont : « *ce sont plutôt les amis communs qui ont eu à se situer* », « *non, ils m'ont choisi vu mon innocence complète dans cette histoire* », « *je ne sais pas, nous ne parlions pas d'elle, avec mes amis* », « *elle n'en a pas eu besoin, je n'avais que ses amis comme relations ; m'étant rapproché de son frère, il a été contraint par ses parents à choisir* », « *je me suis posé la question, il y a des gens que je n'ai plus vus, mais je n'ai pas de preuve formelle* », « *aucune idée, par contre, tous savaient les accusations qu'elle me portait* », « *elle a essayé de se justifier par tous les moyens, mais pas les influencer* ».

Question 4.5. Sentez-vous que le dénigrement s'est déroulé de manière progressive ou brusquement ?

Dans 10 cas, le dénigrement a été progressif : « *progressivement* » (3), « *progressive* », « *progressivement, elle essayait un truc, ça ne marchait pas, puis un autre, toujours plus* », « *c'est une érosion* », « *progressivement, elle s'est objectée à toutes mes visions* », « *dès l'intention annoncée de me remarier, il y a eu de sa part des démarches progressives pour me discréditer* », « *progressivement, dès le début quand même* ».

Dans 10 cas, le dénigrement a été brusque : « *brusquement, j'ai demandé une garde partagée et son revenu en était trop affecté* », « *brusquement, lorsqu'il a compris que je risquais de partir* », « *du jour au lendemain* », « *ça a été pratiquement du jour au lendemain* », « *directement* », « *brusquement, quand j'ai demandé la garde d'un week-end* », « *le jour où la pédopsychiatre l'a accusée d'être responsable de la crise (...) cela a été une charge au bulldozer et c'est à ce moment que mes enfants se sont mis à me rejeter totalement* », « *la situation était tellement sombre depuis le départ que quelque chose de mauvais pouvait arriver à tout moment, c'était évident* », « *très vite, et intensément* », « *brusquement (...) après qu'il ait fait une tentative de suicide devant les enfants* ».

Dans 6 cas, le dénigrement était déjà antérieur à la séparation : « *c'était déjà avant que je ne parte, c'était antécédent, ma fille m'a une fois dit : qu'est-ce que tu attends pour partir ?* », « *pendant notre vie commune, il y avait déjà dénigrement* », « *il a toujours été présent* », « *elle m'a toujours dénigré, et a toujours dénigré ma famille, elle m'a toujours considéré comme inférieur, elle méprise les gens de la campagne, les paysans* », « *il était pendant la vie commune, mais il n'y avait pas la brutalité d'après la séparation* », « *il a toujours existé, même avant la séparation* ».

Question 4.6. Face au dénigrement, comment avez-vous réagi au départ ?

Dans 9 cas, le sujet a répondu par l'action : « *je me suis fâché* », « *je me suis fâché et j'ai lutté sur tous les fronts* », « *au départ, j'ai mal réagi, je l'empoignais, je l'ai déjà giflé* », « *quand j'ai compris qu'elle leur avait dit que j'étais mort, je suis venu physiquement, je suis venu à la maison, pour les voir eux ; au début j'essayais d'argumenter, je niais, j'essayais de la raisonner, je n'avais vraiment rien compris* », « *je me disputais avec elle* », « *la première fois, j'ai été chez les flics ; j'ai été trouver son avocat pour essayer de lui faire comprendre que ce qu'elle faisait ce n'était pas très intelligent* », « *prouver ma bonne foi par ma manière d'agir avec ma fille face à tout mon environnement* », « *je me suis adressée aux pédopsychiatres et aux assistantes sociales des institutions officielles, puis j'ai saisi le juge pour enfant* », « *j'ai argumenté et pris des informations auprès d'amis* ».

Dans 2 cas, le sujet s'est orienté vers une prise en charge : « *j'ai suivi une thérapie et du coaching* », « *j'ai essayé une convention à l'amiable en présence de son frère pour aborder tous les sujets, puis j'ai demandé un soutien psychologique systémique mais elle a toujours refusé* ».

Dans 5 cas, le sujet est resté impuissant : « *j'étais très mal, je ne comprenais pas* », « *très mal, j'aurais pu aller jusqu'au meurtre, mais je n'ai rien fait* », « *j'ai été sidéré, je suis resté sans mot* », « *qu'est-ce que vous vouliez que je fasse ?* », « *j'ai paniqué, culpabilisé : qu'est-ce que j'avais bien pu leur faire ?* »

Dans 5 cas, le sujet a pensé que la situation se résorberait d'elle-même : « *j'ai cru qu'elle allait se calmer, changer* », « *au départ je me suis dit que les juges allaient faire leur travail et que ça allait s'arranger* », « *j'ai laissé faire, je me suis dit que c'était l'âge* », « *j'ai pensé que ça allait s'arranger, je n'ai jamais pensé que le conflit allait dégénérer à ce point* », « *j'ai été assez con pour me dire que ça lui passerait* ».

Les réponses restantes sont : « *j'ai écrit une chanson* », « *je m'en fichais, je faisais ce que j'avais envie de faire pour être bien* », « *patiente au début, jusqu'à finalement craquer et me mettre en défaut* », « *au début, je protégeais l'image de leur mère auprès des enfants ; petit à petit j'ai été confronté à devoir me défendre en restaurant certaines vérités pour que ma propre image ne soit pas détruite* », « *je me suis demandé si je n'étais pas le fou qu'elle me décrivait* », « *Je me taisais pour éviter d'envenimer les conflits* ».

Question 4.7. Et comment réagissez-vous maintenant ?

Dans 8 cas, le sujet reste impuissant : « *maintenant je me rends compte qu'il n'y a pas grand-chose à faire* », « *je me suis résigné* », « *je suis fatigué, elle a réussi à avoir sa fille pour elle toute seule* », « *je ne réagis plus, j'ai une relation à protéger, celle avec l'aînée* », « *j'en souffre, c'est tout !* »,

« je ne réagis pas, j'attends que mon avocat me gagne quelques droits d'accès », « je suis épuisé, dégoûté par les procédures qui n'ont fait qu'accentuer le conflit, nous ruiner, et surtout détruire nos enfants », « je ne réagis plus, j'ai dû faire mon deuil, il faut que je les oublie, j'ai dû tuer mes enfants dans mon esprit, sinon je passerais à l'acte ».

Dans 7 cas, le sujet est actif : « j'essaie de garder la tête haute en essayant de les persuader de mon amour », « la découverte du PAS (...) a changé ma vie ; (...) j'ai cherché des solutions : comment recréer le lien affectif avec mes enfants ? », « maintenant, elle dit ce qu'elle veut, la seule chose qui compte, c'est de passer du temps avec mes enfants », « j'ai trouvé sa trace sur internet, et je lui ai posé des questions, c'est là que j'ai su qu'elle avait changé de nom, et changé le nom de mon fils », « j'exprime ça par écrit, il faut qu'ils sachent que la porte est ouverte », « je continue l'argumentation et la prise d'informations chez des amis », « j'ai formé une association ».

Dans 2 cas, la question n'est pas applicable (la situation est résolue).

Les réponses restantes sont : « j'aimerais avoir une bonne communication avec mon enfant », « il est possible que j'écrive un livre bientôt », « je m'en fous moi », « avec prudence, il n'y a pas de contact », « j'essaie toujours de ne rien dire sur leur mère mais ce n'est pas évident vu les nombreux commentaires que les enfants me font et les questionnements, voire les interprétations », « je suis en train de perdre mon temps à des conneries », « tant que je ne peux pas avoir une communication normale avec elle, je ne veux pas de contact, sinon ça ne sert à rien », « d'une manière lisse, j'ai également fait un gros travail sur moi, j'ai appris à relativiser, à retrouver confiance en moi », « parfois je dis ce que je pense, et parfois, je ne dis rien car souvent, ça ne sert à rien ».

Question 4.8. Hormis l'influence qu'exercerait votre ex-partenaire sur vos enfants, pensez-vous que d'autres facteurs ont favorisé le dénigrement ?

Dans 6 cas, l'entourage est vu par le sujet comme un facteur additionnel : « la manipulation des grands-parents maternels », « l'entourage des enfants a beaucoup d'influence », « le beau-père », « le fait d'être entourée d'amies qui ont toutes essayé des échecs maritaux », « tout son entourage », « d'autres personnes de l'entourage maternel ». Dans 1 cas supplémentaire, le sujet vise l'entourage et le psychologue : « la petite a été chez le psychologue, elle se plaignait de moi, et le psychologue a pris systématiquement ce qu'elle a dit pour argent comptant ; tout l'entourage aussi a joué un rôle ». Dans 1 cas supplémentaire, le sujet invoque l'entourage et la préférence initiale de l'enfant pour l'autre parent : « la mère de mon ex-femme et l'affinité naturelle de ma fille pour sa mère ». Dans 1 cas supplémentaire, le sujet se réfère à l'entourage et à la justice : « il y a les beaux-parents, il y a la justice ». Dans 1 cas supplémentaire, le sujet cite comme facteur l'entourage, l'influence de la fille aînée et un événement particulier : « son père est en parfait accord avec lui dans sa lutte contre moi (...); ma fille aînée a autorité sur les deux autres (...); il y a eu la tentative de suicide qui lui a permis de se poser en victime ».

Dans 7 cas, le sujet ne voit pas d'autre facteur : « non » (3), « non (...) il lui fallait se venger », « pour moi non », « non je n'en vois pas », « non, sinon le sexe et la drogue ».

Dans 2 cas, le sujet invoque le manque de ressources financières : « papa ne veut pas me payer un go pass, quand tu m'en payeras, je pourrai venir te voir », « comme il avait plus de moyens financiers que moi, il pouvait l'acheter ».

Les réponses restantes sont : « le non respect des droits de visite », « peut-être mais c'est subjectif, ma façon de fonctionner dans la vie, mes valeurs, ma personnalité, ne peuvent pas plaire à tout le monde », « la distance », « le fait que j'ai fait beaucoup de concession jusqu'au jour où je n'ai plus voulu en faire, sur certains points, je ne veux pas céder », « on peut toujours faire appel à des facteurs psychologiques, mais qui ne sont pas importants vis-à-vis de cette manipulation », « je ne sais pas ». « j'ai parlé aux professeurs, au PMS, mais ils ne m'informaient plus des réunions, j'ai du me battre pour pouvoir mettre ma signature dans les bulletins ».

Question 4.9. Pensez-vous avoir joué un rôle indirect dans l'apparition du phénomène ?

Dans 6 cas, le sujet pense ne pas avoir joué de rôle dans l'apparition du phénomène : « non », « absolument pas, il s'agit de son projet entier », « non, j'ai toujours gardé mon sang froid », « honnêtement non », « non, puisque je l'avais très peu ».

Dans 3 cas, le sujet donne un rôle à ses paroles : « on n'est pas toujours maître de ses paroles et de ses actes », « quand on a des paroles assassines, il n'y a rien à faire, on ne récolte que ça », « je suppose avoir été maladroite lorsque j'ai annoncé à mon mari que je le quittais ».

Dans 3 cas, le sujet a maintenu sa position : « oui, sans doute, puisque je ne lâchais pas prise », « plus je voulais avoir raison, plus elle devenait en colère ou parano ; tant qu'il y a un combat de raisonnements, on n'avance pas », « oui, très clairement, j'ai aggravé la situation en essayant de les voir par tous les moyens ; en argumentant, j'ai aussi aggravé le processus ».

Les autres réponses sont singulières mais sont pour la plupart affirmatives (le sujet reconnaît avoir joué un rôle) : « Je me suis inscrite sur un site internet, mon fils l'a vu, mon mari a imprimé les messages que j'avais écrit », « tout était bon, dès l'instant où vous avez envie de trouver quelque chose... », « absolument, je vivais et continue à vivre ma vie à ma façon », « oui, lorsque j'ai perdu pied face à cet acharnement à me casser », « oui à partir du moment où je me mets en dispute avec sa maman, ma fille me rejette parce qu'elle voit pleurer sa mère », « je peux pas imaginer que je n'ai pas joué de rôle, on ne peut pas ne pas communiquer dirait Watzlawick, en m'opposant à quelque chose, ça a pu déclencher quelque chose », « oui par de nombreuses maladresses, mon fils était tellement contre moi qu'un week-end, je lui ai donné une claque, elle en a profité pour déposer plainte et ne plus jamais me présenter l'enfant », « je n'ai pas assez foncé, j'ai été trop passif », « peut-être ai-je endossé trop facilement la peau du méchant en me montrant parfois trop sévère avec les enfants », « oui, avoir accepté de faire un enfant avec une femme déjà divorcée ; vouloir aimer ma fille et m'en occuper », « oui, le fait de continuer les procès ; je leur ai dit : ou bien vous croyez que ce que je dis est vrai, ou bien il ne faut pas qu'on se voit », « je ne sais pas », « oui, dans le sens où mes enfants m'idéalisaient ; lorsque j'ai voulu la séparation, ils n'ont pas compris ».

Question 4.10. Vous est-il arrivé de remettre en question vos qualités (sentiments négatifs et doutes) sous l'effet du dénigrement de l'autre parent ?

Dans 12 cas, le sujet s'est questionné ou a douté de lui-même : « oui », « j'ai culpabilisé et je me suis dit : qu'est-ce que j'ai fait pour en arriver là ? », « je me disais : est-ce que j'ai eu raison de partir ? », « bien sûr, quand on perd ses enfants de cette façon, on doute de tout », « bien sûr, quasi constamment à une certaine époque », « oui, surtout pendant la vie en commun », « tout le temps, j'ai cherché ce que j'aurais fait qui aurait choqué ou qui n'aurait pas été accepté », « absolument, au début je me suis demandé ce que j'avais bien pu faire pour recevoir ces accusations », « je me suis dit : qu'est-ce que j'ai fait de mal pour qu'il soit comme ça avec moi ? », « je me suis demandé si ce n'était pas moi qui était fou », « bien sûr je culpabilise, vous imaginez une mère à qui on retire ses enfants passe forcément pour une mauvaise mère », « j'ai eu un sentiment intense de culpabilité, en ayant l'impression d'être une mauvaise mère ».

Dans 5 cas, le sujet s'est déprécié : « au début, je me suis demandé si je n'étais pas effectivement d'un égoïsme crasse », « c'est le moteur de la violence conjugale, c'est appauvrir les ressources de la personne ; j'ai pensé que j'étais tout à fait nulle », « je me disais qu'il y avait des choses qui n'allaient pas chez moi », « j'ai cru que j'étais réellement mauvais », « je me suis dit : je suis une mauvaise mère, je ne sais pas l'élever ».

Dans 2 cas, le sujet s'est remis en question de façon constructive : « je me suis questionné sur ma façon d'être avec mes fils et, comme tout parent, je fais des erreurs que je corrige », « bien sûr, j'ai eu une remise en question, et ça m'a permis de me positionner ».

Dans 7 cas, le sujet n'a pas douté de lui-même : « si on commence à douter, c'est une catastrophe, je suis assez sûr de moi », « non, mais de m'apercevoir que le système de protection de l'enfance ne réagisse pas, oui », « moralement, je n'ai pas à rougir de ce que j'ai fait », « non, puisque ce qu'elle me reprochait, en faire trop pour les enfants, c'était absurde », « pas du tout, je n'ai rien à me reprocher, je suis très flexible », « non, je n'ai pas de problèmes ; pour être persuadé de ce qu'elle dit, il faudrait qu'elle arrive à descendre ma paternité ».

Question 4.11. Jusqu'à quel point la perte de votre(vos) enfant(s) a-t-elle affecté votre style de vie ?

Dans 8 cas, les conséquences sur le sujet sont d'ordre psychologique : « j'ai eu beaucoup de peine, j'ai eu un vécu d'injustice », « je fais une forte dépression », « je rumine et me désespère en permanence, je déprime », « ça a sapé mon moral, quelque chose de terrible (...), j'ai commencé par faire une grosse dépression, maintenant, je m'y fais mais il y a quelque chose de cassé », « un jour j'ai failli me jeter », « j'ai fait une dépression, il y a des moments où je pleure, j'ai des moments de découragements », « le problème est d'ordre émotif, je suis bouleversé par cette situation », « j'ai perdu totalement confiance en moi », « j'ai vécu une destruction du bonheur, un anéantissement moral ».

Dans 3 cas, les conséquences sur le sujet d'ordre relationnel : « quand on rentre chez soi et qu'on est seul, on ne peut pas commencer à discuter avec les murs », « je n'ai pas trouvé ni cherché de partenaire stable par la suite, j'ai pas cherché à refaire ma vie », « une vie de couple, il ne faut plus m'en parler (...) mon ex-femme a tué ça en moi ».

Dans 2 cas, les conséquences sur le sujet sont d'ordre professionnel : « le boulot passe au second plan », « pendant neuf ans, j'ai été devant plusieurs juridictions (...), toutes ces absences ne permettent pas une performance professionnelle, donc ça fait neuf ans que je suis au chômage ».

Dans 1 cas, les conséquences sont financières : « du point de vue financier, ça a été une catastrophe ».

Dans 9 cas supplémentaires, le sujet invoque deux ou trois conséquences précédemment citées (psychologiques, relationnelles, professionnelles, financières) : « ça m'a foutu en l'air à tous les niveaux, j'étais incapable de travailler, je stressais avant les visites, et je me mettais en danger financièrement et affectivement », « je suis ruiné psychologiquement et je perds ma concentration au travail », « côté finances, ça a été très périlleux (...) c'est surtout le moral et l'état psychologique qui en a pris un sérieux coup pendant de nombreuses années », « pour moi, ma vie est détruite sur le plan professionnel, sur le plan financier, sur le plan familial », « je suis détruit totalement sur le plan moral, et il y a eu des conséquences financières », « j'étais tellement mal en point que pendant un an je n'allais même plus au centre ; avec ma compagne on s'est séparé à cause de ça, c'était invivable pour elle ; à mon boulot, ça a périclité », « ça m'a fait arrêter ma carrière scientifique, j'ai démissionné de mon travail ; j'ai perdu de l'argent dans les avocats (...) je suis toujours endetté », « le divorce a été une ruine financière ; j'ai échoué ma carrière professionnelle ; j'ai difficile à avoir une vie sociale normale ; et j'ai une tendance à la dépression et aux crises d'angoisse récurrentes ».

Les 3 réponses restantes sont : « ça est devenu l'unique objectif de ma vie », « elle a changé totalement ne fut-ce que pour des raisons pratiques ; mes voyages actuels posent des problèmes pratiques quasi insurmontables », « je ne les ai pas perdu, heureusement ! ».

Question 4.12. Comment avez-vous fait face à cette situation douloureuse ?

Dans 3 cas, le sujet s'est entouré socialement : « j'ai commencé à rencontrer d'autres pères », « je me suis rapproché d'autres parents vivant la même situation », « être en rapport avec des gens ».

Dans 4 cas, le sujet s'est appuyé sur son entourage et a continué et a maintenu des activités plaisantes : « j'ai des copains, j'ai rencontré une petite amie, qui m'ont permis de relativiser, j'avais de la lecture, j'allais au cinéma, etc. », « grâce au renforcement des liens familiaux et de l'entourage (...) et au sport », « j'avais une amie qui m'a soutenue après les séances au tribunal ; j'ai fait l'école d'hôtellerie, c'était mon grand rêve ».

Dans 1 cas, le sujet a consulté un psychologue : « la psychothérapie m'a beaucoup fait de bien ».

Dans 2 cas supplémentaires, le sujet a bénéficié d'un soutien social, et consulte un psychologue : « c'est grâce à deux amis, qui pendant deux mois m'ont téléphoné tous les jours ; je vais chez un psychologue chez qui j'ai un grand soutien », « j'ai appelé des amis à l'aide pour ne jamais rester seule ; je me suis fait soutenir pendant trois ans par un psychanalyste ; et je suis retournée à l'université pour compléter mes études ».

Dans 2 cas, le sujet s'est appuyé sur la relation restante avec l'enfant non aliéné : « ayant une deuxième fille avec qui la relation est agréable, ça a permis de surmonter le coup », « le fait que j'ai réussi à maintenir le contact avec mes fils ».

Dans les autres cas, les réponses sont : « peut-être par la force des choses ; j'avais une situation en face de moi, et il fallait bien surmonter ce problème-là », « il fallait un moral d'acier, j'ai rejeté la souffrance que les autres m'envoyaient », « j'ai vécu au jour le jour, j'ai un métier », « j'ai gardé beaucoup de concentration vers mon fils, ma conjointe et mon travail », « je subis tout simplement, j'endure jour après jour », « je me concentre quelques minutes par jour sur du positif », « j'ai pris des antidépresseurs », « l'action est une thérapie : je me suis impliqué dans les mouvements (...), dans des actions pratiques pour améliorer le contact », « la compréhension du phénomène m'a aidé », « je travaille beaucoup pour ne pas y penser », « j'éduque dans un domaine sportif d'autres enfants », « je me demande comment j'ai résisté à ça, je n'en sais trop rien », « la patience », « je n'ai pas besoin de réagir ; mes enfants savent que je les aime, et c'est réciproque ».

Question 4.13. Si vous en aviez la possibilité, que feriez-vous différemment ?

Dans 2 cas, le sujet regrette d'avoir des enfants : « *le fameux soir où j'ai couché avec elle, je ne le ferais pas ; j'aurais préféré qu'il n'y ait pas d'enfant dans des circonstances pareilles* », « *ne plus faire d'enfant* ».

Dans 2 cas, le sujet n'aurait pas épousé l'autre parent : « *il aurait été préférable et plus prudent de vivre en concubinage quelques années pour analyser la situation* », « *je n'aurais pas épousé une femme parce qu'elle est enceinte* ».

Dans 3 cas, le sujet pense à une action immédiate : « *réagir immédiatement* », « *demandeur un droit de visite immédiatement après la séparation* », « *dès le départ, j'aurais demandé au tribunal un document attestant des dates de garde* ».

Dans 2 cas, le sujet demanderait une aide psychologique : « *je demanderais l'aide d'un pédopsychiatre et d'un thérapeute familial* », « *j'aurais aussi demandé un accompagnement psychologique de post-couple, parce que c'est très dur, je me suis mis à sa place après* ».

Toutes les autres réponses sont variées : « *je ne me laisse plus imbiber par l'émotion négative qu'elle me transmet* », « *je partirais avec les enfants, si j'avais su que ça se passerait comme ça* », « *la journée où elle est sortie de ma vie, je ne l'aurais pas laissé partir avec mes fils et j'aurais couru enregistrer une garde légale à la cour* », « *dès que ça n'allait pas, j'aurais dû arrêter, me séparer, je ne serais pas avec quatre enfants séparés, mais un seul* », « *peut-être abandonner tout de suite pour éviter les dégâts qu'engendrent les longues procédures et qui obligent l'enfant à faire un choix du bon parent* », « *on devrait partir sur une garde alternée* », « *je pense que je mettrais encore plus d'énergie pour trouver une solution à l'amiable* », « *je ne sais pas, le problème est que je n'ai vraiment aucune idée de ce qui a pu la motiver* », « *je ne sais pas, je ne saurais pas dire* », « *j'ai beaucoup tourné en rond jusqu'à ce que je découvre les théories sur le PAS* », « *je n'aurais pas voulu les voir à tout prix, même en cachette, et surtout je n'aurais pas argumenté, parlé avec elle ; j'aurais fait appliquer très vite des grosses sanctions ; si j'avais su, j'aurais filmé les bons moments passés avec mon plus jeune fils, or, je n'ai que des photos* », « *je pense que le contact entre ma nouvelle compagne et mes enfants, c'était une erreur* », « *c'est difficile à dire, au niveau de la présence, j'essayerais d'être plus souvent présent, d'un autre côté, si on est plus présent, on gagne moins d'argent* », « *j'essayerais de laisser les enfants choisir encore plus tôt pour ne pas les impliquer dans cette guerre* », « *je ne peux pas tout et je ne suis pas la seule actrice dans cette histoire familiale* », « *je n'aurais pas eu d'attentes judiciaires mais je serais intervenu auprès des enfants, voire j'aurais fait un contre-rapt (...) afin de pouvoir discuter* », « *j'aurais cherché une protection pour les enfants* », « *ne plus faire de concessions inutiles* ».

Question 4.14. Comment tentez-vous de rétablir le contact ?

Dans 12 cas, le sujet tente de contacter l'enfant par l'un ou l'autre moyen (courrier, courriel, téléphone, cadeaux, rencontre) : « *je téléphone, je laisse des messages* », « *par téléphone, ma fille me raccroche au nez ; j'envoie des courriels sans réponses* », « *par téléphone et par courrier* », « *j'ai abandonné l'idée du courrier et des cadeaux parce que ça n'arrivait pas, ou c'était dénigré ; j'essaie de téléphoner mais c'est limité* », « *je lui fais des cadeaux à son anniversaire, je lui prête des CD via ma fille aînée* », « *maintenant j'évite de téléphoner, car si la petite voit ça, je ne suis pas sûr que ce soit une bonne chose ; j'envoie des petits courriers pour la petite, en espérant qu'elle les reçoive, et pour ne plus qu'on me dise : on a rien reçu, j'envoie des courriers recommandés* », « *je leur écris de temps à autre ; j'envoie des cartes postales à leur anniversaire, aux fêtes ou quand je suis à l'étranger ; je ne sais pas s'ils me lisent* », « *j'ai été discuter avec sa mère* », « *j'ai demandé à les voir dans un espace-rencontre* », « *j'essaie d'établir des contacts personnels via internet, en étant présent lors des festivités publiques, ...* », « *Je les vois dans un espace-rencontre mais ils refusent de me parler et de me regarder (...); je mets le parfum que mes enfants adoraient* ».

Dans 6 cas, le sujet ne tente pas de rétablir le contact : « *je ne tente rien, il a gagné, il n'y a plus rien à tenter* », « *je n'essaie pas de rétablir le contact, il y aurait trop de blessures à ré-ouvrir* », « *après deux trois contacts téléphoniques et une lettre envoyée à mon fils, je n'essaie même plus* », « *je ne le tente pas* », « *aucunement* », « *en prenant mes distances, en arrêtant la procédure, maintenant la grande est majeure* ».

Dans les cas restants, les réponses sont : « *depuis un an, il n'y a rien officiellement* », « *en mettant la main dans ma poche et en payant, avocats, pension, frais de cours, etc.* », « *je ne sais rien faire, je vais peut-être faire mon deuil* », « *ils sont les bienvenus, mais ça leur est interdit* », « *d'abord, j'ai appris la langue ; ensuite j'ai fait la navette entre les deux pays* », « *ils sont devenus grands ; le petit ça c'est un* ».

cas à part, quand il dit que je ne me suis jamais occupé de lui, il a raison », « je ne savais pas lui écrire puisqu'il ne savait pas lire », « j'ai toujours le contact », « j'ai l'impression que je n'y arriverai jamais ».

Question 4.15. Selon vous, qu'est-ce qui augmenterait la possibilité de rétablir le contact ?

Dans 11 cas, le sujet invoque une intervention extérieure : *« il y a un cadre juridique minimum, il faut des gardes-fou pour protéger les gens contre eux-mêmes », « il faudrait un changement total de tout : au niveau de la police, ils devraient être plus impliqués ; au niveau de la justice, il faudrait des décisions plus contraignantes qu'actuellement », « le moyen facile serait que le juge admette à ma fille son erreur », « que la justice rappelle ma femme à l'ordre », « l'implication des autorités pour dire aux enfants : votre papa est un bon papa », « passer par la justice et la police, mais bon, je ne voulais pas qu'on aille rechercher mon fils entre deux gendarmes », « sans intervention extérieure, c'est pas possible », « une autorité, et une aide », « une action contraignante de la part de la justice », « que le système judiciaire belge condamne les mères dont les agissements mènent à l'aliénation », « une intervention en justice, une thérapie pour la mère, et une prise en charge par un psy pour renouer le contact père-enfants », « la condamnation du père pour délinquance parentale et l'intervention d'un tiers compétent ».*

Dans 4 cas, le sujet ne voit que l'éloignement de l'enfant vis-à-vis de l'autre parent : *« il faudrait que je l'aie pendant une période relativement longue, pour qu'elle se pose des questions », « l'éloignement de leur père et la possibilité de leur parler sans aucune présence », « il faudrait éloigner ma fille du milieu maternel », « son retour en Belgique ».*

Dans les autres cas, les réponses sont : *« le fait que je dise que la porte est ouverte, je pense que ça peut aider, je suis peut-être naïve », « un psychologue devrait être présent lors de nos rencontres », « continuer de me battre », « plus rien ; je préfère ne pas les prendre en charge, car je serais un mauvais père, je n'ai pas les moyens de m'en occuper », « je ne sais plus, tant de choses ont été essayées », « je ne sais pas ; si je le savais, je l'aurais déjà fait ; en la forçant à avoir des contacts avec moi, je n'y crois pas beaucoup », « je ne saurais pas dire », « j'ai toujours le contact », « je n'en sais rien ; il n'y a plus de ponts, d'amis communs », « que mon mari accepte que les problèmes viennent aussi de lui ».*

Question 4.16. Croyez-vous en la possibilité d'une remise en contact ?

Dans 11 cas, le sujet croit ou pense que le contact peut être rétabli à long terme : *« oui, depuis mon stage en développement personnel », « je l'espère en tout cas ; avec mon troisième, je pense que c'est possible, mais il faudra beaucoup de temps », « avec mon fils, je pense qu'elle sera lente et laborieuse », « bien sûr, sinon je ne me battrais pas », « oui, dans dix ans, avec un peu de chance », « oui, lorsque ma fille aura des enfants », « je veux y croire », « j'y crois encore ; pour les plus grands, ils sont en train de vivre leur adolescence, donc ils rejettent, mais c'est un sain rejet d'un parent dans l'adolescence », « oui, mais je ne sais pas quand », « oui, mais plus tard, à la majorité de ma fille, l'espoir fait vivre », « j'ai cru que je pouvais reconstruire un lien avec ma fille ». Dans 3 cas supplémentaires, le sujet ne se positionne pas mais songe à une possibilité future de remise en contact (correspondant à la maturité des enfants) : *« je ne sais pas, seule la vie le dira ; peut-être quand mon fils entrera en crise d'opposition avec son père ? », « peut-être lorsque la petite sera plus grande, quand elle pourra prendre un peu plus ses distances, mais malgré tout elle aura été mal aiguillée, mais je ne suis pas persuadé que ça se fera », « pas tout de suite, il faut que les enfants grandissent, qu'ils se fassent leur propre idée ».**

Dans 7 cas, le sujet ne croit pas à un rétablissement du contact : *« non », « très peu (...) c'est mal barré », « non, pas vraiment », « non, je suis assez défaitiste », « je ne crois pas non, parce qu'il y a trop longtemps que ça dure ; je ne vois pas ce qui ferait changer », « absolument pas, quand un certain temps est passé ... Si elles reviennent, je ne pense pas que j'accepterais, car une fois la blessure refermée, le deuil accompli, je ne peux pas ré-ouvrir ça », « je n'ai pas beaucoup d'espoir sur la reconstruction du lien ».*

Les autres réponses sont : *« pour le moment, je laisse les choses », « il n'y a personne qui le sait », contact maintenu (3).*

Question 4.17. Quel conseil donneriez-vous à d'autres parents sur base de votre expérience ?

Dans 7 cas, le sujet pense à la rapidité de l'action : *« agir très vite, ne pas laisser passer du temps », « dénoncer le plus vite possible le parent aliénant », « réagir immédiatement, ne pas se laisser faire, en ne tombant pas dans les pièges de la partie adverse », « réagir immédiatement, rapidement, avec*

tout l'arsenal possible », « très vite passer à la menace, l'autorité », « réagir fermement dès les premiers problèmes de non-présentation d'enfants », « essayer d'obtenir une action rapide de la justice pour l'intervention d'un psy, voire de retrait de garde du parent aliénant ».

Dans 2 cas, le sujet mise sur la communication : « tenter de communiquer avec l'autre parent sans juger, car ça produit une attitude défensive ; trouver des objectifs communs ; ne pas reproduire le schéma du parent aliénant », « apprendre à communiquer authentiquement ».

Dans 2 cas, le sujet explique un travail sur ses propres réactions : « travailler ses réactivités émotionnelles ; chercher ensemble des réactions positives face au comportement hostile des enfants », « de garder son calme, d'essayer d'écouter l'enfant (...), de ne pas le prendre au mot ; il faut pouvoir gérer de manière différente les moments d'agressivité de l'enfant ».

Dans les autres cas, les réponses sont : « être attentif au niveau financier, avoir ses protections », « refaire quelque chose mais malgré tout penser encore aux enfants », « ne jamais cesser de se battre ; chercher les moyens de se financer », « sensibiliser tous les professionnels à cette problématique ; trouver un avocat qui bouge », « se faire aider juridiquement par quelqu'un à l'esprit ouvert », « l'aliénateur est un imbécile alors si vous essayez de répondre à des arguments prétendument intelligents d'un imbécile, vous êtes mal partis », « je ne sais pas donner de conseil ; je trouve que c'est la société qui est responsable de ça : on accorde des avantages aux mères et elles en profitent, les pères feraient pareil », « il n'y a pas de conseil à donner », « accepter toutes les conditions imposées par la partie adverse et les autorités ; une seule chose compte : reconstruire le lien, à tout prix, au prix même des pires humiliations, l'amour de nos enfants est plus important que notre amour propre », « il faut pas mettre le feu, même si ça ne se passe pas bien, il ne faut pas en plus mettre des pressions supplémentaires », « il faudrait des conseils sur mesure en fonction de chaque cas », « prévenir les garçons de tous les moyens contraceptifs, de les utiliser, de ne pas se fier à l'autre partenaire ; les femmes veulent majoritairement devenir mères ; elles disent qu'elles donnent la vie, mais sans les hommes, leurs ventres seraient des tombes », « il faut être capable de faire le deuil ; une organisation peut faire un peu faire bouger les choses », « se faire aider par un professionnel ; ne parler à d'autres personnes qui vivent la même chose ; avoir toujours la même ligne de conduite ; éviter de dénigrer le parent dénigrant ».

Ici prend fin la section destinée aux réponses aux questions issues de l'entretien.

Bibliographie

Bibliographie

Andritsky, W. (2002). Behavioral patterns and personality structure of PAS-indrocrinating parents : psychosocial and diagnostic criteria for intervention. In Von Boch-Galhau, W., Kodjoe, U., Andritzky, W., & Koepfel, P. (Eds.), *The Parental Alienation Syndrome : An interdisciplinary challenge for professionals involved in divorce*, (pp. 283-314). Berlin : Verlag für Wissenschaft and Bildung.

Barudy, G. (1996). *La douleur invisible de l'enfant. Approche éco-systémique de la maltraitance*, (p. 146). Paris : Eres.

Bayada, B., Bisot, A-C., Boubault, G., & Gagnaire, G. (1997). *Conflit : Mettre hors-jeu la violence*. Lyon : Chronique sociale.

Berger, M. (1997). *L'enfant et la souffrance de la séparation : Divorce, adoption, placement*. Paris : Dunod.

Bertels, L. (2002). Du divorce à l'Aliénation Parentale. *La Libre Belgique*, mardi 12/11/02, p. 2.

Black, D.A., Smith Slep, A.M., Heyman, R.E. (2001). Risk factors for child psychological abuse. *Aggression and Violent Behavior*, 6 (2-3), 189-201.

Byrne, K. (1989). Brainwashing in custody cases : The Parental Alienation Syndrome. *Australian Family Lawyer*, 4 (3).

Byrne, K. (1991). Mental health professionals in child custody disputes : Advocates or impartial examiners ? *Australian Family Lawyer*, 6 (3), 8.

Cartwright, G.F. (1993). Expanding the parameters of Parental Alienation Syndrome. *American Journal of Family Therapy*, 21 (3), 205-215.

Chalvin, D. (2001). *Du bon usage de la manipulation : Les ressorts cachés de la communication d'influence*. Issy-Les-Moulineaux : ESF Éditeur.

Chaplier, L. (2003). Le Syndrome d'Aliénation Parentale. *Émergence*, 27-37.

Clawar, S.S., & Rivlin, B.V. (1991). *Children held hostage. Dealing with programmed and brainwashed children*. Chicago : American Bar Association, Section of family law.

Costa, P.T., McCrae, R.R., & Rolland, J-P. (1998). *Inventaire de Personnalité Révisé*. Paris : Les Éditions du Centre de Psychologie Appliquée (ECPA).

Couchard, F. (2003). *Emprise et violence maternelle : Étude d'anthropologie psychanalytique*. Paris : Dunod.

Darnall, D. (1997). *Parental Alienation*. Retrieved 11/11/02, from PsyCare Web site : <http://www.parentalalienation.org/PASfound1.htm>

Darnall, D. (1998). *Divorce casualties. Protecting your children from Parental Alienation*. Dallas : Taylor Publishing.

Darnall, D. (1999). Parental Alienation : Not in the interest of the children. *North Dakota Law Review*, 75, 323-364.

De Mijolla, A. (2002). *Dictionnaire international de Psychanalyse. Concepts, notions, biographies, œuvres, événements, institutions*, (p. 39). Paris : Calmann-Lévy.

Dunne, J., & Hedrick, M. (1994). The Parental Alienation Syndrome : An analysis of sixteen selected cases. *Journal of Divorce & Remarriage*, 21, 21-38.

Family Conflict Resolution Services. (2003). *Understanding and effectively dealing with Hostile-Aggressive Parenting (HAP)*. Oakville, Ontario.

Faller, K.C. (1998). The Parental Alienation Syndrome : What is it and what data support it ? *Child Maltreatment*, 3 (2), 100-115.

Feinberg, J.M., & Loeb, L.S. (1994). Custody and visitation interference. Alternative remedies. *American Academy of Matrimonial Lawyers Journal*, 12 (2), 271-284.

Feshbach, S., & Weiner, B. (1991). *Personality* (3d ed.). Lexington: Heath, p. 374.

Forward, S. (1991). *Parents toxiques : Comment échapper à leur emprise*. Paris : Éditions Stock.

Frost, A.K., & Pakiz, B. (1990). The effects of marital disruption on adolescents : Time as a dynamic. *American Journal of Orthopsychiatry*, 60 (4), 544-555.

Garbarino, J., Guttman, E., Seeley, J.W. (1986). *The psychologically battered child*. San Francisco : Jossey Bass.

Gardner, R.A. (1985). *Child custody litigation : A guide for parents and mental health professionals*. Creskill, NJ : Creative Therapeutics.

Gardner, R.A. (1998a). *The Parental Alienation Syndrome : A guide for mental health and legal professionals*. (Second Edition). Creskill, NJ: Creative Therapeutics.

Gardner, R.A. (1998b). Recommendations with dealing with parents who induce a Parental Alienation Syndrome in their children. *Journal of Divorce & Remarriage*, 28 (3/4), 1-21.

Gardner, R.A. (1999a). Differentiating between Parental Alienation Syndrome et Bona Fide Abuse-Neglect. *The American Journal of Family Therapy*, 27 (2), 97-107.

Gardner, R.A. (1999b). Family therapy of the moderate type of Parental Alienation Syndrome. *The American Journal of Family Therapy*, 27, 195-212.

Gardner, R.A. (2000). March 2000 Addendum. *Family law quarterly*, 35 (3), 527-552.

Gardner, R.A. (2001a). Legal and psychotherapeutic approaches to the three types of Parental Alienation Syndrome families. When psychiatry and the law join forces. *Court Review*, 28 (1), 14-21.

Gardner, R.A. (2001b). The recent gender shift in PAS indoctrinators. News for women in psychiatry. (A publication of the Association for women psychiatrists). <http://www.rgardner.com/refs/gender.html>

Gardner, R.A. (2001c). Should courts order PAS children to visit/reside with the alienated parent ? A follow-up study. *American Journal of Forensic Psychology*, 19 (3), 61-106.

Gardner, R.A. (2002b). Does DSM-IV have equivalents for the Parental Alienation Syndrome (PAS) diagnostic ? *The American Journal of Family Therapy*, 31 (2), 1-21.

Gardner, R.A. (2002d). How denying and discrediting the Parental Alienation Syndrome harms women. *American Journal of Family Therapy*, 30 (3), 191-202.

Gardner, R.A. (2003b). The Parental Alienation Syndrome. Past, Present and Future. In Von Boch-Galhau, W., Kodjoe, U., Andritzky, W., & Koepfel, P. (Eds.), *The Parental Alienation Syndrome : An interdisciplinary challenge for professionals involved in divorce*, (pp. 89-125). Berlin : Verlag für Wissenschaft and Bildung.

Ghiglione, R., & Blanchet, A. (1991). *Analyse de contenu et contenus d'analyse*. Paris : Dunod.

Ghiglione, R., Landré, A., Bromberg, M., & Molette, P. (1998). *L'analyse automatique des contenus*. Paris : Dunod, p. 20-21.

Glaser, D. (2002). Emotional abuse and neglect (psychological maltreatment): A conceptual framework. *Child Abuse & Neglect*, 26 (6-7), 697-714.

Gordon, R.M. (1998). The Medea Complex and the Parental Alienation Syndrome : When mothers damage their daughter's ability to love a man. In Fenchel G.H. (Ed.), *The mother-daughter relationship*, (10, pp. 207-225). Northvale: Jason Aronson.

Gonçalves, P., & Grimaud de Vincenzi, A. (2003). D'ennemis à coéquipiers. Le difficile apprentissage de la coparentalité après un divorce conflictuel. *Thérapie Familiale*, 24 (3), 239-253.

Haesevoets, Y.H. (2003). Les maltraitances psychologiques à l'égard des enfants. *Vade Mecum des droits de l'enfant*, 20.

Hamarman, S., & Bernet, W. (2000). Evaluating and reporting emotional abuse in children : Parent-based, action-based focus aids in clinical decision-making. *Journal of the American Academy of Child & Adolescent Psychiatry*, 39 (7), 928-930.

Hayward, S. (1999) *A Guide to the Parental Alienation Syndrome*. FNF Research Officer. Retrieved 11/11/02, from Web site <http://www.fact.on.ca/Info/pas/haywar99.htm>

Johnston, J.R., & Roseby, V. (1997). *In the name of the child. A developmental approach to understanding and helping children of conflicted and violent divorce*. New York : Free Press, pp. 174, 202.

Johnston, J.R. (2003). Parental alignments and rejection : An empirical study of alienation in children of divorce. *The Journal of the American Academy of Psychiatry and the Law*, 31 (2), 158-170.

Kelly, J.B., & Johnston, J.R. (2001). The alienated child : a reformulation of Parental Alienation Syndrome. *Family Ct Rev*, 39.

Kopetski, L.M. (1998b). Identifying cases of Parental Alienation Syndrome (Part II). *The Colorado Lawyer*, 7 (3), 63-66.

Lamontagne, P. (1998). Syndrome d'Aliénation Parentale : Contexte et pièges de l'intervention. In Van Gijseghem, H. (Ed.), *Us et abus de la mise en mots en matières d'abus sexuel*, (9, pp. 182, 193, 195). Montréal : Méridien.

Lampel, A.K. (1986). Post-divorce therapy with highly conflicted families. *The Independent Practitioner*, 6 (3).

Lampel, A.K. (1996). Children's alignment with parents in highly conflicted custody cases. *Family and Conciliation Courts Review*, 34 (2), 229-239.

Lodge, P. (1998, October). *Difficult Clients : Profiles and Programs*. Paper presented at the Third National Family Court Conference, Melbourne.

Lowenstein, L.F. (1998). Parental Alienation Syndrome : A two step approach toward a solution. *Contemporary Family Therapy*, 20 (4), 505-520.

Lund, M. (2001). A therapist's view of Parental Alienation Syndrome. *Family and Conciliation Courts Review*, 33 (3), 308-316.

Maidment, S.M. (1998). Parental Alienation Syndrome – A judicial response ? *Family Law*, May 1998, 264-266.

Major, J.A. (2000). Parents who have successfully fought Parental Alienation Syndrome. *Aspen Family Law Journal*.

Nazare-Aga, I. (1997). *Les manipulateurs sont parmi nous*. Montréal : Éditions de l'Homme.

Porot, A. (1965). *Manuel alphabétique de Psychiatrie clinique et thérapeutique*, (p. 540). Paris : Presses universitaires de France.

Pelsser, R. (1989). *Manuel de Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent* (21, pp. 460-464). Paris : Gaëtan Morin Éditeur.

Rand, D.C. (1997a). The spectrum of Parental Alienation Syndrome (Part I). (Cont.) *American Journal of Forensic Psychology*, 15 (3).

Rand, D.C. (1997b). The spectrum of parental alienation syndrome (Part II). *American Journal of Forensic Psychology*, 15 (4).

Reich, W. (1949). *Character analysis*, (p. 265) New York, Farrar, Straus and Giroux.

Ribicki, D.J. (2000). *Parental alienation and enmeshment issues in child custody cases*. Excerpt from Dr. Ribicki's forthcoming on Expert witness testimony and forensic psychology.

Ruidant, L. (2001). Les rapt internationaux d'enfants. *Journal du médecin*, 1393, mardi 11/12/01.

Rycroft, R. (1968). *Dictionnaire de la psychanalyse. Un point de vue critique*, (p. 240). Paris : Hachette.

Samalin-Amboise, C. (1994). *Vivre à deux : Processus d'emprise et de dégageement dans la famille monoparentale*. Liège : Mardaga.

- Stahl, P.M. (1999). Alienation and Alignment of children. *California Psychologist*, 32 (3).
- Stuart-Mills, P. & Hoch, R. (2002). Successful reintegration of severely alienated children and their parents. In Von Boch-Galhau, W., Kodjoe, U., Andritzky, W., & Koeppl, P. (Eds.), *The Parental Alienation Syndrome : An interdisciplinary challenge for professionals involved in divorce*, (pp. 353-365). Berlin : Verlag für Wissenschaft and Bildung.
- Turkat, I.D. (1994). Child custody interference. *Clinical psychology review*, 14, 732-742.
- Turkat, I.D. (1995). Divorce Related Malicious Mother Syndrome. *Journal of Family Violence*, 10 (3), 253-264.
- Van Gijsegem, H. (1992). *L'enfant mis à nu*. Montréal : Le Méridien.
- Von Boch-Galhau, W. (2002a). Le PAS. Impacts de la séparation et du divorce sur les enfants et sur la vie d'adulte. *Synapse*, 188, 23-34.
- Waldron, K.H., & Joanis, D.E. (1996). Understanding and collaboratively treating Parental Alienation Syndrome. *American Journal of Family Law*, 10, 121-133.
- Wallerstein, J.S., & Blakeslee, S. (1989). *Second chances : Men, women and children. A decade after divorce*. New York: Ticknor and fields.
- Wallerstein, J.S., & Kelly, J.B. (1980). *Surviving the breakup*. New York : Basic Books, p. 77.
- Ward, P., & Harvey, J.C. (1993). Family wars. The alienation of children. Composite case from actual examples. *New Hampshire Bar Journal*, March 1993.
- Warshak, R.A. (2000). Remarriage as a trigger of Parental Alienation Syndrome. *American Journal of Family Therapy*, 28, 229-241.
- Warshak, R.A. (2001a). Current controversies regarding Parental Alienation Syndrome. *American Journal of Forensic Psychology*, 19 (3), 29-59.
- Warshak, R.A. (2001b). *Divorce poison. Protecting the Parent-Child Bond From a Vindictive Ex*. New York, ReganBooks.
- Williams, F.S. (1990, October). *Preventing parentectomy after divorce*. Fifth annual conference national council for children's rights, Washington D.C.

Conférences

Conférence « Le Syndrome d'Aliénation Parentale », par le Professeur Hubert Van Gijsegem, aux Facultés Universitaires Notre Dame de la Paix (Namur) le 05 novembre 2002.

Conférence « Le Syndrome d'Aliénation Parentale », par le Docteur Wilfrid Von Boch-Galhau, à l'IRSA (Uccle) le 19 février 2003.

Journée de travail sur le « Syndrome d'Aliénation Parentale », par Ursula Kodjoe (psychologue licenciée, thérapeute familiale, médiatrice), à l'Hôtel Ambassador (Eupen) le 21 novembre 2003.

Compléments bibliographiques

- Bensussan, P. (1999). *Inceste, le piège du soupçon*. Paris : Belfond.
- Carey, K.M. (2003). Exploring long-term outcomes of the Parental Alienation Syndrome. *Dissertation Abstracts International, Section B The Sciences and Engineering*, 59 (4-B), 2381.
- Castelain Meunier, C. (2002). *La place des hommes et les métamorphoses de la famille*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Crocp, L. (1994). *Les victimes psychiques*. Paris : Victimologie.
- Darnall, D. (1998). *Divorce casualties : Protecting your children from Parental Alienation*. Dallas : Taylor Publishing.
- Depaulis, A. (2003). *Le complexe de Médée : Quand une mère prive le père de ses enfants*. Bruxelles : de Boeck.
- Feinberg, J.M., & Loeb, L.S. (1994). Custody and visitation interference : alternatives remedies. *American Academy of Matrimonial Lawyers*, 12 (2), 271-284.
- Ferenczy, S. (1933). Confusion de langue entre les adultes et l'enfant. In *Psychanalyse*, 4, Paris : Payot, 1982.
- Garber, B.D. (1996). Alternatives to Parental Alienation Syndrome : Acknowledging the broader scope of children's emotional difficulties during parental Separation and divorce. *New Hampshire Bar Journal, March 1996*, 51-54.
- Gardner, R.A. (1995). *Protocols for the sex-abuse evaluation*. Creskill, NJ : Creative Therapeutics.
- Gardner, R.A. (1996). *Psychotherapy with sex-abuse victims, true, false, hysterical*. Creskill, NJ : Creative Therapeutics.
- Gardner, R.A. (2001d). *Therapeutic interventions for children with Parental Alienation Syndrome*. Creskill, NJ : Creative Therapeutics.
- Gardner, R.A. (2002a). Denial of the Parental Alienation Syndrome also harms women. *American Journal of Family Therapy*, 30 (3), 191-202.
- Gardner, R.A. (2002c). The empowerment of the children in the development of Parental Alienation Syndrome. *American Journal of Forensic Psychology*, 20 (2), 5-29.
- Gardner, R.A. (2003a). The judiciary's role in the etiology, symptom development, and treatment of the Parental Alienation Syndrome (PAS). *American Journal of Forensic Psychology*, 21 (1), 39-64
- Gardner, R.A. (2004). The relationship between the Parental Alienation Syndrome (PAS) and the False Memory Syndrome (FMS). *American Journal of Family Therapy*, 32 (2), 79-99.

Goldwater, A. (1991). Le Syndrome d'Aliénation Parentale. In *Développements récents en droit familial* (pp. 121-145). Cowansville, Québec : Les Éditions Yvon Blais.

Gordon, R. M. (1998). The medea complex and the parental alienation syndrome : when mothers damage their daughters' ability to love a man. In *The Mother-Daughter Relationship : Echoes Through Time*, ed. G. G. Fenchel, pp. 207-225. Northvale, NJ : Jason Aronson.

King, M. (2002). An autopoietic approach to Parental Alienation Syndrome. *Journal of Forensic Psychiatry*, 13 (3), 609-635.

Krivacska, J. J. (1989), The Parental Alienation Syndrome and the differentiation between fabricated and genuine child sex abuse. Book Review. *Issues in Child Abuse Accusations*, 1 (1), 55-56.

Leitner, W.G. (1998). Intervention guided single case help and Parental Alienation Syndrome (PAS) differential diagnosis and treatments approaches. In Sebre, S., Ravscska, M., & Mietzite, S. (Eds.) *Identity & Self esteem : Interactions of students, family & society*, (pp. 253-260).

Meister, R. (2003). Therapeutic interventions for children with Parental Alienation Syndrome. *American Journal of Family Therapy*, 31(4), 321-324.

Murray, K. (1999). When children refuse to visit parent : Is prison an appropriate remedy ? *Family and conciliation court review*, 37 (1), 83-98.

Niggemyer, K. (1998). Parental Alienation is open heart surgery : it needs more than an band-aid to fix it. *California Western Law Review*, 34, 567-589.

Novick, M.R. (2003). Therapeutic interventions for children with Parental Alienation Syndrome. *Journal of the American Academy of Psychoanalysis and Dynamic Psychiatry*, 31 (2), 418-421.

O'Hagan, K.P. (1995). Emotional and psychological abuse : Problems of definition. *Child Abuse & Neglect*, 19 (4), 449-461.

Organisation Mondiale de la Santé. (1993). CIM10 / ICD-10. Troubles mentaux et troubles du comportement : Descriptions cliniques et directives pour le diagnostic. Paris : Masson.

Palmer, N.R. (1988). Legal recognition of Parental Alienation Syndrome. *Journal of Family Therapy*, 16(4), 361-363.

Price, J.L., & Pioske, K.S. (1994). Parental Alienation Syndrome : A developmental analysis of vulnerable population. *Journal of psychosocial nursing and mental health services*, 32 (11), 9-12.

Rogers, M. (1992). Delusional disorder and the evolution of mistaken sexual allegations in child custody cases. *American Journal of Forensic Psychology*, 10, 47-79.

Siegel, J.C., & Langford, J.S. (1998). MMPI-2 validity scales and suspected Parental Alienation Syndrome. *American Journal of Forensic Psychology*, 16 (4), 5 (14).

Schuman, D.C. (1986). False accusations of physical and sexual abuse. *Bulletin of the American Academy of Psychiatry and the Law*, 14 (1), 5-21.

Stoner-Moskowitz, J. (1998). The effect of Parental Alienation Syndrome and interparental conflict on the self-concept of children of divorce. *Dissertation Abstracts International, Section B The Sciences and Engineering*, 59 (4-B), 1919.

Sullivan, M., & Kelly, J.B. (2001). Legal and psychological management of cases with an alienated child. *Family Court Review*, 39 (3), 299-315.

Szabo, C.P. (2002). Parental Alienation Syndrome. *South African Psychiatry Review*, 5 (3), 1.

Von Boch-Galhau, W. (2002b). Síndrome de Alienación Parental : Influencia de la separación y el divorcio sobre la vida adulta de los hijos. *Revista Argentina de Clinica Psicológica*, 11 (2), 113-138.

Von Boch-Galhau, W., Kodjoe, U., Andritsky, W., & Koepfel, P. (Eds.) (2003). *The Parental Alienation Syndrome : An interdisciplinary challenge for professionals involved in divorce*. Berlin : Verlag für Wissenschaft and Bildung.

Walsh, M.R., & Bone, J.M. (1999). Parental Alienation Syndrome : How to detect it and what to do about it. *The Florida Bar Journal*, 73 (3), 44-48.

Warshak, R.A. (2002). Misdiagnosis of Parental Alienation Syndrome. *American Journal of Forensic Psychology*, 20 (2), 31-52.

Wilbourne, C. & Cull, L.A. (1997). The emerging problem of Parental Alienation. *Family Law, December*, 808-809.

Zirogiannis, L. (2001). Evidentiary issues with Parental Alienation Syndrome. *Family Court Review*, 39 (3), 334-343.

GNU Free Documentation License

Version 1.2, November 2002

Copyright (C) 2000,2001,2002 Free Software Foundation, Inc.

59 Temple Place, Suite 330, Boston, MA 02111-1307 USA

Everyone is permitted to copy and distribute verbatim copies of this license document, but changing it is not allowed.

0. PREAMBLE

The purpose of this License is to make a manual, textbook, or other functional and useful document "free" in the sense of freedom: to assure everyone the effective freedom to copy and redistribute it, with or without modifying it, either commercially or noncommercially. Secondly, this License preserves for the author and publisher a way to get credit for their work, while not being considered responsible for modifications made by others.

This License is a kind of "copyleft", which means that derivative works of the document must themselves be free in the same sense. It complements the GNU General Public License, which is a copyleft license designed for free software.

We have designed this License in order to use it for manuals for free software, because free software needs free documentation: a free program should come with manuals providing the same freedoms that the software does. But this License is not limited to software manuals; it can be used for any textual work, regardless of subject matter or whether it is published as a printed book. We recommend this License principally for works whose purpose is instruction or reference.

1. APPLICABILITY AND DEFINITIONS

This License applies to any manual or other work, in any medium, that contains a notice placed by the copyright holder saying it can be distributed under the terms of this License. Such a notice grants a world-wide, royalty-free license, unlimited in duration, to use that work under the conditions stated herein. The "Document", below, refers to any such manual or work. Any member of the public is a licensee, and is addressed as "you". You accept the license if you copy, modify or distribute the work in a way requiring permission under copyright law.

A "Modified Version" of the Document means any work containing the Document or a portion of it, either copied verbatim, or with modifications and/or translated into another language.

A "Secondary Section" is a named appendix or a front-matter section of the Document that deals exclusively with the relationship of the publishers or authors of the Document to the Document's overall subject (or to related matters) and contains nothing that could fall directly within that overall subject. (Thus, if the Document is in part a textbook of mathematics, a Secondary Section may not explain any mathematics.) The relationship could be a matter of historical connection with the subject or with related matters, or of legal, commercial, philosophical, ethical or political position regarding them.

The "Invariant Sections" are certain Secondary Sections whose titles are designated, as being those of Invariant Sections, in the notice that says that the Document is released under this License. If a section does not fit the above definition of Secondary then it is not allowed to be designated as Invariant. The Document may contain zero Invariant Sections. If the Document does not identify any Invariant Sections then there are none.

The "Cover Texts" are certain short passages of text that are listed, as Front-Cover Texts or Back-Cover Texts, in the notice that says that the Document is released under this License. A Front-Cover Text may be at most 5 words, and a Back-Cover Text may be at most 25 words.

A "Transparent" copy of the Document means a machine-readable copy, represented in a format whose specification is available to the general public, that is suitable for revising the document straightforwardly with generic text editors or (for images composed of pixels) generic paint programs or (for drawings) some widely available drawing editor, and that is suitable for input to text formatters or for automatic translation to a variety of formats suitable for input to text formatters. A copy made in an otherwise Transparent file format whose markup, or absence of markup, has been arranged to thwart or discourage subsequent modification by readers is not Transparent. An image format is not Transparent if used for any substantial amount of text. A copy that is not "Transparent" is called "Opaque".

Examples of suitable formats for Transparent copies include plain ASCII without markup, Texinfo input format, LaTeX input format, SGML or XML using a publicly available DTD, and standard-conforming simple HTML, PostScript or PDF designed for human modification. Examples of transparent image formats include PNG, XCF and JPG. Opaque formats

include proprietary formats that can be read and edited only by proprietary word processors, SGML or XML for which the DTD and/or processing tools are not generally available, and the machine-generated HTML, PostScript or PDF produced by some word processors for output purposes only.

The "Title Page" means, for a printed book, the title page itself, plus such following pages as are needed to hold, legibly, the material this License requires to appear in the title page. For works in formats which do not have any title page as such, "Title Page" means the text near the most prominent appearance of the work's title, preceding the beginning of the body of the text.

A section "Entitled XYZ" means a named subunit of the Document whose title either is precisely XYZ or contains XYZ in parentheses following text that translates XYZ in another language. (Here XYZ stands for a specific section name mentioned below, such as "Acknowledgements", "Dedications", "Endorsements", or "History".) To "Preserve the Title" of such a section when you modify the Document means that it remains a section "Entitled XYZ" according to this definition.

The Document may include Warranty Disclaimers next to the notice which states that this License applies to the Document. These Warranty Disclaimers are considered to be included by reference in this License, but only as regards disclaiming warranties: any other implication that these Warranty Disclaimers may have is void and has no effect on the meaning of this License.

2. VERBATIM COPYING

You may copy and distribute the Document in any medium, either commercially or noncommercially, provided that this License, the copyright notices, and the license notice saying this License applies to the Document are reproduced in all copies, and that you add no other conditions whatsoever to those of this License. You may not use technical measures to obstruct or control the reading or further copying of the copies you make or distribute. However, you may accept compensation in exchange for copies. If you distribute a large enough number of copies you must also follow the conditions in section 3.

You may also lend copies, under the same conditions stated above, and you may publicly display copies.

3. COPYING IN QUANTITY

If you publish printed copies (or copies in media that commonly have printed covers) of the Document, numbering more than 100, and the Document's license notice requires Cover Texts, you must enclose the copies in covers that carry, clearly and legibly, all these Cover Texts: Front-Cover Texts on the front cover, and Back-Cover Texts on the back cover. Both covers must also clearly and legibly identify you as the publisher of these copies. The front cover must present the full title with all words of the title equally prominent and visible. You may add other material on the covers in addition. Copying with changes limited to the covers, as long as they preserve the title of the Document and satisfy these conditions, can be treated as verbatim copying in other respects.

If the required texts for either cover are too voluminous to fit legibly, you should put the first ones listed (as many as fit reasonably) on the actual cover, and continue the rest onto adjacent pages.

If you publish or distribute Opaque copies of the Document numbering more than 100, you must either include a machine-readable Transparent copy along with each Opaque copy, or state in or with each Opaque copy a computer-network location from which the general network-using public has access to download using public-standard network protocols a complete Transparent copy of the Document, free of added material. If you use the latter option, you must take reasonably prudent steps, when you begin distribution of Opaque copies in quantity, to ensure that this Transparent copy will remain thus accessible at the stated location until at least one year after the last time you distribute an Opaque copy (directly or through your agents or retailers) of that edition to the public.

It is requested, but not required, that you contact the authors of the Document well before redistributing any large number of copies, to give them a chance to provide you with an updated version of the Document.

4. MODIFICATIONS

You may copy and distribute a Modified Version of the Document under the conditions of sections 2 and 3 above, provided that you release the Modified Version under precisely this License, with the Modified Version filling the role of the Document, thus licensing distribution and modification of the Modified Version to whoever possesses a copy of it. In addition, you must do these things in the Modified Version:

- A. Use in the Title Page (and on the covers, if any) a title distinct from that of the Document, and from those of previous versions (which should, if there were any, be listed in the History section of the Document). You may use the same title as a previous version if the original publisher of that version gives permission.
- B. List on the Title Page, as authors, one or more persons or entities responsible for authorship of the modifications in the Modified Version, together with at least five of the principal authors of the Document (all of its principal authors, if it has fewer than five), unless they release you from this requirement.
- C. State on the Title page the name of the publisher of the Modified Version, as the publisher.
- D. Preserve all the copyright notices of the Document.
- E. Add an appropriate copyright notice for your modifications adjacent to the other copyright notices.
- F. Include, immediately after the copyright notices, a license notice giving the public permission to use the Modified Version under the terms of this License, in the form shown in the Addendum below.
- G. Preserve in that license notice the full lists of Invariant Sections and required Cover Texts given in the Document's license notice.
- H. Include an unaltered copy of this License.
- I. Preserve the section Entitled "History", Preserve its Title, and add to it an item stating at least the title, year, new authors, and publisher of the Modified Version as given on the Title Page. If there is no section Entitled "History" in the Document, create one stating the title, year, authors, and publisher of the Document as given on its Title Page, then add an item describing the Modified Version as stated in the previous sentence.
- J. Preserve the network location, if any, given in the Document for public access to a Transparent copy of the Document, and likewise the network locations given in the Document for previous versions it was based on. These may be placed in the "History" section. You may omit a network location for a work that was published at least four years before the Document itself, or if the original publisher of the version it refers to gives permission.
- K. For any section Entitled "Acknowledgements" or "Dedications", Preserve the Title of the section, and preserve in the section all the substance and tone of each of the contributor acknowledgements and/or dedications given therein.
- L. Preserve all the Invariant Sections of the Document, unaltered in their text and in their titles. Section numbers or the equivalent are not considered part of the section titles.
- M. Delete any section Entitled "Endorsements". Such a section may not be included in the Modified Version.
- N. Do not retitle any existing section to be Entitled "Endorsements" or to conflict in title with any Invariant Section.

O. Preserve any Warranty Disclaimers.

If the Modified Version includes new front-matter sections or appendices that qualify as Secondary Sections and contain no material copied from the Document, you may at your option designate some or all of these sections as invariant. To do this, add their titles to the list of Invariant Sections in the Modified Version's license notice. These titles must be distinct from any other section titles.

You may add a section Entitled "Endorsements", provided it contains nothing but endorsements of your Modified Version by various parties--for example, statements of peer review or that the text has been approved by an organization as the authoritative definition of a standard.

You may add a passage of up to five words as a Front-Cover Text, and a passage of up to 25 words as a Back-Cover Text, to the end of the list of Cover Texts in the Modified Version. Only one passage of Front-Cover Text and one of Back-Cover Text may be added by (or through arrangements made by) any one entity. If the Document already includes a cover text for the same cover, previously added by you or by arrangement made by the same entity you are acting on behalf of, you may not add another; but you may replace the old one, on explicit permission from the previous publisher that added the old one.

The author(s) and publisher(s) of the Document do not by this License give permission to use their names for publicity for or to assert or imply endorsement of any Modified Version.

5. COMBINING DOCUMENTS

You may combine the Document with other documents released under this License, under the terms defined in section 4 above for modified versions, provided that you include in the combination all of the Invariant Sections of all of the original documents, unmodified, and list them all as Invariant Sections of your combined work in its license notice, and that you preserve all their Warranty Disclaimers.

The combined work need only contain one copy of this License, and multiple identical Invariant Sections may be replaced with a single copy. If there are multiple Invariant Sections with the same name but different contents, make the title of each such section unique by adding at the end of it, in parentheses, the name of the original author or publisher of that section if known, or else a unique number. Make the same adjustment to the section titles in the list of

Invariant Sections in the license notice of the combined work.

In the combination, you must combine any sections Entitled "History" in the various original documents, forming one section Entitled "History"; likewise combine any sections Entitled "Acknowledgements", and any sections Entitled "Dedications". You must delete all sections Entitled "Endorsements".

6. COLLECTIONS OF DOCUMENTS

You may make a collection consisting of the Document and other documents released under this License, and replace the individual copies of this License in the various documents with a single copy that is included in the collection, provided that you follow the rules of this License for verbatim copying of each of the documents in all other respects.

You may extract a single document from such a collection, and distribute it individually under this License, provided you insert a copy of this License into the extracted document, and follow this License in all other respects regarding verbatim copying of that document.

7. AGGREGATION WITH INDEPENDENT WORKS

A compilation of the Document or its derivatives with other separate and independent documents or works, in or on a volume of a storage or distribution medium, is called an "aggregate" if the copyright resulting from the compilation is not used to limit the legal rights of the compilation's users beyond what the individual works permit. When the Document is included in an aggregate, this License does not apply to the other works in the aggregate which are not themselves derivative works of the Document.

If the Cover Text requirement of section 3 is applicable to these copies of the Document, then if the Document is less than one half of the entire aggregate, the Document's Cover Texts may be placed on covers that bracket the Document within the aggregate, or the electronic equivalent of covers if the Document is in electronic form. Otherwise they must appear on printed covers that bracket the whole aggregate.

8. TRANSLATION

Translation is considered a kind of modification, so you may

distribute translations of the Document under the terms of section 4. Replacing Invariant Sections with translations requires special permission from their copyright holders, but you may include translations of some or all Invariant Sections in addition to the original versions of these Invariant Sections. You may include a translation of this License, and all the license notices in the Document, and any Warranty Disclaimers, provided that you also include the original English version of this License and the original versions of those notices and disclaimers. In case of a disagreement between the translation and the original version of this License or a notice or disclaimer, the original version will prevail.

If a section in the Document is Entitled "Acknowledgements", "Dedications", or "History", the requirement (section 4) to Preserve its Title (section 1) will typically require changing the actual title.

9. TERMINATION

You may not copy, modify, sublicense, or distribute the Document except as expressly provided for under this License. Any other attempt to copy, modify, sublicense or distribute the Document is void, and will automatically terminate your rights under this License. However, parties who have received copies, or rights, from you under this License will not have their licenses terminated so long as such parties remain in full compliance.

10. FUTURE REVISIONS OF THIS LICENSE

The Free Software Foundation may publish new, revised versions of the GNU Free Documentation License from time to time. Such new versions will be similar in spirit to the present version, but may differ in detail to address new problems or concerns. See <http://www.gnu.org/copyleft/>.

Each version of the License is given a distinguishing version number. If the Document specifies that a particular numbered version of this License "or any later version" applies to it, you have the option of following the terms and conditions either of that specified version or of any later version that has been published (not as a draft) by the Free Software Foundation. If the Document does not specify a version number of this License, you may choose any version ever published (not as a draft) by the Free Software Foundation.